

# Contrat Local de Santé Pays *Graylois*



2025 - 2029

---

# CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DU PAYS GRAYLOIS

Entre d'une part,

**L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté,**

Le Diapason

2 Place des Savoirs

21035 DIJON cedex

Représentée par son directeur général, **Monsieur Jean-Jacques COIPLÉ,**

**Ci-après dénommée, l'ARS**

Et

**Le PETR du Pays Graylois,**

7B Place Charles de Gaulle

70100 GRAY

Représenté par son président, **Monsieur Didier CHEMINOT,**

**Ci-après dénommé, le Pays Graylois**

Et d'autre part,

**L'État,**

représenté par le préfet de la Haute-Saône, **Monsieur Romain ROYET,**

**La Région Bourgogne-Franche-Comté,**

représentée par sa présidente, **Madame Marie-Guite DUFAY,**

**Le Département de Haute-Saône,**

représenté par son président,

**La CPAM de Haute-Saône,**

représentée par son directeur, **Monsieur Nicolas WEICK,**

**La Mutualité Sociale Agricole de Franche-Comté,**

représentée par son président, **Monsieur Sylvain CHARLES,**

**La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Croisée Comtoise,**

représentée par son président, **le Docteur Julien PERRIOT.**

---

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
LES CONTRATS LOCAUX DE SANTÉ.....	4
L'ARTICULATION DU CLS AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES PORTÉES PAR LES SIGNATAIRES DU CONTRAT ..	4
LES POINTS CLÉS DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....	10
<b>LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ .....</b>	<b>13</b>
ARTICLE 1 : LES PARTIES PRENANTES AU CONTRAT.....	14
ARTICLE 2 : LE PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE DU CONTRAT .....	14
ARTICLE 3 : LES MODALITÉS DE GOUVERNANCE.....	15
ARTICLE 4 : LES AXES STRATÉGIQUES ET LES ACTIONS DU CONTRAT .....	15
ARTICLE 5 : LES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES DES SIGNATAIRES.....	19
ARTICLE 6 : LA DURÉE ET RÉVISION DU CONTRAT.....	19
ARTICLE 7 : LE SUIVI ET L'ÉVALUATION .....	20
ARTICLE 8 : COMMUNICATION ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE .....	20
ARTICLE 9 : RÉSILIATION ET RECOURS.....	20
<b>SIGNATURES .....</b>	<b>21</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>22</b>

# INTRODUCTION

## Les Contrats Locaux de Santé

Les Contrats Locaux de Santé (CLS) font l'objet de la disposition suivante dans le cadre de l'article L. 1434-10 du Code de la Santé Publique (CSP) : *"La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social"*.

Outil privilégié de coordination sur un territoire pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, le CLS à l'échelle de l'intercommunalité, est un outil innovant consacré par la loi HPST du 21 juillet 2009. Il définit l'action assurée par ses signataires, leurs missions et leurs engagements, les moyens qu'ils y consacrent et les modalités de financement, de suivi et d'évaluation. À cet effet, le directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) peut attribuer des crédits du fonds d'intervention régional mentionné à l'article L. 1435-8.

Le CLS permet de renforcer les liens entre ARS, collectivités territoriales et partenaires (Région Bourgogne-Franche-Comté, Conseil Départemental, Préfecture, Assurance Maladie, Centre Hospitalier, associations, acteurs libéraux...).

Le CLS est publié sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé afin de permettre aux établissements de santé publics et privés, aux structures médico-sociales, aux professions libérales de la santé et aux représentants d'associations d'usagers agréées de prendre connaissance des actions du contrat.

Le CLS est également publié sur le site internet du PETR du Pays Graylois afin de permettre aux habitants du territoire ainsi que l'ensemble des communes et des EPCI de prendre connaissance des actions du contrat. De plus, des supports de communication papier seront également réalisés.

## L'articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat

### La politique de l'ARS en matière de santé : le PRS 2 révisé

Autour des grands enjeux de santé publique (vieillesse, addictions, santé mentale, environnement, ...) la stratégie régionale définie dans le Projet Régional de Santé (PRS2) vise à renforcer qualité, proximité, gradation de l'offre de santé (prévention, soins et accompagnement médico-social), à améliorer l'état de santé de la population et à faciliter l'accès et le parcours de chaque personne recourant au système de santé.

Le CLS participe à la construction des dynamiques territoriales de santé, en articulation avec le PRS2, pour mettre en œuvre des actions au plus près des populations.

Dans le PRS2 qui couvrait la période 2018 - juin 2023, le Conseil Territorial de Santé (CTS) de Haute-Saône avait identifié 7 priorités de santé à travailler sur son territoire au regard des priorités du PRS. À l'occasion de la révision du PRS 2018-2028 arrêtée le 31/10/2023, il a été décidé d'associer les CTS aux suites à donner localement aux consultations régionales et départementales sur le Conseil National de la Refondation (CNR) en santé, qui se sont tenues fin 2022, pour déterminer les nouvelles priorités des CTS. Ainsi, pour chaque CTS, 5 priorités issues de ces consultations ont été identifiées au regard des caractéristiques démographiques du département, de l'état de santé de sa population et de l'offre de soins proposée.

Sur le territoire de la Haute-Saône, ces 5 priorités sont les suivantes :

- Promouvoir l'éducation à la santé afin de développer la capacité des patients à s'orienter dans le système de santé,
- Renforcer le positionnement des CPTS au cœur de la structuration de l'offre de soins dans les territoires,

- Développer les transferts de tâches et compétences entre professionnels de santé,
- Mobiliser les acteurs locaux pour rendre la Haute-Saône attractive pour des professionnels de santé,
- Développer l'« aller vers » pour promouvoir la santé des Haut-Saônois.

Ces 5 priorités et les moyens identifiés pour leur mise en œuvre constituent la feuille de route du CTS sur les 5 années à venir. Elles ont été intégrées dans le PRS révisé en novembre 2023 (livret 8).

## La politique du PETR du Pays Graylois en matière de santé

Le Pays Graylois représente à la fois :

- Un territoire, bassin de vie, qui présente une cohésion géographique, économique, culturelle et sociale,
- Un espace d'échanges, de partenariats (via l'animation, l'impulsion et la coordination de différentes réflexions et initiatives sur le territoire) et de projets (via la fédération des acteurs locaux autour de projets collectifs).

La stratégie du Pays Graylois en matière de santé s'appuie sur son projet de territoire, dont l'un des axes s'intitule **“un territoire attractif, inclusif et solidaire”** et dans lequel sont inscrits les objectifs suivants :

Objectif 1 - Poursuivre la construction d'une offre et le développement d'une “culture de l'accueil” et notamment :

- Faciliter l'installation de nouveaux habitants et/ou de porteurs de projets,
- Créer et mettre en œuvre des outils / des actions de communication et de promotion du territoire.

Objectif 2 - Contribuer à un accès équitable de la population aux équipements et services de base et notamment construire / étendre / réhabiliter/ réaliser des travaux en faveur :

- De lieux du type "maisons de santé" favorisant le regroupement et la coordination entre professionnels de santé,
- Du maintien ou du regroupement des services publics (ex : Maisons de services au public, Maisons France Services).

Objectif 3 - Promouvoir l'inclusion numérique et l'accès aux services publics notamment :

- Favoriser l'inclusion numérique des populations : e-administration des services publics, accompagnement par des conseillers numériques,
- Soutenir et accompagner le développement d'outils innovants en vue d'améliorer l'offre de santé (ex : E-Santé, dont télémédecine et télésanté).

Objectif 4 - Accompagner et soutenir les territoires / les projets et notamment :

- Accompagner les actions de coopération interterritoriale (partenariats, échanges, mutualisation des moyens et des compétences),
- Favoriser la communication et la connaissance mutuelle,
- Renforcer l'ingénierie financière et technique,
- Encourager la participation citoyenne.

La politique du Pays Graylois en matière de santé s'appuie d'autre part sur le CLS.

Après un premier contrat, au bilan positif (voir un extrait du bilan en annexe 1), sur la période de 2017 à 2019, les élus du Pays Graylois ont souhaité s'engager en faveur d'un contrat de 2ème génération, sur la période 2025 à 2029.

Cette décision a été actée par délibération le 22 juin 2023.

## La politique de la Région de Bourgogne-Franche-Comté en matière de santé

La stratégie de mandat de la Région affiche des priorités en faveur de l'attractivité des territoires, de l'égalité d'accès aux soins, de la promotion de la santé sur les territoires, de l'installation des professionnels de santé, et de la promotion des formations sanitaires et sociales.

Au regard des enjeux collectifs à relever, la Région a un rôle majeur à jouer dans la réponse à apporter aux citoyens en matière de santé et :

- Elle co-pilote le Plan Régional Santé Environnement (PRSE 4) aux côtés de l'ARS et de l'État, d'abord pour son élaboration, puis pour sa mise en œuvre et son suivi ;
- Sur ses champs de compétences, elle poursuit avec l'ARS une collaboration étroite au service de la santé en Bourgogne-Franche-Comté.

La Région s'appuie également sur d'autres schémas régionaux pour établir sa politique régionale de santé et intègre des éléments de la feuille de route Handicap, de la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN), du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), et des engagements présentés dans le plan de mandat.

C'est ainsi que s'est définie l'ambition de la seconde feuille de route santé de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la période 2024-2028.

Cette feuille de route est un document stratégique et prospectif qui propose une action régionale organisée pour les années à venir. En réponse aux enjeux identifiés, elle est organisée autour de deux défis : répondre au besoin de proximité et renforcer la prévention. Elle met en visibilité les actions existantes et accentue la mobilisation de la collectivité en faveur d'une santé pour tous et sur tous les territoires. En déclinaison du PRSE 4, la feuille de route santé de la collectivité soutient la mise en place d'environnements favorables à la santé en encourageant l'approche d'une seule santé.

La Région Bourgogne-Franche-Comté a vocation à être co-signataire des CLS et ses modalités d'intervention restent celles définies dans ses propres règlements d'intervention de droit commun en vigueur et contrats existants pour la sélection et l'éligibilité des projets. Les CLS étant évolutifs, les participations régionales ne seront déterminées que sur la base de dossiers déposés,

après instruction complète et validation par les instances régionales.

## **La politique du Conseil Départemental de Haute-Saône en matière de santé**

Dans un contexte sociétal et environnemental où l'alimentation répond à de nouveaux enjeux, le Département de la Haute-Saône encourage l'approvisionnement local, notamment en restauration collective grâce à la plateforme "Agrilocal 70". Il soutient également ses filières locales par le développement et la promotion du site « J'veux du local - le Goût de la Haute-Saône » qui vise à mettre en relation les consommateurs avec les producteurs de notre territoire.

De plus et afin de conforter une alimentation durable, le Département s'est engagé dans une stratégie alimentaire articulée autour de son Projet Alimentaire Territorial (PAT), labellisé par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Cette démarche qui a débuté en avril 2022 et menée en étroite collaboration avec le monde agricole, est essentielle pour accélérer la transition agricole et alimentaire en rapprochant les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs.

Concernant le programme de lutte contre le gaspillage alimentaire, la démarche mise en œuvre se poursuit dans l'objectif conjoint de limiter les déchets et générer des économies pour développer une alimentation saine en restauration collective au sein des collèges.

Ce programme sera renforcé par la coordination des actions des établissements sur les sujets nutrition/santé.

Le Département de la Haute-Saône poursuit ses actions de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans.

Pour répondre aux besoins liés à l'accroissement du nombre d'entretiens prénataux et de visites à domicile postnatales ainsi qu'à l'augmentation du nombre de bilans en école maternelle et de visites à domicile relatives à la périnatalité, une

équipe pluridisciplinaire composée de sage-femmes, puéricultrices, médecins et orthoptiste, intervient dans chacun des dix Centres Médicaux Sociaux (CMS) répartis sur le territoire pour notamment accompagner les familles et réaliser les consultations des enfants jusqu'à 6 ans.

L'action départementale s'élargit avec la reprise des missions de planning familial, le développement d'actions de prévention et d'éducation à la vie sexuelle et affective dans les collèges.

S'agissant des actions sanitaires, le dépistage organisé des cancers du sein, du colon et du col de l'utérus se poursuit par le biais d'une convention de délégation avec le Centre Régional de Coordination de Dépistage des Cancers de Bourgogne Franche-Comté (CRCDC).

En termes de vaccination, les médecins et désormais les infirmières du Centre d'Examen de Santé (CES) poursuivent la vaccination directe des usagers bénéficiant d'un bilan de santé par le biais d'une convention de délégation. L'activité du Centre de Lutte AntiTuberculeux (CLAT) se maintient avec les vaccinations par le BCG et les enquêtes autour d'un cas de tuberculose déclaré. Enfin, le centre de vaccination, depuis l'annonce du Président de la République en février 2023, organise chaque année la campagne de vaccination contre le Papilloma Virus (HPV) pour les collégiens dans le but d'améliorer la couverture vaccinale et lutter contre cette infection.

## **La politique des services de l'État de Haute-Saône en matière de santé**

Au-delà de la politique de santé pilotée par l'ARS, les services de l'État dans le département sont en charge de mettre en œuvre localement les orientations de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives (MILDECA), pour lesquelles elle mobilise des crédits via un appel à projets.

Plus largement, l'engagement de l'État dans le CLS apparaît comme d'autant plus pertinent et fondamental qu'il agit, avec ses services déconcentrés, dans de nombreux domaines de compétences en lien avec des publics fragiles (contribution au plan départemental d'action pour le logement des

personnes défavorisées), la lutte contre la pauvreté, la jeunesse, la vie associative, le sport, la lutte contre les violences faites aux femmes, la politique de ville ou encore la gestion du fonds interministériel de prévention de la délinquance et aussi parce qu'il anime des politiques transversales utilement mobilisables en faveur des actions portées par le CLS. Parmi elles le préfet, délégué territorial de l'agence nationale de cohésion des territoires, anime et pilote avec l'appui de la sous-préfète, chargée de mission, le plan France ruralité qui intègre de nombreux dispositifs utiles (établissements France services, santé en milieu rural, santé mentale, environnementale et alimentaire, comprenant également une focale à destination des jeunes...).

## **La politique de la CPAM de Haute-Saône en matière de santé**

### **1/ Faciliter l'accès aux soins et aux droits**

En matière d'accès aux droits et d'accès aux soins, l'Assurance Maladie s'attache à augmenter le taux de recours des assurés les plus fragiles aux dispositifs sociaux de type C2S (couverture complémentaire solidaire) ou ACS (aide à la complémentaire santé). Elle met notamment en œuvre son programme d'accompagnement individualisé des assurés en difficulté (Mission Accompagnement en Santé).

### **2/ Décliner des actions de prévention**

L'Assurance Maladie contribue également aux déploiements de diverses actions de prévention. On peut citer notamment :

- Les actions portées en matière de dépistage organisé des cancers (cancer du sein, cancer du col de l'utérus et cancer colorectal) et le soutien au CRCDC (Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers), réalisation de la campagne Octobre rose et Mars bleu, reprise des invitations à ces dépistages par la CNAM depuis le 1er janvier 2024 et la mise en place de plateforme « aller vers » afin d'accompagner les usagers les plus éloignés.
- La promotion de la couverture vaccinale (ROR, vaccination antigrippale, Covid, papillomavirus au sein des collèges).

- La prévention de la santé buccodentaire à travers le dispositif MT' Dents, dispositif permettant une prise en charge à 100% des examens réalisés à destination des jeunes de 3 à 24 ans ou encore à destination des femmes enceintes.
- L'assurance Maladie participe également à la déclinaison d'actions de prévention sur les thèmes des addictions (alcool, tabac à travers le Moi(s) sans Tabac décliné durant le mois de novembre), la nutrition ou le diabète (prévention de l'obésité chez l'enfant dans le cadre du dispositif « Mission Retrouve ton Cap »), de la santé mentale (dispositif MonPsy) et vie affective et sexuelle, « Mon bilan de prévention », la prise en charge des maladies chroniques (SOPHIA asthme), le sport santé...

### 3/ L'accompagnement au déploiement de l'exercice coordonné

La CPAM est investie aux côtés de la direction territoriale (DT) ARS et des collectivités locales dans la promotion des territoires auprès des professionnels de santé. Cela se traduit concrètement par la promotion par leurs équipes des dispositifs de soutien tels que les contrats d'aides à l'installation ou au maintien dans les zones fragiles. L'accompagnement de la DT ARS et de la CPAM de la phase d'émergence des projets d'exercice coordonné jusqu'au conventionnement à l'accord conventionnel ou accord-cadre avec l'Assurance Maladie des structures d'exercices coordonnées (maisons de santé, centres de santé, CPTS).

La mise en place du contrat d'assistant médical ou la promotion des Infirmières en Pratique Avancée (IPA) est également un autre levier permettant de libérer du temps médical et donc de favoriser l'accès aux soins des patients.

### 4/ Favoriser le déploiement des téléservices à destination des assurés, des professionnels de santé ou des entreprises

L'Assurance Maladie contribue également à la transition numérique à travers la mise en place d'action d'accompagnement auprès de ses publics, la promotion de l'activation de leur compte Mon Espace Santé (MES), la simplification des démarches depuis le compte Ameli, la mise en place de la messagerie citoyenne depuis MES pour

faciliter les échanges patients/ professionnels de santé.

La même politique est mise en place au niveau des professionnels de santé. On peut citer le déploiement d'outils facilitateurs permettant la dématérialisation des démarches des professionnels de santé vers la CPAM : l'avis d'arrêt de travail en ligne, la prescription de transport en ligne, l'alimentation et la consultation des données de santé sur MES (Dossier Médical Partagé), la sécurisation des échanges médicaux grâce au recours à la messagerie sécurisée de santé (MSSanté) et le déploiement de la télémédecine (téléconsultation, téléexpertise...).

Versant entreprises, la CPAM poursuivra également la dématérialisation des démarches avec un accompagnement dédié aux recours des outils numériques mis en place.

### 5/ Faciliter le lien ville-hôpital

Enfin, la CPAM à une meilleure coordination des soins entre la ville et l'hôpital en s'appuyant sur différents leviers : les actions portées par la CPTS du territoire grâce notamment à la sécurisation des sorties d'hospitalisation à travers les différents programmes PRADO (PRogramme d'Accompagnement du retour à Domicile) sur des thématiques variées (AVC, BPCO, chirurgie post cancer du sein, insuffisance cardiaque, etc.). Ce dispositif favorise la mise en relation patient - professionnel, sécurise sa prise en charge et participe à la réduction de la durée moyenne de séjour.

Pour mener ces actions, l'Assurance Maladie s'intègre dans les dispositifs animés par l'ARS et les collectivités locales (comité territorial de santé, CLS) et s'appuie sur un large réseau de partenaires associatifs et institutionnels du monde sanitaire et social.

## **La politique de la MSA de Haute-Saône en matière de santé**

Depuis toujours, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) a la volonté de jouer son rôle sur les territoires en proximité avec ses adhérents. Les actions, déployées par la MSA dans le domaine sanitaire et social, la confortent dans sa double

---

légitimité d'organisme de protection sociale et d'acteur de référence sur les territoires ruraux.

L'originalité de son guichet unique (couvrant les domaines maladie, famille, vieillesse, prévention santé et santé sécurité au travail, action sanitaire et sociale de l'ensemble de ses adhérents), la force de sa gouvernance et l'implication quotidienne de ses délégués cantonaux élus, le maillage de sa présence sur les territoires lui permettent d'apporter une offre de service globale et innovante, propre à ses ressortissants et partenariale à l'ensemble de la population.

La MSA s'appuie également sur ses structures d'offre de services pour accompagner la mise en œuvre des politiques de santé et de prévention, avec MSA Services et l'Association de Santé, d'Éducation et de Prévention sur les Territoires (ASEPT).

Le CLS constitue, pour la MSA, une échelle territoriale adéquate à l'expression des besoins regroupée dans un diagnostic et à la mise en place en réponse par des actions opérationnelles.

Au regard de ses orientations nationales dans le cadre de sa stratégie santé, la MSA a arrêté les enjeux qu'elle porte afin d'améliorer la santé de la population agricole et des territoires ruraux autour de 4 enjeux :

- Améliorer l'espérance de vie en bonne santé par la promotion de la santé et la prévention tout au long de la vie et dans tous les environnements,
- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé dans les territoires ruraux,
- Garantir la qualité et la pertinence dans les prises en charges, à chaque étape du parcours de santé,

- Développer l'autonomie des populations agricoles et rurales, âgées et en situation de handicap, et soutenir les aidants.

Ces orientations sont déclinées dans une approche globale basée sur le développement des actions de façon synergique (méthode One Health).

## **La politique de la CPTS Croisée Comtoise en matière de santé**

La CPTS Croisée Comtoise est la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé établie sur le territoire du Pays Graylois et du Val marnaysien. Cette association a été labellisée par l'ARS en décembre 2023 et rassemble près de 150 adhérents. Ces professionnels, issus du monde sanitaire, social, médico-social et des établissements de soins du territoire, travaillent en réseau autour d'un projet de santé établi suite à un diagnostic territorial.

La CPTS va œuvrer pour développer les missions suivantes : accès aux soins, amélioration des parcours patients, prévention, gestion de crise, développement de la qualité et la pertinence des soins, accompagnement des professionnels de santé du territoire.

Dans un souci d'harmonisation des pratiques, la CPTS promeut l'interconnaissance entre professionnels, acteurs des réseaux ainsi que des collectivités.

C'est dans cet esprit que le CLS du Pays Graylois et la CPTS Croisée Comtoise ont construit les fondements de leur collaboration. Celle-ci s'est naturellement établie autour de la co-construction de certains projets dont la prise en charge du parcours des victimes des violences intrafamiliales, l'amélioration de la santé mentale et l'attractivité de notre territoire.

## Les points clés du diagnostic territorial



Le Pays Graylois se situe dans l'Est de la France, en Bourgogne Franche-Comté, à l'ouest du département de la Haute-Saône (70). Par sa position centrale au sein de la région, le territoire est idéalement situé à mi-distance de Dijon et de Besançon (50 km) et à proximité de villes moyennes telles que Vesoul, Dole et Langres.

### Un territoire étendu et rural

Sous statut juridique « Pôle d'Équilibre Territorial et Rural » (PETR) depuis le 1er janvier 2015, le Pays Graylois regroupe 114 communes et compte 37 712 habitants (15% de la Haute-Saône) sur une superficie globale de 1.300 km<sup>2</sup>.

Au 1er janvier 2023, il est composé de 3 intercommunalités :

- **La Communauté de Communes Val de Gray** (CCVG – 20 742 habitants, soit 55% de la population),
- **La Communauté de Communes des 4 Rivières** (CC4R - 9 682 habitants, soit 26% de la population),
- **La Communauté de Communes des Monts-de-Gy** (CCMG - 6 288 habitants, soit 19% de la population).

Le bassin graylois se caractérise par :

- **Un fort caractère rural** avec une faible densité de population de 28 hab./km<sup>2</sup> (moyenne départementale de 45 hab./km<sup>2</sup>) : 1 habitant sur 2 réside dans un village de moins de 120 habitants,
- **Des espaces faiblement urbanisés,**
- **De vastes espaces boisés (34 %), agricoles et naturels,** avec plaines céréalières et élevages bovins.

- Une population active tournée davantage vers **l'industrie et l'agriculture,**
- Une ville principale, Gray (5 970 habitants) regroupant les principaux services, avec une position centrale sur le territoire.

### Une population vieillissante et isolée

- 36,9% des personnes de + de 75 ans vivent seules à domicile,
- 1 habitant sur 4 à plus de 65 ans (24,9 % contre 22,8 % en région),
- Accroissement des besoins pour le maintien à domicile et l'accès aux soins,
- Un isolement par le caractère rural du territoire mais aussi par la faible offre de transports en commun.

### Un état de santé plutôt défavorable

- **Les niveaux de mortalité sur le territoire sont supérieurs à la moyenne régionale,** avec une espérance de vie inférieure de 1,3 an par rapport aux valeurs régionales et nationales. Cette surmortalité concerne particulièrement les maladies liées aux cancers et aux affections de l'appareil circulatoire.
- Une **précarité économique, géographique, sociale** importante entraînant des problèmes d'addictions (alcool et tabac principalement), et une forte prévalence de violences intrafamiliales.
- Un **recours aux soins pour des actes de prévention plus faible** que sur l'ensemble de la région (comme les dépistages des cancers).
- Des prises en charge en soins plus élevées que la moyenne régionale pour les **maladies cardio-vasculaires et respiratoires, et le diabète.**
- **L'état de santé mentale sur le territoire est aussi alarmant :** dépression, pathologies psychiatriques, consommateurs réguliers de psychotropes dont antidépresseur, impact important de la crise COVID (notamment chez les jeunes). Le taux de suicide est également le plus important de la région (25.9/100 000).

hab. contre 16,3 en région et 14 en France) en particulier auprès des agriculteurs.

- **La nutrition** : une prévalence du surpoids (25%) et de l'obésité (4 à 8%) auprès des élèves entrant en 6ème au collège.

## Offre de soins et attractivité

### Offre sanitaire :

Le site hospitalier du GH 70 à Gray (labellisé « hôpital de proximité ») et la Clinique Médicale Brugnion Agache (SMR) à Beaujeu.

### Offre médico-sociale :

- Dispositifs médico-éducatifs pour enfants en situation de handicap : 2 structures médico-éducatives sur le bassin de Gray, totalisant 222 places (55 places pour l'accueil de personnes présentant des troubles du spectre autistique, polyhandicap ou déficience intellectuelle + 167 places pour les jeunes avec déficience intellectuelle et troubles associés).
- Offre pour adultes en situation de handicap : 3 établissements et services destinés aux adultes en situation de handicap, représentant un total de 123 places : établissement et service d'accompagnement par le travail (ESAT, 72 places), 2 établissements d'accueil médicalisé (EAM, 45 places à orientation psychiatrique + 6 places).
- Secteur des personnes âgées : 9 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), totalisant 701 places réparties entre acteurs publics et privés.
- Acteurs publics : 363 places, réparties sur plusieurs sites : Gy, Champlitte, Gray – Hôtel Dieu, Gray – Les Capucins, Pesmes et à Dampierre-sur-Salon.
- Acteurs privés associatifs : 3 opérateurs privés associatifs avec un total de 237 places, situés à Gray (et Montagney).

Dynamique importante des professionnels de santé, avec :

- La création de la CPTS Croisée Comtoise le 22 décembre 2023, qui couvre l'ensemble du territoire du CLS.

- 5 Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) : Pesmes, Gray-Ville Haute, Gray-Quai Mavia et Gray-Les Capucins (QPV) et une MSP universitaire à Champlitte.
- 1 Centre de santé médical : Cap' Futur à Dampierre-sur-Salon avec 2 antennes (Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur et Fresne-Saint-Mamès).
- 2 Équipes de Soins Primaires (ESP) : Lavoncourt et Autrey-les-Gray.
- Difficultés majeures d'accès aux soins spécialisés et une faible densité de certains professionnels de santé, comme les gynécologues, les sage-femmes et les chirurgiens-dentistes, par exemple.

## Environnement

- **Mobilité** : utilisation de la voiture prédominante, une offre de transports en commun faible.
- Un territoire **agricole** (54% de la surface du territoire est utilisé par une activité agricole).
- **Alimentation** : territoire dans une démarche de réflexion pour élaborer un Projet Alimentaire Territorial (PAT).
- **Ressource en eau** : 80 % des captages prioritaires du département se situe sur le territoire du Pays Graylois (avec 23 aires d'alimentation de captage sur 29).
- Une dizaine d'unité de distribution d'eau potable vulnérables aux pesticides ou à leurs métabolites.
- Le PETR du Pays Graylois est engagé dans les démarches d'amélioration de la qualité de l'eau et de la biodiversité au travers notamment des dispositifs : Paiements pour Services Environnementaux (PSE) et Eau d'Ici. Des éléments sur le diagnostic territorial sont présentés en annexes 2 et 3.



# LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-10,

Vu l'article L 1434-2 du Code de la Santé Publique : « le projet régional de santé est constitué :

1° D'un cadre d'orientation stratégique, qui détermine des objectifs généraux et les résultats attendus à dix ans ;

2° D'un schéma régional de santé, établi pour cinq ans sur la base d'une évaluation des besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux et qui détermine, pour l'ensemble de l'offre de soins et de services de santé, y compris en matière de prévention, de promotion de la santé et d'accompagnement médico-social, des prévisions d'évolution et des objectifs opérationnels.

Ces objectifs portent notamment sur la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé, sur l'amélioration de l'accès des personnes les plus démunies à la prévention et aux soins, sur le renforcement de la coordination, de la qualité, de la sécurité, de la continuité et de la pertinence des prises en charge sanitaires et médico-sociales ainsi que sur l'organisation des parcours de santé, notamment pour les personnes atteintes de maladies chroniques et les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Ils visent également à organiser la préparation du système de santé aux situations sanitaires exceptionnelles dans le cadre du dispositif d'organisation de la réponse du système de santé en cas de situation sanitaire exceptionnelle « ORSAN » mentionné à l'article L 3131-11 du Code de la Santé Publique (CSP).

Ils peuvent être mis en œuvre par les contrats territoriaux de santé définis à l'article L 1434-12, par les contrats territoriaux de santé mentale définis à l'article L 3221-2 ou par les contrats locaux de santé définis à l'article L 1434-10 du CSP.

3° D'un programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies ;

Dans les territoires frontaliers et les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, le projet régional de santé organise, lorsqu'un accord cadre international le permet, la coopération sanitaire et médico-sociale avec les autorités du pays voisin. »

Vu l'article L 1434-10 IV alinéa du Code de la Santé Publique : « La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'Agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social. »

Vu l'arrêté du 31 octobre 2023 portant adoption du Projet Régional de Santé Bourgogne-Franche-Comté 2018-2028 révisé pour la période 2023-2028.

Vu la délibération du PETR du Pays Graylois en date du 22 juin 2023, portant sur son engagement dans une démarche d'élaboration d'un Contrat Local de Santé à l'échelle de son territoire et la délibération en date du 10 octobre 2024 approuvant le projet de Contrat Local de Santé.

**Il est convenu ce qui suit :**

## **Article 1 : Les parties prenantes au contrat**

**Les signataires engagés dans le contrat :**

- L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté,
- Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Graylois,
- La Préfecture de Haute-Saône,
- La Région Bourgogne-Franche-Comté,
- Le Département de Haute-Saône,
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Haute-Saône,
- La Mutualité Sociale Agricole Franche-Comté,
- La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Croisée Comtoise.

**Les partenaires institutionnels et associatifs identifiés qui seront associés en tant que de besoin :**

- Les communautés de communes, communes et Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) du territoire
- Les professionnels de santé, leurs représentants
- Les établissements sanitaires
- Les structures d'exercice coordonné, dont les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP), les Centres De Santé (CDS), le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) et la Fédération des Maisons de Santé et de l'Exercice Coordonné (FeMaSCo)
- Les Établissements et Services Sociaux Médico Sociaux (ESSMS) et les associations et acteurs œuvrant dans le domaine de l'accompagnement des différents publics
- Les associations et acteurs de prévention dont les opérateurs du Réseau Régional d'Appui à la Prévention et à la Promotion de la Santé (RRAPPS)
- Les acteurs en charge des publics précaires et de l'insertion professionnelle : associations d'aides, Mission Locale, structures d'insertion
- Les associations et acteurs en santé environnementale

- L'Éducation Nationale et les établissements scolaires
- Les acteurs de la petite enfance dont la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de Haute-Saône
- Les associations locales (services à la population, sportives, culturelles...)
- Les associations d'usagers

## **Article 2 : Le périmètre géographique du contrat**

Le périmètre du Contrat Local de Santé correspond à celui du PETR du Pays Graylois, composé de 114 communes, réparties sur 3 communautés de communes :

### **Communautés de Communes des Quatre Rivières (CC4R) :**

Achey, Argillières, Autet, Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur, Brotte-lès-Ray, Champlitte, Courtesoult-et-Gatey, Dampierre-sur-Salon, Delain, Denevre, Fedry, Ferrières-lès-Ray, Fleurey-lès-Lavoncourt, Fouvent-Saint-Andoche, Francourt, Framont, Grandecourt, Larret, Lavoncourt, Membrey, Mercey-sur-Saône, Montot, Mont-Saint-Léger, Montureux-et-Prantigny, Percey-le-Grand, Pierrecourt, Ray-sur-Saône, Recologne, Renaucourt, Roche-et-Raucourt, Savoyeux, Seveux-Motey, Theuley, Tincey-et-Pontrebeau, Vaite, Vanne, Vauconcourt-Nervezain, Velleuxon-Queutrey-et-Vaudey, Vereux, Villers-Vaudey, Volon.

### **Communauté de communes des Monts-de-Gy (CCMG) :**

Angirey, Autoreille, Les Bâties, Bourguignon-lès-la-Charité, Bucey-lès-Gy, La Chapelle-Saint-Quilain, Charcenne, Choye, Citey, Etreilles-et-la-Montbleuse, Frasne-le-Château, Fresne-Saint-Mamès, Fretigney-et-Velloreille, Gy, Lieffrans, Villers-Chemin-et-Mont-lès-Etreilles, Saint-Gand, Vantoux-et-Longeville, Vaux-le-Moncelot, Velleclair, Vellefrey-et-Vellefrange, Vellemoz, Velloreille-lès-Choye, La Vernotte, Villefrancon.

### **Communauté de communes Val de Gray (CCVG) :**

Ancier, Apremont, Arc-lès-Gray, Arsans, Attricourt, Autrey-lès-Gray, Auvet-et-la-Chapelotte,

Battrans, Bouhans-et-Feurg, Broye-les-Loups-et-Verfontaine, Broye-Aubigney-Montseugny, Champtonnay, Champvans, Chargey-lès-Gray, Chevigny, Cresancey, Ecuelle, Esmoulins, Essertenne-et-Cecey, Fahy-lès-Autrey, Germigney, Gray, Gray-la-Ville, Igny, Lieucourt, Loeuilley, Mantoche, Nantilly, Noiron, Onay, Oyrières, Pesmes, Poyans, La Grande-Résie, La Résie-Saint-Martin, Rigny, Saint-Broing, Saint-Loup-Nantouard, Sainte-Reine, Sauvigney-lès-Gray, Sauvigney-lès-Pesmes, Le Tremblois, Vadans, Valay, Vars, Velesmes-Échevanne, Velet, Venère.

## Article 3 : les modalités de gouvernance

La gouvernance du contrat est organisée par ses signataires et ses partenaires au sein de 3 instances :

Un **Comité technique (COTECH CLS)** composé des partenaires et porteurs d'actions, de la chargée de mission santé du PETR du Pays Graylois (CM Pays) et de la chargée de mission développement territorial en santé de l'ARS (CM DT ARS), assure le suivi des actions et prépare les réunions du COPIL CLS.

Un **Comité de Pilotage du Contrat Local de Santé (COPIL CLS)** composé des signataires du CLS, a pour missions de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre du CLS et de définir la programmation annuelle des actions. Il se réunira au moins 1 fois par an.

L'**Assemblée plénière** CLS réunit élus, institutions, professionnels et associations au moins une fois par an pour faire le point sur les réalisations.

## Article 4 : Les axes stratégiques et les actions du contrat

Après un premier CLS de 2017 à 2019, le Pays Graylois a réaffirmé en 2023 sa volonté de s'engager en faveur d'un second contrat. À partir des données issues du diagnostic, les 4 axes stratégiques suivants ont été identifiés. Des groupes de

travail ont ensuite permis de décliner ces orientations en 18 fiches action afin de promouvoir la santé, la prévention, les politiques de soins et en tenant compte des enjeux du territoire. L'annexe 1 présente les étapes de construction du présent contrat.

**Ces axes et fiches actions ont été validés lors du COPIL du 7 novembre 2024.**

### AXE 1 : RENFORCER LA PRÉVENTION ET AMÉLIORER LES PARCOURS DE SANTÉ

La prévention en santé est essentielle pour améliorer la santé des habitants du bassin graylois où la population est vieillissante et souvent isolée. Avec une offre de transports en commun faible, la problématique de la mobilité représente un frein notamment pour l'accès aux soins. La précarité économique et sociale aggrave les problèmes de santé, notamment concernant les addictions et les maladies chroniques.

Renforcer la prévention est un des facteurs permettant de répondre aux besoins spécifiques des habitants du territoire, de réduire les niveaux élevés de mortalité et de diminuer la pression sur le système de soins.

Sur la base des données du diagnostic territorial, plusieurs pistes d'actions ont été proposées :

- **Des actions à l'attention des jeunes et des publics précaires** en favorisant de l'aller-vers, mais aussi pour le grand public de la santé mentale, des violences intrafamiliales, des compétences psycho-sociales, de la nutrition (alimentation et activité physique), des dépistages organisés.
- **Des actions à destination des personnes âgées** de plus en plus nombreuses sur le territoire, visant à l'amélioration de leur autonomie pour favoriser le maintien à domicile et l'accès aux soins.
- **Des actions à destination des professionnels**, pour mieux sensibiliser, former, favoriser l'articulation entre la médecine de ville et les établissements de santé pour améliorer leurs prises en charge.

- **Développer les solutions de mobilité** pour faciliter l'accès aux soins et aux services de santé pour tous.
- Soutenir et développer les actions des acteurs sur le territoire.

Certaines actions de prévention et de parcours de santé seront travaillées en complémentarité des actions conduites par la CPTS dans le cadre de son projet de santé.

L'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap sera traité par le Comité départemental de la Charte Romain Jacob qui associe les partenaires de la santé du territoire du Pays Graylois.

## **AXE 2 : INTEGRER LA SANTE ENVIRONNEMENT DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES PROJETS TERRITORIAUX**

L'environnement est un déterminant majeur de la santé humaine à travers différents facteurs : la qualité des éléments (air, eau, etc.), les nuisances véhiculées (bruit, insalubrité, etc.), le défi climatique, la dégradation de la biodiversité... Il est démontré que certaines pathologies peuvent être déterminées, ou aggravées, par ces facteurs, et donc par l'environnement dans lequel l'homme évolue. La santé environnementale est un enjeu transversal à de nombreuses politiques publiques (aménagement, transport, éducation, petite enfance, logement...).

Pour répondre à ces enjeux développés dans le 4ème Plan Régional Santé Environnement 2023-2027 (PRSE 4) de Bourgogne-Franche-Comté et privilégier un environnement favorable à la santé, les pistes d'actions suivantes ont été retenues, au-delà des actions déjà mises en œuvre par le Pays Graylois pour la reconquête de la ressource eau au travers de la gestion du dispositif des PSE et du programme Eau d'Ici :

- **Former, informer et sensibiliser les élus**, les professionnels et le grand public aux enjeux de la santé environnementale.
- **Mettre en place des initiatives pour prévenir les risques environnementaux affectant la santé humaine** sur d'autres thématiques, comme les maladies vectorielles, l'ambrosie, la qualité de l'air,

la protection solaire, les perturbateurs endocriniens, les nuisances (bruit, insalubrité, etc.) ou encore l'urbanisme favorable à la santé.

- **Intégrer à terme une approche « One Health »** pour inclure les enjeux de la santé environnementale dans les politiques publiques, assurant une vision globale et cohérente de la santé.

## **AXE 3 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE SUR LE TERRITOIRE**

Le Pays Graylois dispose d'une offre de soins « satisfaisante », avec une dynamique importante des professionnels de santé. Cependant, des défis subsistent tels que l'accès limité à des spécialistes.

Pour attirer et fidéliser des professionnels et répondre aux besoins, plusieurs pistes d'actions sont identifiées :

- **Promouvoir le territoire** auprès d'étudiants et futurs professionnels de santé en mettant en avant les opportunités et les avantages de s'installer durablement dans la région,
- **Promouvoir l'accueil de stagiaires** et améliorer leurs conditions d'accueil en facilitant l'accès à des terrains de stage en offrant des solutions d'hébergement,
- **Participer en lien avec la CPTS Croisée Comtoise aux actions permettant de fidéliser** les professionnels de santé en poursuivant l'accompagnement pour l'installation en exercice coordonné, en favorisant l'interconnaissance à travers des rencontres interprofessionnelles, des soirées à thèmes et des formations communes, ainsi qu'en organisant des actions transversales autour de différentes thématiques.
- **Communiquer et informer** pour rendre plus visible l'offre du territoire, les projets des professionnels de santé ainsi que l'offre d'hébergement à l'attention notamment des futurs professionnels.

Les actions dont le but est de promouvoir le territoire et de faciliter les coopérations entre professionnels, nécessitant la mobilisation de professionnels de santé, seront menées avec la CPTS

Croisée Comtoise dans le cadre de son projet de santé ou de projets complémentaires au CLS.

#### **AXE 4 : COORDONNER, ANIMER ET ÉVALUER LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ**

L'animation, la coordination, le suivi de la mise en œuvre et la communication sur le CLS nécessitent la mobilisation de moyens humains spécifiques sur le territoire. Un poste d'ingénierie dédié au CLS est donc instauré au sein du Pays.

La chargée de mission santé (CM Pays) assurera les missions suivantes :

- **Coordonner, animer et suivre les actions du CLS,**
- **Relayer les informations et dispositifs mis en œuvre par les différents partenaires (ARS, Institutions, opérateurs, ...),**
- Accompagner le développement de projets nouveaux,
- **Communiquer sur le CLS.**

Elle collabore avec la chargée de développement territorial en santé de l'ARS (CM DT ARS).

L'évaluation des actions menées pendant le CLS permettra d'adapter les réponses et les actions aux besoins et enjeux du territoire. Les évaluations de chaque action sont énoncées dans les fiches. Le présent CLS ayant vocation à être évolutif, il sera possible d'adapter et de proposer de nouvelles fiches actions au cours de son déploiement, par voie d'avenants ou sur décisions du COPIL.

## Tableau récapitulatif du programme d'actions

Les fiches actions (FA) sont présentées en annexe 4.

Intitulés des fiches action (FA)	Page
<b>AXE 1 : RENFORCER LA PRÉVENTION ET AMÉLIORER LES PARCOURS DE SANTÉ</b>	
FA 1 : Rendre les habitants acteurs de la démarche santé mise en place sur le territoire du Pays Graylois	49
FA 2 : Organiser un forum santé	51
FA 3 : Organiser des actions d'aller-vers pour augmenter les taux de dépistages organisés des cancers	53
FA 4 : Mettre en place et animer un réseau partenarial sur les violences intrafamiliales	55
FA 5 : Renforcer le soutien à la parentalité et le projet 1000 premiers jours	57
FA 6 : Déployer les formations Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)	59
FA 7 : Promouvoir et déstigmatiser la santé mentale	61
FA 8 : Améliorer l'offre de prévention et de réduction des risques en milieu festif avec le village prévention « Concert'V sa santé »	63
FA 9 : Promouvoir la santé à travers l'alimentation et l'activité physique	65
FA 10 : Élaborer une feuille de route « Personnes âgées » autour de 3 priorités identifiées : les maladies neuro-évolutives, la prévention des chutes, et le soutien aux aidants	67
FA 11 : Faciliter l'accès aux soins par un service de transport adapté	69
<b>AXE 2 : INTÉGRER LA SANTÉ ENVIRONNEMENT DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES PROJETS TERRITORIAUX</b>	
FA 12 : Sensibiliser les élus et les agents des collectivités territoriales aux enjeux de la santé environnementale	71
FA 13 : Prendre en compte la santé environnementale dans l'aménagement du territoire	73
<b>AXE 3 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE</b>	
FA 14 : Organiser l'accueil et l'intégration des professionnels de santé	75
FA 15 : Promouvoir l'offre d'hébergement pour des stagiaires en santé	77
FA 16 : Relancer l'organisation de l'Éduc'Tour sur le Pays Graylois	79
<b>AXE 4 : COORDONNER, ANIMER ET ÉVALUER LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ</b>	
FA 17 : Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé	81
FA 18 : Évaluer le Contrat Local de Santé	83

## Les actions s'inscrivant dans la continuité du CLS précédent

Le CLS permet l'instauration d'une dynamique sur le territoire, au bénéfice de la santé de ses habitants. Ainsi, au cours du précédent CLS, des actions ont été initiées et perdurent dans le temps. Dans le cadre du présent contrat, ces actions continuent d'être accompagnées et coordonnées afin de garantir la cohérence du plan d'actions mis en œuvre.

## Article 5 : Les engagements réciproques des signataires

Les parties signataires du présent contrat décident de coordonner leurs efforts pour contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques partagés, au service de la santé dans les territoires de la région Bourgogne-Franche-Comté.

### Coordination et coopération

Pour ce faire, elles décident de mettre en œuvre un partenariat structuré et de mobiliser leurs compétences et moyens propres sur des projets définis conjointement.

Elles s'entendent sur les modalités de leur collaboration et s'engagent à participer aux réunions et aux instances et à s'informer réciproquement sur tous sujets en lien direct ou indirect avec le présent contrat.

Plus particulièrement, elles s'efforcent d'échanger sur des chiffres et des données stratégiques pour le territoire et de s'éclairer sur d'éventuelles nouveautés et/ou difficultés locales.

### Plan d'actions partagé

Les parties signataires du présent contrat s'engagent conjointement sur un plan d'actions. Elles s'engagent à le faire vivre dans la durée, à l'animer et à le faire évoluer au regard des enjeux et besoins des usagers.

Les projets retenus conjointement devront être porteurs d'une forte plus-value et concourir à la

réduction des inégalités d'accès aux soins et à la promotion de la santé sur les territoires. Les initiatives et actions locales innovantes, exemplaires en matière de prévention, de prise en charge et d'accueil des professionnels de santé seront accompagnées.

L'ARS s'engage à soutenir la réalisation des fiches actions inscrites dans le présent contrat dans la limite des enveloppes annuelles de financement dont elle dispose et des priorités qu'elle établit.

L'ARS s'engage à financer le poste de chargé de mission santé du territoire à hauteur maximum de 50% de la dépense réelle éligible (salaire chargé et frais de missions éventuels : frais de déplacement, fournitures...) d'un ETP et d'un montant plafonné à 30 000 € par an.

Le PETR du Pays Graylois s'engage à financer le reste à charge du poste de chargé de mission, en complément de l'engagement financier de l'ARS, plafonné à 30 000 €. Cet effort est soutenu par un cofinancement de la Région, permettant ainsi d'assurer la durée de la mission dans le cadre du Contrat Local de Santé.

### Communication et valorisation

Les parties signataires du présent contrat s'engagent à communiquer conjointement sur toutes les actions conduites et à valoriser leur partenariat, notamment auprès des acteurs de la santé et dans les territoires.

## Article 6 : La durée et révision du contrat

Le présent contrat entre en vigueur à compter de sa signature par les parties. Il est conclu pour une durée de cinq ans.

Sur la base des enseignements du suivi du CLS, présentés chaque année dans le cadre du COPIL CLS, le présent contrat peut être révisé et complété afin :

- **D'intégrer de nouvelles fiches actions** et/ou de supprimer des fiches actions déclinant les

axes stratégiques définis dans l'article 4 : tous les membres du COPIL doivent être d'accord avec la nouvelle programmation du CLS et un accord écrit des membres, non présents à la réunion annuelle du COPIL, est nécessaire. Dans ce cas, le compte rendu du COPIL vaut avenant au présent contrat. Une présentation pour information pourra être réalisée dans les instances signataires du contrat.

- **D'intégrer de nouveaux axes stratégiques /nouvelles orientations stratégiques et/ou de nouveaux partenaires**, ainsi que de prolonger la durée du contrat : un avenant doit être rédigé et signé par tous les membres du COPIL.

## Article 7 : Le suivi et l'évaluation

### Le suivi annuel a pour objet :

- L'examen contradictoire du bilan annuel de réalisation des actions prévues au contrat à l'année n-1 ;
- L'évaluation des résultats sur la base des indicateurs prévus au contrat ;
- L'analyse des perspectives pour l'année n et les années à venir ;
- La définition d'éventuels avenants.
- Le suivi annuel est réalisé au sein du COPIL CLS.

**L'évaluation finale permet** de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre. Elle fait l'objet d'une fiche action annexée au présent contrat.

## Article 8 : Communication et propriété intellectuelle

Les dispositions de cet article sont régies par le Code de la Propriété Intellectuelle. Les études et

résultats publiés, édités, divulgués, quel que soit le support, devront mentionner les noms et logos des différents signataires. Les signataires bénéficient d'un droit de regard sur les éventuelles publications.

Les signataires s'engagent à apposer en couleur, ou à faire apposer en couleur, le logotype des signataires et à ce qu'il soit fait mention des signataires, sur les supports de communication, d'information et de promotion, et lors des interventions ou présentations orales dans le cadre d'opérations de relations publiques et de relations presse, réalisées dans le cadre de l'exécution des présentes et ce, pendant toute la durée du contrat.

En cas de litiges ou de différends survenant entre les signataires, les parties s'engagent expressément à soumettre leur différend à des conciliateurs qu'elles auront désignés.

Une solution amiable devra intervenir dans un délai maximum de 6 mois à compter de la date à laquelle la désignation du premier conciliateur est notifiée à l'autre partie. Faute d'accord dans le délai imparti, la juridiction compétente pourra être saisie.

## Article 9 : Résiliation et recours

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant du présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par les autres parties, sans préjudice de tous autres droits qu'elles pourraient faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les parties se réservent la possibilité de porter devant le Tribunal Administratif compétent, tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, qui n'aurait pas pu trouver de solution amiable.

# SIGNATURES

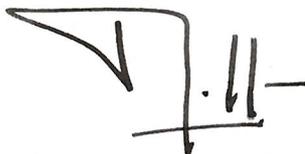
L'ARS de Bourgogne-Franche-Comté,  
Monsieur Jean-Jacques COIPLÉ



Le PETR du Pays Graylois,  
Monsieur Didier CHEMINOT



La Préfecture de la Haute-Saône,  
Monsieur Romain ROYET



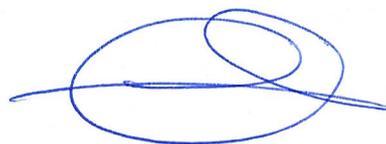
La Région Bourgogne-Franche-Comté,  
Madame Marie-Guite DUFAY

po  


Le Département de la Haute-Saône,  
Monsieur Laurent SEGUIN

po  

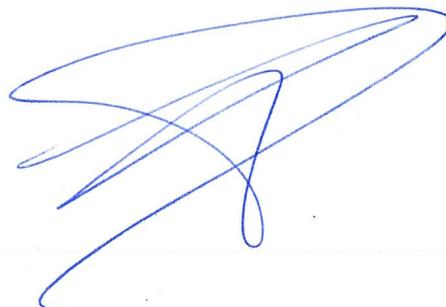

La CPAM de la Haute-Saône,  
Monsieur Nicolas WEICK



La MSA Franche-Comté,  
Monsieur Sylvain CHARLES



La CPTS Croisée Comtoise,  
Docteur Julien PERRIOT



# ANNEXES

Annexe 1 : Les étapes de construction du CLS du Pays Graylois .....	23
Annexe 2 : Diagnostic ORS « Etat des lieux santé-social ».....	32
Annexe 3 : Diagnostic ORS « Synthèse de l'enquête en ligne et des entretiens » .....	39
Annexe 4 : Les fiches actions.....	49
Annexe 5 : Liste des indicateurs par fiche action.....	85
Annexe 6 : Glossaire .....	88

---

## Annexe 1 : Les étapes de construction du CLS du Pays Graylois

### Premier CLS 2017-2019

Un 1<sup>er</sup> CLS sur le Pays Graylois a eu lieu sur la période 2017-2019. Il a notamment permis ces initiatives marquantes :

- Actions de dépistage organisées pour Octobre rose et Mars bleu,
- Création d'une Maison Des Adolescents (MDA) à Gray,
- Actions de prévention pour les jeunes : transport collectif au Centre d'Examen de Santé de Vesoul pour les jeunes en situation de précarité et dispositif « paroles en tête »,
- Actions auprès des étudiants en santé pour rendre attractif le territoire (Educ'tour, Séminaire des internes),
- Déploiement du Parcours d'Accompagnement sportif pour la santé avec des associations locales,
- Favoriser la coordination entre l'hospitalisation et le retour à domicile (Convention entre Clinique Brugnon Agache, MSP Dampierre et Centre de Santé).

L'évaluation de ce 1<sup>er</sup> CLS en novembre 2019 a montré que le périmètre géographique était pertinent, mais que les actions, bien qu'adaptées, se sont concentrées sur le bassin de Gray,

et en quantité trop importante (projets non aboutis), avec 34 fiches actions.

Les enjeux du prochain CLS ont donc été identifiés :

- Développer des actions concrètes et répondant aux besoins des habitants du Pays Graylois,
- Refédérer, redynamiser le réseau des partenaires, opérateurs et élus pour une meilleure coordination sur le territoire autour de la santé,
- Essaimer les actions sur l'ensemble du territoire,
- Créer un lien fort et de partenariat avec un nouvel acteur : la CPTS.

Dans le contexte de la crise sanitaire qui a eu lieu en 2020, et en raison de problèmes de recrutement tant à l'Agence qu'au Pays, les travaux du second CLS n'ont pas pu commencer immédiatement.

Le document présenté ci-après est un extrait du bilan du CLS 2017-2019, illustrant les initiatives marquantes précédemment citées.

## AXE 1—FICHE ACTION 1 (1/2)

Renforcer la promotion des dépistages organisés des cancers du sein (Octobre Rose) et colorectal (Mars bleu)

Opérateurs : Centre de coordination Bourgogne Franche-Comté (anciennement ADECA) / Association Santé Education et Prévention sur les Territoires (ASEPT) / Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) / ARS / Pays Graylois

### ● ● ● Enjeux de l'action ● ● ●

Renforcer l'information de la population et son accès aux dépistages, notamment dans les zones blanches identifiées.

### ● ● ● Descriptif de l'action ● ● ●

- Renforcer les partenariats locaux en les associant au COPIL 70,
- Former les professionnels de santé,
- Organiser sur le territoire des actions de promotion.

La coordination d'actions dans le cadre des dépistages organisés n'a débuté qu'en octobre 2017 (recrutement de la chargée de mission du Pays Graylois en juillet 2017.)

### ● ● ● Actions réalisées ● ● ●

#### Campagne 2018 :

- Des stands d'informations à Dampierre-sur-Salon (Cap Futur, EHPAD) et à Gray (Croix Rouge, Secours Populaire),
- Une intervention au Centre Hospitalier du Val de Saône (CHVS) à Gray,
- Une conférence d'un médecin dans les locaux de l'entreprise SILAC (Champlitte).

#### Campagne 2019 :

**Prévention du cancer colorectal**  
Le 18 avril 2019 à GRAY  
De 14h à 17h  
19 Rue Nelson-Lindé  
Salle des congrès

**Ateliers prévention santé autour du test immunologique**  
2 créneaux horaires au choix :  
- 14h30 à 15h30  
- 15h à 17h

**Ateliers de prévention mobilisateurs :**  
- Vals alimentaires  
- Cancer et alimentation

**Prévention de la DMP :**  
- Ateliers  
- Ateliers  
- Ateliers

Le 18 avril 2019, journée de sensibilisation sur la thématique « **prévention cancer colorectal, la chasse aux polypes est ouverte !** » avec des ateliers autour du test immunologique, des stands multi-thématiques sur la prévention (dépistage/test immunologique, prévention des risques solaires, cancer et alimentation, « Sporticament », etc.), des animations (vélo smoothie, test d'activité physique, démonstrations sportives, ...) et la possibilité pour les participants d'ouvrir directement un Dossier Médical Partagé (DMP). De nombreux partenaires ont participé à la réussite de cette manifestation : l'ASEPT, la CPAM, le Centre de coordination Bourgogne Franche-Comté – Antenne Franche-Comté la Ville de Gray, la Mutualité Française, la Gymnastique Volontaire, la MSA, la MGEN, le CCAS de Gray,

**MARS BLEU :**  
≈ 150 personnes sensibilisées  
Campagnes 2018 et 2019

« 86% des répondants au questionnaire (suite aux ateliers du 18 avril), envisagent de parler du test à leur médecin traitant lors d'un prochain rendez-vous », (sur 25 personnes interrogées), évaluation d'impact des ateliers santé, ASEPT.

Les 14 et 15 mars 2019, des stands d'information étaient présents à la MSP de Champlitte, pour la patientèle.



## AXE 1—FICHE ACTION 1 (2/2)

Renforcer la promotion des dépistages organisés des cancers du sein (Octobre Rose) et colorectal (Mars Bleu)

Opérateurs : Centre de coordination Bourgogne Franche-Comté (anciennement ADECA) / Association Santé Education et Prévention sur les Territoires (ASEPT) / Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) / ARS / Pays Graylois

### ● ● ● Actions réalisées ● ● ●

#### Campagne 2017 :

- Stands de sensibilisation lors des séances de distribution alimentaire par la Croix Rouge et le Secours Populaire,
- Exposition et animation autour de « La guerre des tétons » au CHVS,
- Intervention auprès d'un groupe de femmes via l'Association Accompagnement Migration Intégration (AAMI70).

#### Campagne 2018 :

- Des expositions et des animations au sein des Maisons de Santé Pluriprofessionnelle (Gy, Pesmes, Champlitte), et de la structure Cap Futur,
- Une animation au sein du CHVS, et de certains EHPAD du Pays Graylois (Pesmes, Gray, Champlitte).

#### Campagne 2019 :

- Sensibilisation au sein de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Pesmes.



**Octobre Rose :**  
≈ 300 personnes sensibilisées  
De 2017 à 2019

### ● ● ● Perspectives/suites ● ● ●

En 2020, le Pays Graylois continuera de mettre en place des actions de sensibilisation et de prévention dans le cadre de Mars Bleu et d'Octobre Rose, en même temps que la construction et la proposition d'un nouveau CLS.

Une sensibilisation sur les 3 dépistages organisés, à destination des professionnels de santé, pourrait être envisagée dans le cadre d'une prochaine contractualisation.

De nouveaux partenariats avec les acteurs locaux seront à développer dans le prochain CLS.

## AXE 1—FICHE ACTION 3

Ouverture de la Maison de l'Adolescence (MDA) de Haute-Saône—Site de Gray

Opérateur :

Association Hospitalière de Bourgogne Franche-Comté (AHBFC)

### ● ● ● Enjeux de l'action ● ● ●

Développer une offre d'accompagnement des 11-25 ans, au regard d'un déficit de l'offre en faveur de cette tranche d'âge.

### ● ● ● Descriptif de l'action ● ● ●

Ouvrir un lieu d'accueil et d'écoute, libre, anonyme, confidentiel et gratuit à Gray à destination des 11-25 ans, les parents et les professionnels. La MDA est un lieu de :

- Accueil, écoute, information,
- Evaluation des situations et d'orientations adaptées,
- Proposition de prise en charge médicale et psychologique,
- Accompagnement éducatif, social et juridique,
- Centre de ressources (accès aux droits, santé, addictions, santé mentale, sexualité...),
- Groupes de parole thématiques,
- Formation des professionnels,
- Toute autre action à construire avec l'ensemble des partenaires.



### ● ● ● Actions réalisées ● ● ●

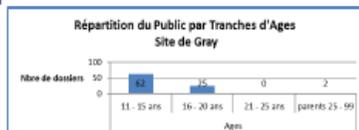


- La MDA a ouvert ses portes à Gray, en mars 2017,
- Accueil du public à Gray le lundi de 13 h à 18 h et le mercredi de 12h30 à 18h30,
- Développement de partenariats (Ville de Gray, Lycée Sainte-Marie, UDAF, Association Ados Gray, CHVS, AFSAME, Mission Locale, etc.). En 2018, la MDA a développé 27 partenariats au niveau départemental,
- Nombre de dossiers suivis sur le site de Gray :

2017 (depuis mars) : 53 dossiers,

2018 : 86 dossiers

2019 : 77 dossiers



MDA de Gray, 10 rue des Casernes

- Différentes réunions de promotion de ce lieu ont été mises en place avec le Pays Graylois afin de présenter les accompagnements et les actions de la MDA (6 novembre 2017 avec le PASS SANTE JEUNES, et le 12 octobre 2017, pendant une formation « Parole en tête »),
- Participation de la MDA à différentes manifestations organisées par le Pays Graylois dans le cadre du Contrat Local de Santé (session d'accueil 2017, Educ'tour 2019, Pass 'Santé Jeunes', etc.).

### ● ● ● Perspectives/suites ● ● ●

- Développement de projets provenant d'un partenariat PG/MDA, afin de valoriser la structure et de s'appuyer sur ses compétences.

## AXE 1—FICHE ACTION 7

Favoriser l'accès aux consultations prévention des jeunes bénéficiaires de la « Garantie Jeunes »

Opérateurs :

Mission Locale du bassin Graylois

Centre d'Examen de Santé de Vesoul

### ● ● ● Enjeux de l'action ● ● ●

La Mission Locale du bassin graylois propose, aux jeunes de 16 à 25 ans, en situation de précarité envers l'emploi et la formation, de pouvoir intégrer le dispositif « Garantie Jeune ». Ce dernier consiste en un accompagnement professionnel et social des jeunes en vue de leur intégration professionnelle.

Il a de plus été constaté que les jeunes ont tendance à délaisser leur santé et qu'ils rencontrent souvent des difficultés pour y accéder, faute de mobilité notamment.

Dans ce cadre, la Mission Locale propose, entre autres, à ces jeunes, de les informer sur leurs droits, de les conseiller et de les aider dans leurs démarches (sécurité sociale, mutuelle, Couverture Maladie Universelle, inscription à Pôle Emploi, impôts, CAF, etc.), et de les accompagner dans leurs démarches de santé.

L'offre d'accompagnement et de transport de ces jeunes auprès du Centre d'Examen de Santé est un enjeu déterminant dans leur intégration ou dans leur retour à l'emploi.

### ● ● ● Descriptif de l'action ● ● ●

Organiser 2 fois par trimestre des consultations prévention au CES pour une petite dizaine de jeunes suivis par la Mission locale. Assurer le suivi des jeunes lorsque des problématiques ont été repérées.

### ● ● ● Actions réalisées ● ● ●

2017  
7 transports  
82 consultations réalisées

2018  
7 transports  
91 consultations réalisées

2019  
7 transports  
80 consultations réalisées

Le 30 novembre 2017, une présentation du Centre d'Examen de Santé (CES) et des dispositifs d'accès aux droits (CMUC, ACS, ASS) a été organisée pour les partenaires du social et du médico-social ainsi que pour les élus du Pays Graylois. Lors de cet échange, l'accompagnement et le transport des jeunes vers le CES a été présenté par la Directrice de la Mission Locale.

### ● ● ● Perspectives/suites ● ● ●

Il est important pour un territoire comme le Pays Graylois, où les problématiques de mobilité sont très présentes, de continuer à mettre en place cette action auprès d'un public vulnérable et souvent éloigné du système de santé.

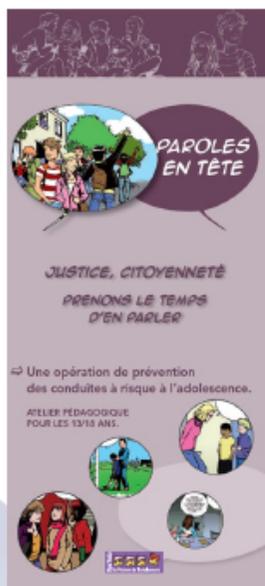
Cette action pourrait être envisagée avec d'autres partenaires ou proposer une délocalisation ponctuelle du CES à Gray (volonté des partenaires lors de la réunion du 13 novembre 2017).

## AXE 1—FICHE ACTION 8

Faire intervenir le dispositif « Parole en tête » dans les établissements scolaires, MFR et IME

Opérateur :

Centre d'Information pour le  
Droit des Femmes et des Familles - CIDFF 70



### ● ● ● Enjeux de l'action ○ ○ ○

Il s'agit de mener une action de prévention des conduites à risque à l'adolescence, en créant des temps et des espaces de paroles, dans les lieux de vie des jeunes.

Cela se caractérise par une rencontre des adolescents hors du dispositif scolaire classique, en élargissant l'action dans les maisons de quartier si possible. Cette action créée par la Maison des Adolescents de Besançon a pour but de :

- Mobiliser les jeunes autour de leur santé,
- Susciter leur intérêt sur les questions liées à la citoyenneté,
- Favoriser le dialogue parents/enfants,
- Renforcer le partenariat entre les différents acteurs.

### ● ● ● Descriptif de l'action ○ ○ ○

« PAROLES EN TÊTE » est une action de prévention en direction des jeunes. Il s'agit de créer un temps d'échange le plus attractif possible avec les adolescents (13/18 ans), dans un environnement favorisant le débat sur les questions de santé (prévention sanitaire) et de citoyenneté (prévention délinquance). Cette exposition s'installe dans un collège ou dans une structure d'animation pour une quinzaine de jours et elle y crée l'événement par l'organisation de débats.

Lors de ces derniers, des professionnels des réseaux de la santé et de la citoyenneté échan- gent avec les jeunes, par groupe de 15 à 20, sur les questions qui les préoccupent.

### ● ● ● Actions réalisées ○ ○ ○

#### 2017

Collège Delaunay (Gray) : 8 interventions auprès des classes de 3ème

Collège J. Prévost (Pesmes) : 8 interventions auprès des classes de 3ème

#### 2018

Collège R. Gueux (Gy) : 4 interventions auprès des classes de 4ème

Lycée H. Fertet (Gray) : 8 interventions, tous niveaux

Collège Romé-de-l'Isle (Gray) : 8 interventions auprès des classes de 4ème

Lycée Courmot (Gray) : 9 interventions auprès des classes de 2nde

#### 2019

Collège Delaunay (Gray) : 7 interventions auprès des classes de 3ème

Collège J. Prévost (Pesmes) : 6 interventions auprès des classes de 3ème

Collège Romé-de-l'Isle (Gray) : 8 interventions auprès des classes de 4ème

Lycée H. Fertet (Gray) : 9 interventions, tous niveaux

## AXE 1—FICHE ACTION 10 (1/3)

Favoriser l'installation de futurs professionnels de santé

Opérateurs :

ARS, Pays Graylois

Collectivités du territoire

### ● ● ● Enjeux de l'action ○ ○ ○

Le renouvellement des professionnels de santé, à moyen terme, doit s'envisager le plus tôt possible, dans le cadre d'un dispositif global impliquant l'ensemble des acteurs de terrain.

### ● ● ● Descriptif de l'action ○ ○ ○

- Elus : participation à des actions de promotion du territoire dans les centres de formation (Besançon et Dijon). Exemple : participation en binôme avec un médecin aux forums annuels des étudiants,
- Médecins : formation Maître de Stage Universitaire (MSU), participation à la promotion du territoire en binôme avec les élus,
- ARS : accompagnement aux projets d'exercice coordonné, aides à l'installation, lien avec le CRGE, bourse régionale à l'emploi,
- Pays Graylois : promotion du territoire, accompagnement des dispositifs et de projets structurants pour le territoire, etc.

### ● ● ● Actions réalisées ○ ○ ○

#### Prospection auprès des professionnels de santé

- Séminaire des internes – GH70 : 2 fois/an : présentation des projets de santé du territoire (MSP, exercices coordonnés, salarisation de médecins généralistes, etc.), promotion de l'exercice coordonné et présentation des dispositifs d'accompagnement et d'aides à l'installation des médecins,
- Diffusion des offres/participation au « Salon de l'émigration d'Utrecht » aux Pays-Bas (via le stand de la région BFC) et via le site internet du Pays Graylois (2018 et 2019),
- Octobre 2018 : organisation d'une session d'accueil interpays, pour les porteurs de projets (suite au Salon d'Utrecht en février 2018),
- Création de documents de communication interpays,
- Organisation d'Educ'tour interpays :
  - Le 29 janvier 2019, avec le Pays Vesoul-Val de Saône : 92 étudiants et 64 acteurs du territoire présents,
  - Le 27 janvier 2020, avec le Pays des Vosges Saônoises et Vesoul-Val de Saône : 96 étudiants et 66 acteurs du territoire présents,
- Présentation individuelle auprès de professionnels ou futurs professionnels de santé, des accompagnements à l'installation personnelle et professionnelle ainsi que des offres sur le territoire ( 16 contacts via rencontres et médecins du territoire),



Educ'tour janvier 2019

## AXE 1—FICHE ACTION 10 (2/3)

Favoriser l'installation de futurs professionnels de santé

**Opérateurs :**  
ARS, Pays Graylois  
Collectivités du territoire

Projets et installations sur le Pays Graylois :

- MSP et Centre de santé médical polyvalent à Dampierre-sur-Salon,
- Développement d'antennes médicales via l'association Cap Futur en faveur des communes de Beaujeu-St-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur et d'Autrey-les-Gray (0,5 ETP par commune),
- Equipe de soins primaires Lavoncourt,
- Maison de Santé Pluriprofessionnelle Universitaire (MSPU) de Champitille. Ce qui permet d'accorder plus de place à l'enseignement (formation des internes) et programme de recherche en soins primaires (lutte contre ATB-résistance) au sein de la MSP.
- MSP Mamay (impact sur la population du Pays Graylois)
- Promotion de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel à Pesmes,
- Accompagnement à l'installation/ mise en relation de professionnels de santé (Cabinet Gy, CHVS)

Carte de l'exercice coordonné, regroupé et des projets en Haute-Saône



Janvier 2019  
Source: ARS BFC - DG70

Le 06 juin 2020, signature officialisant la MSPU de Champitille

**Diagnostics :**

- sur l'accueil des stagiaires (réflexion portée sur les conditions d'accueil et la formation des étudiants) => recensement des Maîtres de Stages Universitaires (12 médecins généralistes sur 47)
- des professionnels de santé sur le secteur Pesmes/Valay (en complément des diagnostics réalisés par l'ARS en 2016 sur les secteurs de Gray/Gy et Dampierre-sur-Salon/Champitille)



Le 6 juin 2020, signature du 1er contrat « 200 postes de médecins généralistes salariés » à Cap Futur

## AXE 1—FICHE ACTION 10 (3/3)

Favoriser l'installation de futurs professionnels de santé

**Opérateurs :**  
ARS, Pays Graylois  
Collectivités du territoire

● ● ● Perspectives/suites ● ● ●

- Terminer le livret d'accueil pour les nouveaux arrivants où seront référencés les différents services, structures, et atouts présents sur le Pays Graylois.
- Continuer l'accompagnement personnels et professionnels des nouveaux professionnels de santé rencontrés,
- Poursuivre les rencontres individuelles auprès des internes des Maîtres de Stage Universitaires (présentation des projets du territoire, des accompagnements possibles, ...)
- Développer et/ou poursuivre des actions en faveur de la promotion du territoire du Pays Graylois via :
  - L'organisation d'une session d'accueil interpays aux personnes rencontrées lors du Salon d'UTRECHT (où la Région Bourgogne-Franche-Comté représente les Pays de son territoire),
  - La mise en place d'un nouvel Educ'tour. Une réflexion à mener sur l'efficacité de mener ce projet à l'échelle du Pays Graylois (tous les 3 ans) ou de garder la dynamique interpays.
  - La proposition d'une soirée/journée des internes à l'échelle de la Haute-Saône (en partenariat avec le GH70, l'ARS, les URPS, ...)
  - La réflexion sur des actions de promotion du territoire à destination des kinésithérapeutes et les orthophonistes, intervention dans les centres de formation.
- Innover et développer des actions ayant des impacts sur la démographie médicale et sur la promotion générale du territoire du Pays Graylois.



## AXE 2—FICHES ACTIONS 11 ET 12

Déployer le Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé (PASS) sur le Pays Graylois

**Opérateurs :**  
Réseau Sport Santé Bourgogne Franche-Comté  
RéPPOPOP - DDCSPP - ARS - Pays Graylois

### ● ● ● Enjeux de l'action ● ● ●

Tous les experts le confirment, l'activité physique est un élément déterminant en matière de santé, mais aussi pour la qualité de vie et le bien-être psychologique. Elle fait désormais partie intégrante du traitement de nombreuses maladies.

Cependant il existe peu de partenariats entre les différents acteurs pour mettre en place des programmes locaux de santé publique en matière de sport-santé. Actuellement, encore peu de structures sont identifiées comme établissement « sport-santé » pour accueillir des personnes atteintes de maladies chroniques, de facteurs de risques ou en situation de perte d'autonomie, afin qu'elles puissent reprendre, à leur rythme, une activité physique bénéfique pour leur santé.

L'objectif est de rendre l'activité physique accessible à ces patients, quel que soit leur état de santé et leur situation financière.

### ● ● ● Descriptif de l'action ● ● ●



Mettre en place une organisation coordonnée permettant la mise en place d'un PASS pour les patients inactifs atteints d'une pathologie chronique (obésité : Indice de Masse Corporelle supérieur à 30, diabète type 1 et 2, maladie cardiovasculaire stabilisée et cancers) ou présentant des facteurs de risque, ou une AITT supérieure à 20 %, pouvant être en situation de précarité, de handicap ou de perte d'autonomie et pouvant initier leur PASS dans le secteur scolaire, du travail, des soins, du médico-social, du social ou de la prévention.

Cette prise en charge repose sur l'accompagnement dans la pratique d'une activité physique et sportive régulière, adaptée, sécurisante et progressive des patients inclus. Un travail de coordination et de lien avec les professionnels « éducateurs médico-sportifs » ou « Enseignants en Activité Physique Adaptée - Santé » est assuré par le réseau sport-santé.

Le PASS est structuré selon le mode d'organisation des parcours de soins (PPS) : diagnostic - mise en route des mesures hygiéno-diététiques - suivi. Il est coordonné ou supervisé par le médecin traitant, avec l'aide de l'Enseignant en Activité Physique Adaptée-Santé.

Une évaluation du PASS sur le Pays Graylois sera à développer

### ● ● ● Actions réalisées ● ● ●

5 réunions de présentation du dispositif afin de faire correspondre l'offre et la demande sur le territoire pour les structures pouvant offrir cette présentation et pour les médecins généralistes, 17 créneaux proposés sur 4 communes du Pays Graylois : Bucey-lès-Gy, Champlitte, Gray et Velesmes-Echevanne

Activités variées : gym douce, marche nordique, gym mémoire, pilate, yoga...

2018/2019: 3 personnes entrant dans le dispositif  
2019/2020 : 8 personnes entrant dans le dispositif

### ● ● ● Perspectives/suites ● ● ●

- ♦ Conforter le dispositif (encore embryonnaire) et le développer sur le territoire, via une communication ciblée (professionnels de santé, associations, etc.). La communication auprès de professionnels de santé pour qu'ils soient « prescripteurs » est essentielle pour le développement de cette action,
- ♦ Proposer un créneau sport santé sur la commune de Gy, en conventionnant éventuellement avec le cabinet de kinésithérapie,
- ♦ Mettre en place une évaluation du dispositif quand ce dernier aura pris plus d'ampleur, éventuellement à la fin d'un second CLS.

## AXE 2—FICHE ACTION 22

Mettre en place un processus de sortie d'hospitalisation qui favorise le repérage de la fragilité sociale du patient, et qui renforce la coordination avec les services à domicile

**Opérateurs:**  
Clinique médicale Brugnon Agache

### ● ● ● Enjeux de l'action ● ● ●

Optimiser le retour à domicile pour réduire le risque de ré-hospitalisation.

### ● ● ● Descriptif de l'action ● ● ●

- ♦ Repérer le risque de ré-hospitalisation,
- ♦ Elaborer un plan personnalisé de soins,
- ♦ Evaluer médicalement et socialement (score EPICES) les patients,
- ♦ Optimiser le(s) traitement(s),
- ♦ Mener des actions d'éducation thérapeutique du patient et de son entourage.

### ● ● ● Actions réalisées ● ● ●

- ♦ 2 conventions signées : MSP de Dampierre-sur-Salon et MSP Bernard Forestier à Noidans-le-Ferroux,
- ♦ En 2018, une réunion d'information a été organisée entre la Clinique Brugnon Agache et le Centre de soins de Dampierre-sur-Salon. Cette dernière avait comme objectif d'optimiser l'information entre les deux structures : le retour à domicile et l'hospitalisation des usagers (partenariat qui s'est poursuivi en 2019)
- ♦ Nombre de bénéficiaires :

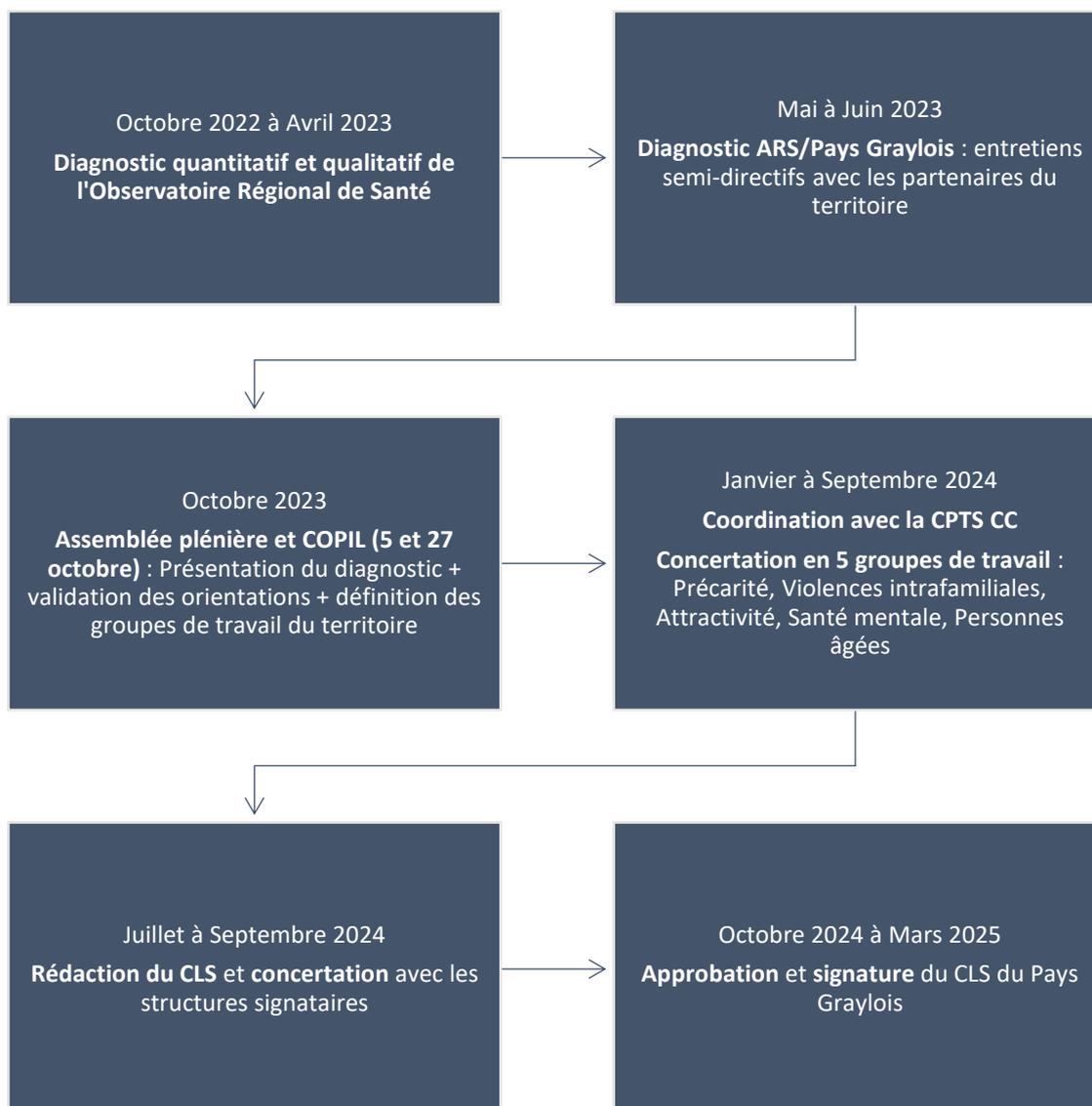
Type d'évaluation	Professionnel	Année	Nombre de patients évalués en hospitalisation complète	Nombre de patients évalués en hospitalisation de jour
Évaluation de la situation sociale, professionnelle	Assistant de service social	2017	221	11
Évaluation de la situation sociale, professionnelle	Assistant de service social	2018	260	27

### ● ● ● Perspectives/suites ● ● ●

Cette action doit continuer à se développer :

- ♦ par la signature de nouveaux partenariats avec, par exemple, la maison de santé de Gray et de Gy ou encore avec l'association SOLIHA,
  - ♦ par la mise en œuvre de nouveaux outils de détection.
- Toutefois, étant conduite en autonomie par la Clinique Brugnon Agache, cette action pourrait être poursuivie en dehors d'un futur CLS.

## Deuxième CLS 2025-2029



*Schéma des étapes de l'élaboration du CLS 2025-2029 du Pays Graylois*

### Étape 1 : Le diagnostic territorial

Le présent CLS est donc le 2<sup>nd</sup> contrat signé à l'échelle du Pays Graylois déclinant le PRS arrêté le 2 août 2018 et révisé le 31 octobre 2023. Les grands axes de travail issus du PRS 2018-2028 :

- Agir pour les populations vulnérables et l'autonomie des personnes
- Faire le choix de la prévention une priorité

- Attirer et fidéliser les professionnels de santé nécessaires aux besoins de la population
- Mettre l'accent sur le concept « One Health » = Une seule santé (principe selon lequel la protection de la santé de l'Homme passe par celle de l'animal, du végétal et de leurs interactions avec l'environnement)

L'élaboration du CLS 2025-2029 du Pays Graylois a débuté par la réalisation des diagnostics

quantitatif et qualitatif d'octobre 2022 à avril 2023 par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS). Le diagnostic quantitatif est détaillé dans l'annexe 2. Le bilan qualitatif a été réalisé via une enquête en ligne anonyme envoyée à 20 acteurs (avec 14 répondants) et 5 entretiens avec des professionnels de santé (cf. annexe 3).

Ces diagnostics ont été complétés par une phase d'entretiens avec les partenaires locaux, menés par l'ARS en lien avec le Pays Graylois : CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie), CES (Centre d'Examen de Santé), FEMASCO (Fédération des Maisons de Santé et de l'Exercice Coordonné), ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural), ASEPT (Association Santé Éducation et Prévention sur les Territoires), CAF (Caisse d'Allocations Familiales), Promotion Santé (anciennement IREPS), UTSE ARS (Unité Territoriale Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé), RSS (Réseau Sport Santé), AFSAME (Association Fédératrice de Services sociaux et d'Accompagnements Médico-Éducatifs), CIDFF

(Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), AAF (Association Addictions France), Cap Gray, Mission Locale d'Arc-lès-Gray, la Clinique Brugnon Agache et le GHT 70 (Groupement Hospitalier de Territoire de Haute-Saône).

**Ce 2<sup>nd</sup> CLS intègre une innovation majeure par rapport au 1<sup>er</sup> contrat : la création de la CPTS Croisée Comtoise le 22 décembre 2023, avec un large périmètre intégrant l'ensemble du territoire du PETR du Pays Graylois, ainsi que la communauté de communes du Val marnaysien.** Cette nouveauté implique une articulation étroite entre les projets du CLS et ceux de la CPTS, permettant une coordination plus efficace et une synergie accrue entre les acteurs de santé du territoire. La CPTS a également activement participé à la construction de ce nouveau CLS. Cette collaboration marque une étape importante dans l'organisation de l'offre de soins et la promotion de la santé sur le territoire graylois.

<p><b>CLS</b> <i>Porté par les élus</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les inégalités territoriales et sociales en santé</li> <li>- Promotion du territoire auprès des étudiants en santé et des professionnels de santé</li> <li>- Participation à l'accompagnement des projets de santé</li> <li>- Attention particulière portée aux publics vulnérables</li> <li>- Créer des environnements favorables à la santé</li> <li>- Information, sensibilisation et formation des professionnels et du grand public aux problématiques de santé publique</li> <li>- Gouvernance assurée par les élus, les institutionnels, les opérateurs et acteurs de la santé</li> </ul>
<p><b>CPTS</b> <i>Portée par les professionnels de santé</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à l'organisation des soins de 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> recours (exercice libéral, ambulatoire)</li> <li>- Améliorer le parcours de soin des patients : coordination et organisation des soins et des acteurs, structuration des parcours de santé, renforcement des liens ville-hôpital, développement de la prévention personnalisée et systématisée</li> <li>- Gouvernance assurée par des professionnels de santé dans le cadre d'une association</li> </ul>

**Articulation entre le CLS et la CPTS**

## Étape 2 : Élaboration des orientations selon le diagnostic territorial

En octobre 2023, un point d'étape a eu lieu en assemblée plénière et en COPIL :

- Les acteurs du territoire sont motivés et volontaires pour un nouveau CLS.
- Il y a un besoin de redynamiser le territoire et de créer du lien pour mieux connaître les différentes ressources, professionnels et actions disponibles.
- Il est essentiel d'agir de manière coordonnée et d'optimiser les ressources.
- Intervenir au plus près de la population (« aller-vers ») est crucial pour toucher efficacement les habitants.
- Il est important de diminuer les inégalités du territoire en se rapprochant des populations les plus en difficulté.

Ce point d'étape a également permis de valider les axes de travail suivants :

**AXE 1 : RENFORCER LA PRÉVENTION ET AMÉLIORER LES PARCOURS DE SANTÉ**

**AXE 2 : INTEGRER LA SANTE ENVIRONNEMENT DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES PROJETS TERRITORIAUX**

**AXE 3 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE SUR LE TERRITOIRE**

**AXE 4 : COORDONNER, ANIMER ET ÉVALUER LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ**

Une nouvelle stratégie pour ce second CLS sur le Pays Graylois a été élaborée à partir des constats tirés de l'ensemble des travaux réalisés. Elle comporte 4 axes stratégiques, déclinés en 18 fiches actions.

## Étape 3 : Les fiches actions

Afin de décliner les orientations en actions, 4 groupes de travail ont été mis en place à partir de mars 2024, en complémentarité de l'organisation départementale afin d'aboutir aux fiches actions du présent contrat.

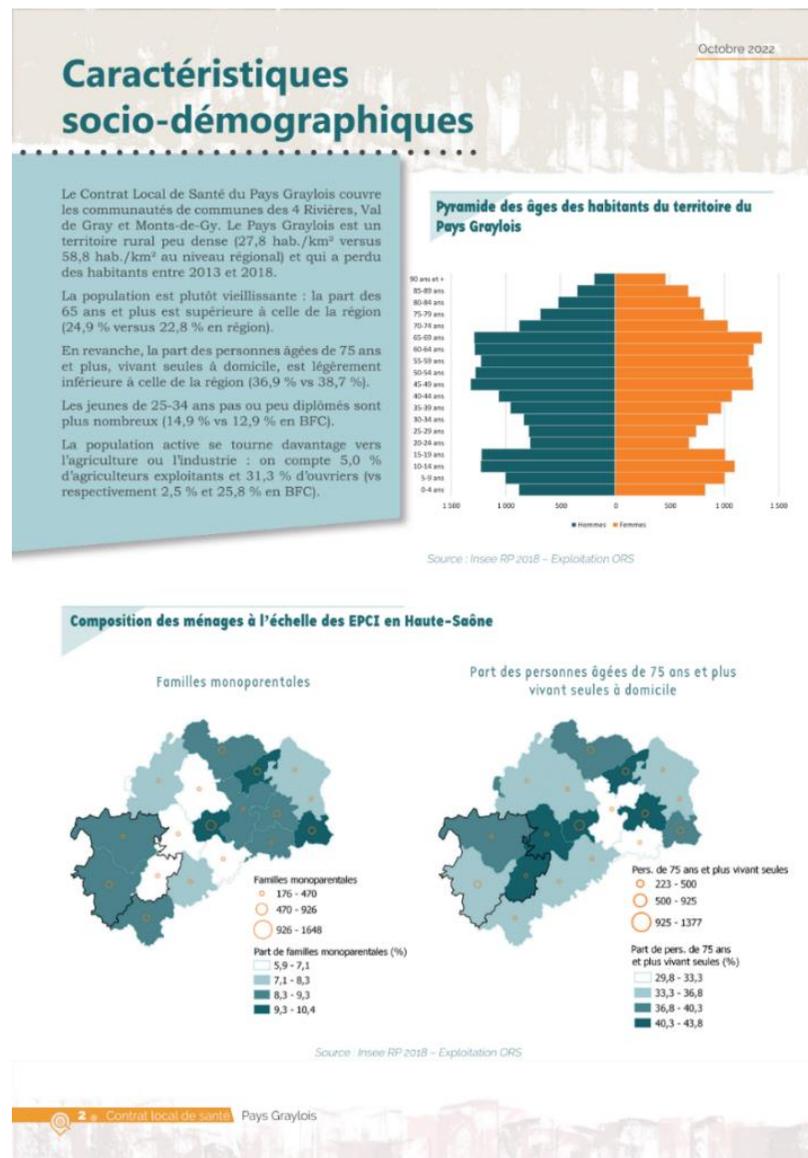
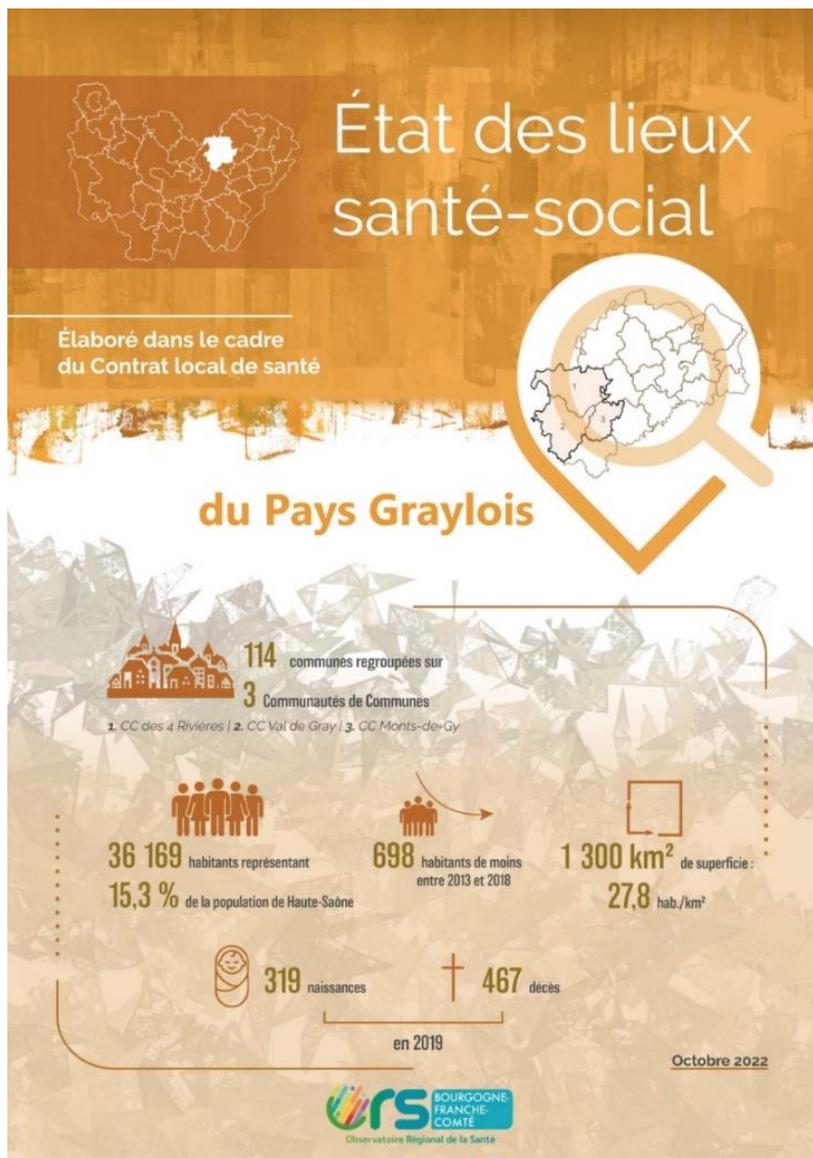
### **Groupes de travail à l'échelle du Pays Graylois :**

- Violences intrafamiliales
- Attractivité du territoire
- Santé mentale
- Personnes âgées

### **Groupes de travail à l'échelle départementale :**

- RRAPPS (Réseau Régional d'Appui à la Prévention et la Promotion de la santé) : → Déclinaison départementale
  - Santé des Jeunes
  - Nutrition
  - Addictions
  - Environnement
- COPIL Dépistage des Cancers
- Observatoire de la Démographie Médicale (ODEMA)
- Comité Technique 1000 premiers jours
- Groupe de travail Compétences Psychosociales (CPS)
- Comité départemental de la charte Romain Jacob (Handicap) (à venir)

## Annexe 2 : Diagnostic ORS « État des lieux santé-social »



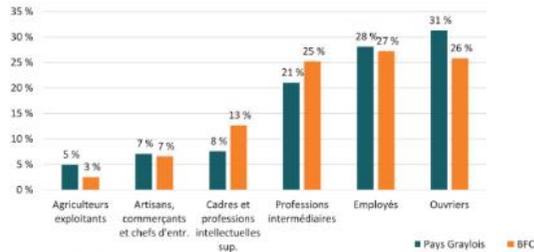
Les indicateurs de précarité sur le Pays Graylois sont légèrement inférieurs au niveau régional. Cependant, la part des ménages en situation de vulnérabilité énergétique due à la mobilité et au logement est supérieure au niveau régional (30,0% vs 25,2% en BFC).

### Allocataires du RSA, bénéficiaires de la CSS de 18 ans et plus affiliés au Régime Général domiciliés sur le Pays Graylois

	Pays Graylois		BFC	France métr.
	Effectifs	%	%	%
Allocataires du RSA	601	3,7	4,9	6,4
Bénéficiaires de la CSS	1 363	6,3	7,6	9,0

Sources : Insee (RP 2018) ; CCMSA, Cnaf, SNDS (DGORS) ; Exploitation ORS

### Répartition de la population de 15 ans et plus active en emploi selon les catégories socio-professionnelles sur le Pays Graylois



Source : Insee RP 2018 - Exploitation ORS

#### Définitions et Précisions

- Les données présentées dans ce document sont les plus récentes disponibles au moment de la réalisation des extractions et traitements statistiques.
- Concernant les données du recensement de la population (RP), les résultats présentés dans ce document sont produits à partir des cinq enquêtes annuelles les plus récentes ; l'année mentionnée (2018) correspond à l'année centrale des cinq années d'enquête (2016-2020).
- Les **chômeurs** au sens du recensement de la population sont les personnes (de 15 ans et plus) qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle Emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part les personnes (âgées de 15 ans ou plus) qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.
- Le **taux de pauvreté** monétaire correspond à la part d'individus dont le niveau de vie est inférieur à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (fixé à 60 % du

- niveau de vie médian en France, soit à un revenu inférieur à 1 063 € par mois en 2018).
- Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019, la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) et l'ACS (aide au paiement d'une complémentaire santé) ont été remplacées par la Complémentaire santé solidaire (CSS). La CSS est une aide accordée sous condition de ressources, dont le plafond varie selon la composition du foyer. Elle donne droit à la prise en charge de la part complémentaire des dépenses de santé (y compris à l'hôpital). Les dépenses de santé sont donc prises en charge à hauteur de 100 % des tarifs de la sécurité sociale.
- Ménages en situation de vulnérabilité énergétique** : ménages sous le 3<sup>ème</sup> décile de revenu, dont les dépenses énergétiques pour le logement ou pour le carburant de la mobilité quotidienne en voiture sont supérieures à un seuil (4,5 % des revenus pour les dépenses de carburant, et 8 % des revenus pour les dépenses énergétiques du logement).

## État de santé Vue d'ensemble

Le Pays Graylois présente des indicateurs de santé globale plutôt défavorables par rapport à la région : on observe notamment une surmortalité générale et prématurée par rapport à la région. Le nombre de personnes prises en charge au titre d'une affection de longue durée est équivalent à la moyenne régionale (186,8 / 1 000 vs 187,0 / 1 000).

Quelques disparités se dessinent à l'échelle des EPCI : la CC Val de Gray est dans une situation plus défavorable à l'inverse de la CC des 4 Rivières, dans une situation plus favorable que les autres EPCI.

### Taux standardisé de mortalité évitable par EPCI en Haute-Saône (2013-2017)

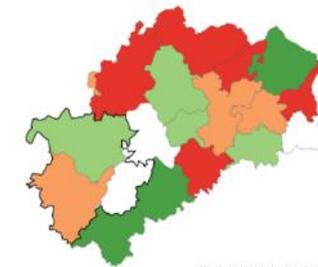
### Espérance de vie à la naissance H/F en 2013-2017



**78,1 ans** chez les hommes  
**84,2 ans** chez les femmes

- soit des valeurs moins élevées qu'en France :  
-1,3 an pour les hommes et -1,3 pour les femmes
- et qu'en région :  
-0,7 an pour les hommes et -1,1 pour les femmes

Sources : Inserm CspDc, Insee - Exploitation ORS



TSM / 100 000 hab. de - de 75 ans

- 156,8 - 181,8
- 181,8 - 198,9
- 198,9 - 215,5
- 215,5 - 234,4
- 234,4 - 263,0

Sources : Inserm CspDc, Insee - Exploitation ORS

#### Définitions et Précisions

- Taux standardisé de mortalité (TSM)** : nombre de décès pour 100 000 habitants que l'on observerait sur le territoire s'il avait la même structure par âge que la population de référence (ici ensemble de la population en métropole).
- Deux types de mortalité évitable peuvent être calculés, celle liée au système de soins et celle liée à la prévention. La mortalité évitable liée à la prévention regroupe toutes les causes de décès qui, chez les moins de 75 ans, compte-tenu des connaissances sur les déterminants

de la santé à la date du décès, auraient pu être en grande partie évitées grâce à la modification de certains comportements individuels (alcoolisme, tabagisme, conduite routière...). La mortalité évitable liée au système de soins regroupe toutes les causes de décès qui, chez les moins de 75 ans, compte-tenu des connaissances médicales et techniques à la date du décès, auraient pu être en grande partie évitées grâce à une bonne qualité du système de soins au sens large (dépistage, prise en charge adaptée pour les infarctus...).

# État de santé

## Approche par pathologie

Octobre 2022

Les indicateurs observés par pathologie sont globalement défavorables par rapport à la région.

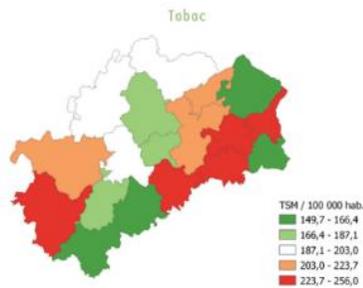
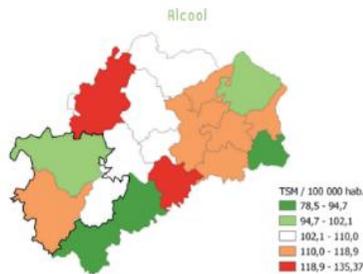
Le Pays Graylois est en surmortalité par rapport à la région pour les maladies par cancers (taux de 276,4 / 100 000 vs 253,0 en BFC), et les maladies de l'appareil circulatoire (taux de 268,3 / 100 000 vs 232,8 en BFC). Les taux de personnes prises en charge pour maladies cardio-vasculaires, diabète et maladies respiratoires sont également plus élevés qu'au niveau régional.

Les indicateurs de santé mentale (prises en charge pour dépression, troubles addictifs, consommants de psychotropes dont antidépresseurs) sont significativement supérieurs à ceux de la région.

Le taux de mortalité attribuable à l'alcool est proche de celui de la région, en revanche le taux attribuable au tabac est proportionnellement plus élevé (216,9 / 100 000) vs (200,4 / 100 000 en BFC).

Quelques écarts sont observés à l'échelle des 3 EPCI du territoire pour le taux de mortalité attribuable à l'alcool et au tabac : la CC Val de Gray est dans une situation plus défavorable que les autres EPCI.

### Taux standardisés de mortalité attribuable à l'alcool et au tabac par EPCI en Haute-Saône (2013-2017)



Sources : SNDS-Inserm CépiDc, Insee. Méthodologies spécifiques pour les fractions de décès attribuables à l'alcool et au tabac : Guerin S. et al. 2013 ; Peto R. et al. 2012 - Exploitation ORS

### Définitions et Précisions

Les données sur les personnes prises en charge pour différentes pathologies ou traitements sont issues de la cartographie des pathologies disponible dans le portail SNDS de l'Assurance Maladie. Les données intègrent notamment les personnes ayant une ALD au cours de l'année, et/ou les personnes hospitalisées au cours d'une période d'une ou plusieurs années pour certains motifs, ou encore les personnes ayant reçu au moins 3 délivrances de médicaments spécifiques dans l'année à différentes dates (cf. site internet Ameli.fr - rubrique Etudes et Données, thème Pathologies pour plus de détail).

### Principaux problèmes de santé : personnes prises en charge en soins domiciliés sur le Pays Graylois en 2019

(Effectifs et taux standardisé / 1 000)

	Pays Graylois		BFC		France métro.	
	Effectifs	Taux	Effectifs	Taux	Effectifs	Taux
Prises en soins pour cancer	1 854	47,0	47,6	47,6	48,4	48,4
Prises en soins pour maladies cardio-vasculaires	3 423	83,8	75,3	75,3	74,7	74,7
Prises en charge en soins pour diabète	2 430	62,1	59,9	59,9	58,1	58,1
Consommants réguliers de psychotropes	4 630	128,1	120,6	120,6	113,3	113,3

Sources : SNDS (DCIR-FMSI) Insee - Exploitation ORS

Pays Graylois Contrat local de santé 5

# Recours aux soins pour des actes liés à la prévention

Octobre 2022

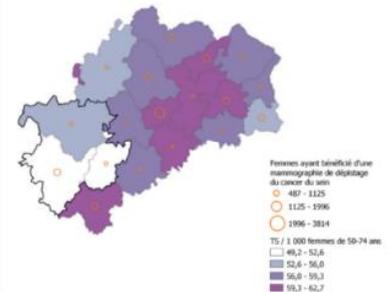
Le recours aux soins des habitants du Pays Graylois pour des actes liés à la prévention est moins élevé que la moyenne régionale sur l'année 2019 :

- 50,5 % des femmes de 50-74 ans ont réalisé une mammographie de dépistage du cancer du sein (60,4 %) ;
- 36,1 % des femmes de 15-74 ans ont bénéficié d'un frottis de dépistage du cancer du col de l'utérus (40,9 %) ;
- 20,5 % des personnes âgées de 65 ans et plus vaccinées contre la grippe est équivalent au taux régional.

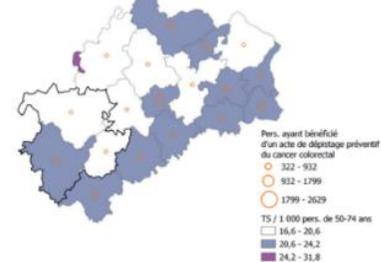
Le taux de personnes âgées de 65 ans et plus vaccinées contre la grippe est équivalent au taux régional.

Quelques écarts sont observés à l'échelle des EPCI du territoire et plus particulièrement au niveau de la CC Monts-de-Gy où les bénéficiaires des différents actes de dépistage préventif sont proportionnellement moins importants.

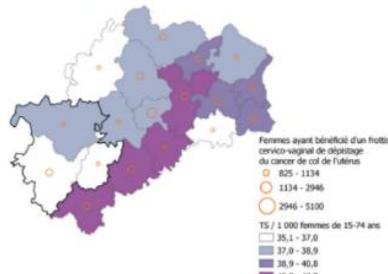
### Femmes de 50-74 ans ayant bénéficié d'une mammographie de dépistage du cancer du sein par EPCI en Haute-Saône (2019)



### Personnes de 50-74 ans ayant bénéficié d'un acte de dépistage préventif lié au cancer colorectal par EPCI en Haute-Saône (2019)



### Femmes de 15-74 ans ayant bénéficié d'un frottis cervico-vaginal de dépistage du cancer du col de l'utérus par EPCI en Haute-Saône (2019)



Sources : SNDS (DCIR-FMSI), Insee - Exploitation ORS



### Objectifs

Les objectifs de couverture recommandés au niveau européen en matière de dépistage sont actuellement de :

- 70 % pour le cancer du sein,
- 65 % pour le cancer colorectal,
- 70 % pour le cancer du col de l'utérus

(Stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030. Feuille de route 2021-2025)

6 Contrat local de santé Pays Graylois

# Offre de soins

Octobre 2022

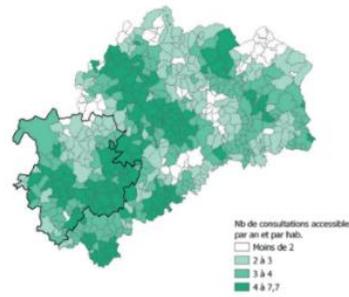
## Soins de proximité

La répartition des professionnels de santé de proximité sur le Pays Graylois apparaît plutôt contrastée. Les densités en professionnels de santé sont inférieures aux valeurs régionales et nationales, excepté pour les médecins généralistes et les orthophonistes. L'offre en gynécologues et sages-femmes est très en dessous des valeurs régionales et nationales.

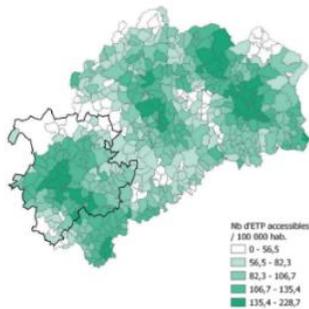
L'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) est un indicateur local de répartition des professionnels de santé qui indique, pour une profession donnée, le volume de soins accessible pour les habitants d'une commune, compte tenu de l'offre disponible et de la demande au sein de la commune et dans les communes environnantes. On comptabilise ainsi 3,8 consultations de médecins généralistes accessibles par habitant (à moins de 20 minutes du domicile) en moyenne sur le territoire du CLS (3,6 en région). Pour les autres professions, l'unité utilisée est l'équivalent temps-plein (ETP) : on dénombre 75,1 ETP de masseurs-kinésithérapeutes accessibles pour le Pays Graylois (74,8 en BFC) et 114,4 ETP d'infirmiers libéraux (101,7 en BFC). Seul l'APL des sages-femmes libérales est très inférieur à celui de la région (5,5 vs 16,0 en BFC).

Le temps moyen d'accès aux services d'urgence est de 28,6 minutes (18 minutes en BFC).

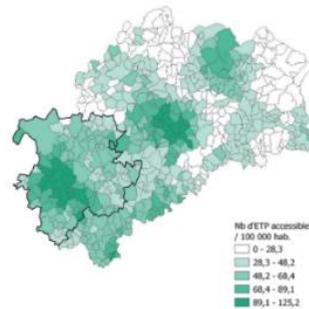
## APL aux médecins généralistes libéraux ou mixtes en Haute-Saône (2019)



## APL aux infirmiers libéraux en Haute-Saône (2019)



## APL aux masseurs-kinésithérapeutes libéraux en Haute-Saône (2019)



Sources : SNIIR-AM, EGB, CNAM-TS ; populations par sexe et âge, distancier METRIC, Insee ; traitements Drees

Pays Graylois Contrat local de santé 7

# Offre de soins

Octobre 2022

## Répartition des praticiens libéraux de proximité sur le Pays Graylois (2020)

(Effectifs, % de 55 ans et plus et densité / 100 000)

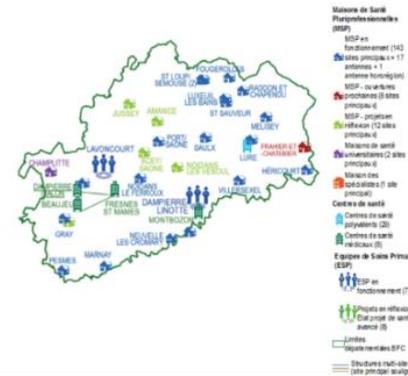
	Pays Graylois		BFC	France métr.
	Effectifs	% de 55 ans et +	Densité	Densité
Médecins généralistes	37	54,1	102,3	99,8
Masseurs-kinésithérapeutes	24	16,7	66,4	112,0
Chirurgiens-dentistes	14	50,0	38,7	42,9
Gynécologues et sages-femmes	1	-	5,4	24,3
Orthophonistes	11	36,4	30,4	20,3

Sources : RPPS, ADELI, Insee- Exploitation ORS

## Définitions et Précisions

L'indicateur d'Accessibilité potentielle localisée (APL) est un indicateur d'adéquation territoriale entre l'offre et la demande de soins de ville (hors hôpital). Il permet de mesurer à la fois la proximité et la disponibilité des professionnels de santé. Il est donc plus fin que les indicateurs usuels de densité ou de temps d'accès. Calculé au niveau de la commune, il tient compte de l'offre et de la demande issues des communes environnantes, de façon décroissante avec la distance. Il intègre en outre une estimation du niveau d'activité des professionnels en exercice, sur la base des observations passées, ainsi que des besoins de soins de la population locale, en fonction des consommations de soins moyennes observées par tranche d'âge.

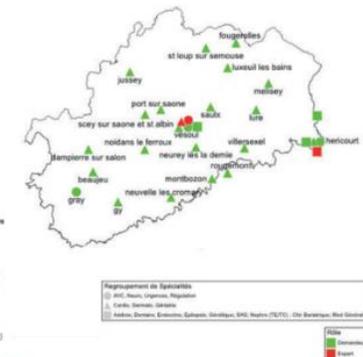
## Coordination clinique de proximité en Haute-Saône (juin 2022)



**Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP)**  
 MSP en fonctionnement (14)  
 Sites proches >+ 11 années fonctionnement  
 MSP - ou autres professionnels (8 sites proches)  
 MSP - projection (12 sites proches)  
**Maisons de santé pluriprofessionnelles (2 sites proches)**  
**Centres de santé (1 site principal)**  
**Centres de santé**  
 Centres de santé polyvalents (2)  
 Centres de santé pluriprofessionnels (3)  
**Espaces de Soins Privés (ESP)**  
 ESP en fonctionnement (7)  
**Projets en réflexion**  
 Espaces de santé jeunes (3)  
**Limites**  
 Agglomération BFC  
 Structures multi-sites (site principal souligné)

Source : ARS BFC

## Sites de télémedecine en Haute-Saône (avril 2022)



**Regroupement de Spécialités**  
 (1) site, (2) sites, (3) sites, (4) sites  
 1. Centre de santé, 2. Centre de santé, 3. Centre de santé, 4. Centre de santé  
 (1) site, (2) sites, (3) sites, (4) sites  
 1. Centre de santé, 2. Centre de santé, 3. Centre de santé, 4. Centre de santé

Pays Graylois Contrat local de santé 8

### Services de soins hospitaliers

Le Pays Graylois dispose de 2 établissements sanitaires. En 2020, ils offrent des services de soins de courte durée (41 lits), de soins de suite et réadaptation (99 lits ou places).

### Services et établissements médicosociaux

Début 2022, le Pays de Graylois compte 2 services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD) et un service de Soins Infirmiers à domicile (SSIAD) situés à Gray, Charcenne et Dampierre sur Salon avec une capacité globale de 122 places.

En termes d'hébergement permanent pour personnes âgées, on compte 11 établissements d'hébergement pour personnes âgées avec une capacité totale de 659 places. Le taux d'équipement (capacités rapportées à la population de 75 ans et plus) est bien supérieur à celui de la région et de Haute-Saône (145,2 pour 1 000 contre respectivement 126 et 107,6).

On recense 5 services et établissements spécialisés dans l'accueil des enfants handicapés, dont la capacité est de 206 places (3 IME (Institut Médico-Educatif), 1 SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile) et 1 CMPP (Centre Médico-Psycho-Pédagogique)).

Enfin, 3 structures spécialisées dans l'accompagnement des adultes handicapés sont présentes avec un total de 149 places (1 Etablissement et service d'aide par le travail, et 2 Foyers d'accueil médicalisé pour adultes handicapés).

## Environnement

Les indicateurs relatifs à l'habitat et à la qualité de l'air sont plutôt contrastés sur le territoire du CLS comparativement à la région. L'indicateur de mode de déplacements des actifs révèle une utilisation plus fréquente de véhicules motorisés sur le territoire qu'au niveau national et régional.

Les profils socio-sanitaires et environnementaux mis en œuvre en 2016 dans le cadre du diagnostic préparatoire au PRSE 3 exposaient une situation mitigée sur le plan environnemental :

- La CC des 4 Rivières et la partie Sud de la CC de Val de Gray présentant une situation environnementale globalement favorable avec des taux d'émission de PM10/km<sup>3</sup> plus faible, une moindre part de population desservie par une eau non conforme en pesticides et des dynamiques territoriales moins fréquentes.

- La CC de Monts-de-Gy caractérisée par une population fortement exposée aux pesticides, une moindre part de surfaces naturelles, des dynamiques territoriales moins fréquentes, mais aussi une faible densité d'anciens sites industriels et activités de services.

- La partie Nord de la CC de Val de Gray avec un environnement plutôt bon au niveau de l'habitat, avec de fortes dynamiques territoriales mais défavorable pour la qualité de l'air et des sols.

### Part des résidences datant d'avant 1945 sur le Pays Graylois

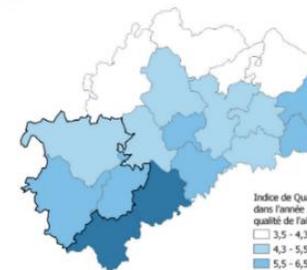


40% des résidences principales construites avant 1945

22 % en France  
28 % en BFC

Sources : Insee RP 2018 - Exploitation ORS

### Indice de qualité de l'air (ancien indice ATMO) sur le Pays Graylois en 2020

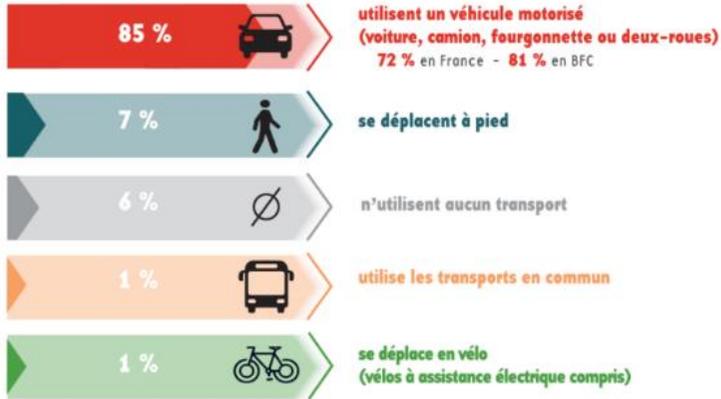


Sources : Atmo BFC, VNF, SNCF, aéroports, Insee - Exploitation ORS



Sur le territoire du Pays Graylois, l'indice de qualité de l'air est moins bon qu'au niveau régional (5,0 %).

Répartition des moyens de transport utilisés pour les déplacements domicile-travail (actifs en emploi de 15 ans et plus) sur le Pays Graylois



Sources : Insee RP 2018 - Exploitation ORS

Ozone (O<sub>3</sub>) sur le Pays Graylois en 2020



0 % de la population exposée à un dépassement de la valeur cible en ozone' 11,2 % en BFC

Valeur cible à ne pas dépasser : 120 µg/m<sup>3</sup> sur 8h (Seuil de recommandation OMS 2020)

Sources : Atmo BFC, VNF, SNCF, aéroports, Insee - Exploitation ORS

Emissions de gaz à effet de serre des transports par habitant sur le Pays Graylois en 2018



entre 1,93 tCO<sub>2</sub>e/habitant (CC Val de Gray) et 3,00 tCO<sub>2</sub>e/habitant (CC Monts-de-Gy) 3,1 tCO<sub>2</sub>e/habitant en BFC

Pays Graylois Contrat local de santé 11

Traits saillants

- Un territoire rural peu dense, qui perd des habitants avec une part importante de personnes de 65 ans et plus.
- Une population active tournée davantage vers l'industrie et l'agriculture, davantage d'agriculteurs et ouvriers qu'en région, moins de cadres et professions intermédiaires.
- Une situation sociale favorisée : des valeurs légèrement plus faibles de taux de chômage, taux d'allocataires du RSA et taux de bénéficiaires de la CSS qu'au niveau régional. Cependant, la part des ménages en situation de vulnérabilité énergétique due au logement et à la mobilité est plus élevée qu'au niveau régional.

Un recours aux soins pour des actes de prévention plus faible que sur l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté.

Un territoire sous doté en gynécologues et en sages-femmes libérales.

- Des niveaux de mortalité supérieurs à ceux de la région avec une espérance de vie en des sous des valeurs régionales et nationales ; une surmortalité observée pour les maladies par cancer et de l'appareil circulatoire.
- Des prises en charge en soins supérieures au niveau régional pour les maladies cardio-vasculaires, le diabète et les maladies respiratoires ainsi que pour les maladies liées à la santé mentale ; dépression, troubles addictifs, consommateurs réguliers de psychotropes dont antidépresseurs.

Définitions et Précisions des indicateurs présentés en annexe

- Les colonnes nommées « Valeur pour le CLS », « Valeur BFC », « Valeur France métro. », « Valeur minimum » et « Valeur maximum » sont des valeurs relatives. Elles permettent des comparaisons des indicateurs sur le territoire du CLS par rapport au niveau régional, national, et minimum/maximum observés pour l'ensemble des territoires de CLS de la région. L'unité présentée pour la valeur du CLS est valable pour les autres niveaux géographiques.
- Naissances : nombre moyen annuel de naissances sur la période 2013-2018.
- Femmes de 15-49 ans : indicateur rapporté à l'ensemble des femmes.
- Indice de vieillissement : nombre de personnes de 65 ans et plus / nombre de personnes de moins de 20 ans.
- Rapport intergénérationnel : nombre de personnes de 50-64 ans et plus / nombre de personnes de 85 ans et plus.
- Chômeurs (au sens du recensement) : indicateur calculé parmi les personnes actives de 15-64 ans.
- Allocataires du RSA : indicateur rapporté au nombre de ménages.
- Alloc. dépendant à 100 % des prestations sociales : indicateur rapporté au nombre d'allocataires CAF.
- Bénéficiaires de la CSS (RG) : bénéficiaires de la CSS de 18 ans ou plus affiliés au régime général.
- Patients vaccinés contre la grippe : indicateur calculé parmi les personnes de 65 ans et plus.
- Patients ayant bénéficié d'une mammographie de dépistage du cancer du sein : indicateur calculé parmi les femmes âgées de 50 à 74 ans.
- Patients ayant bénéficié d'un acte de dépistage préventif lié au cancer colorectal : indicateur calculé parmi les personnes âgées de 50 à 74 ans.
- Patients ayant bénéficié d'un frottis cervico-utérin de dépistage du cancer du col de l'utérus : indicateur calculé parmi les femmes âgées de 15 à 74 ans.

12 Pays Graylois Contrat local de santé

# Annexe

Octobre 2022

	Pays Graylois		Valeur BFC	Valeur France	Valeur minimum	Valeur maximum
	Effectif	Valeur pour le CLS				
<b>Demographique</b>						
Population et densité	85 169	27,8 hab./km <sup>2</sup>	58,8	119,3	10,9	1 796,5
Naissances	826	8,9 ‰	10,2	11,7	7,2	13,4
Personnes de moins de 20 ans	8 773	22,6 ‰	22,9	24,0	17,2	27,6
Femmes de 15-49 ans	6 505	35,0 ‰	38,7	41,8	28,7	48,6
Personnes de 15-64 ans	21 113	58,4 ‰	60,3	62,2	53,9	67,1
Personnes de 65 ans et plus	9 015	24,8 ‰	22,8	20,0	16,2	33,5
Personnes de 75 ans et plus	4 471	12,4 ‰	10,9	9,4	6,5	16,5
Personnes de 85 ans et plus	1 671	4,6 ‰	3,9	3,3	1,8	6,1
Indice de vieillissement	1,1		1,0	0,8	0,6	1,9
Rapport intergénérationnel	4,5		5,2	5,8	3,8	12,0
<b>Environnement social</b>						
Personnes de 75 ans et plus vivant seules	1 648	36,9 ‰	38,7	38,4	31,6	46,3
Familles monoparentales	1 456	8,7 ‰	8,5	9,6	6,3	10,9
Jeunes de 25-34 ans peu ou peu diplômés	480	14,9 ‰	12,9	13,8	7,2	21,1
Personnes de 15 ans et plus actives	15 850	52,6 ‰	54,6	57,0	44,7	65,9
Personnes de 15 ans et plus ayant un emploi						
Agriculteurs exploitants	689	5,0 ‰	2,5	1,5	0,1	9,1
Artisans, commerçants et chefs d'entr.	486	7,1 ‰	6,6	6,7	4,4	9,8
Cadres et prof. intellectuelles sup.	1 053	7,6 ‰	12,7	18,5	6,6	22,1
Professions intermédiaires	2 928	21,0 ‰	25,2	26,0	18,5	31,8
Employés	3 909	28,1 ‰	27,2	27,3	22,4	31,4
Ouvriers	4 354	31,3 ‰	25,8	20,0	16,8	36,5
Chômeurs (au sens du recensement)	1 821	11,6 ‰	12,2	13,0	6,8	16,8
Allocataires du RSA	601	3,7 ‰	4,9	6,4	1,7	8,8
Alloc. dépendant à 100 % des prestations sociales	736	11,4 ‰	12,1	13,3	3,7	17,9
Bénéficiaires de la CSS (RG)	1 363	6,3 ‰	7,6	9,0	2,3	16,9
Ménages en situation de précarité énergétique						
due au logement	3 888	24,5 ‰	18,6	14,0	10,3	29,4
due à la mobilité	1 186	20,0 ‰	17,2	13,8	10,9	22,3
due à la mobilité et au logement	4 763	30,0 ‰	25,2	20,3	14,9	34,3
<b>État de santé - Vieillesse</b>						
Espérance de vie à la naissance chez les hommes		78,1 ans	78,8	79,4	74,9	81,3
Espérance de vie à la naissance chez les femmes		84,2 ans	85,3	85,5	82,2	86,7
Mortalité générale	484	10,2 ‰	9,4	9,1	8,2	11,6
Mortalité prématernelle	66	2,2 ‰	2,0	1,9	1,2	2,9
Mortalité évitable par prévention	51	1,5 ‰	1,4	1,3	1,0	2,0
Mortalité évitable par le système de soins	23	0,6 ‰	0,6	0,6	0,5	0,9
Mortalité évitable totale	74	2,1 ‰	2,0	1,9	1,5	2,8
Bénéficiaires d'une ALD	7 619	18,6 ‰	187,0	187,4	161,4	206,6
Hospitalisation pour causes évitables	180	5,0 ‰	4,1	4,1	2,9	6,7
<b>État de santé - Appareils par pathologies</b>						
Mortalité par cancer	121	2,8 ‰	2,5	2,5	2,3	3,1
Mortalité par maladies de l'appareil circulatoire	126	2,7 ‰	2,3	2,3	1,8	3,1
Mortalité par maladies de l'appareil respiratoire	34	0,7 ‰	0,6	0,6	0,5	0,9
Mortalité par suicide	7	0,2 ‰	0,3	0,1	0,1	0,3
Nouvelles admissions en ALD pour cancer	2019	223	5,5 ‰	5,6	5,6	4,8
2020	213	5,3 ‰	5,5	5,6	4,6	7,1
Nouvelles admissions en ALD pour MCV	2019	257	6,0 ‰	5,9	6,0	4,4
2020	286	5,6 ‰	5,7	6,0	4,8	7,4
Nouvelles admissions en ALD pour diabète	2019	148	3,7 ‰	3,7	3,7	2,5
2020	168	4,3 ‰	3,7	3,9	2,9	4,4
Nouvelles admissions en ALD pour maladies psy	2019	71	2,0 ‰	1,7	1,9	1,0
2020	84	1,6 ‰	1,5	1,8	1,0	2,2
Personnes prises en charge pour cancer	1 854	47,0 ‰	47,6	48,4	43,4	52,8
Personnes prises en charge pour MCV	3 423	81,8 ‰	75,3	74,7	67,5	86,2
Personnes prises en charge pour diabète	2 430	62,1 ‰	59,9	58,1	47,9	69,7
Personnes prises en charge pour maladies respiratoires	2 132	59,6 ‰	52,6	55,9	41,4	71,3
Personnes prises en charge pour maladies psychiatriques	1 320	39,2 ‰	39,6	38,6	25,0	52,7
Personnes consommant des psychotropes	4 630	126,1 ‰	120,6	113,3	95,1	142,5
Personnes prises en charge pour dépression	567	16,4 ‰	14,5	14,0	9,1	20,4
Personnes consommant des antihypertenseurs	2 014	56,4 ‰	51,5	46,6	39,4	62,4
Personnes prises en charge pour troubles addictifs	272	8,5 ‰	7,7	8,8	4,0	11,8
Mortalité due à l'alcool	39	1,1 ‰	1,1	1,0	0,5	2,7
Mortalité due au tabac	34	2,2 ‰	2,0	1,9	1,1	4,1
Personnes ayant déclaré un médecin traitant	36 223	92,3 ‰	91,3	90,1	88,1	94,0
Patients vaccinés contre la grippe	4 722	52,6 ‰	52,3	52,5	46,4	59,5
Patientes ayant bénéficié d'une mammographie de dépistage	3 054	50,5 ‰	60,4	59,9	50,5	70,8
Patients ayant bénéficié d'un acte de dépistage préventif lié au cancer colorectal	2 456	20,5 ‰	22,9	22,4	14,3	33,2
Patients ayant bénéficié d'un frottis cervico-utérin de dépistage du cancer du col de l'utérus	4 409	36,1 ‰	40,9	39,8	35,5	51,6
<b>Offre de soins</b>						
API aux médecins généralistes		3,8 consult./hab.	3,6	3,9	2,1	5,1
API aux infirmiers libéraux		114,4 ETP/100 000 hab.	101,7	146,5	56,7	146,9
API aux masso-kinésithérapeutes libéraux		75,1 ETP/100 000 hab.	74,8	104,0	50,9	147,7
API aux sages-femmes libérales		5,5 ETP/100 000 hab.	16,0	17,3	0,4	26,4
Personnes éloignées de + de 20 min des services de santé de proximité		- ‰	1,0	0,5	-	31,2
Temps moyen d'accès aux services d'urgence		28,8 minutes	18,0	15,6	-	41,2

### Sources des indicateurs présentés en annexe :

DGFiP - Service du cadastre ; Insee (Etat civil, RP) ; Cnamts, CCMSA, Cnaf ; @GEOIDIP/ONPE/2021 avec le concours de l'ORECA ; SNDS (DCIRS-PMSI-Inserm CépiDc) ; RPPS, ADELI ; SNIR-AM, EGB, CNAM-TS ; populations par sexe et âge, distancier METRIC ; Insee ; traitements Drees ; ARS BFC - Fitness

## État des lieux santé-social du Pays Graylois

Elaboré dans le cadre du Contrat local de santé



Diagnostic réalisé à la demande et avec le financement de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté

ORS BFC  
Le Mazarin  
5 rue des Pommiers  
21000 Dijon

Tél : 03 80 65 08 10  
contact@orsbfc.org  
www.orsbfc.org



## Annexe 3 : Diagnostic ORS « Synthèse de l'enquête en ligne et des entretiens »



## Synthèse de l'enquête en ligne

### Introduction

#### Objectif

- Connaître le point de vue des acteurs sur les besoins de santé qu'ils identifient, les freins et les leviers d'action et faire un bilan du CLS précédent

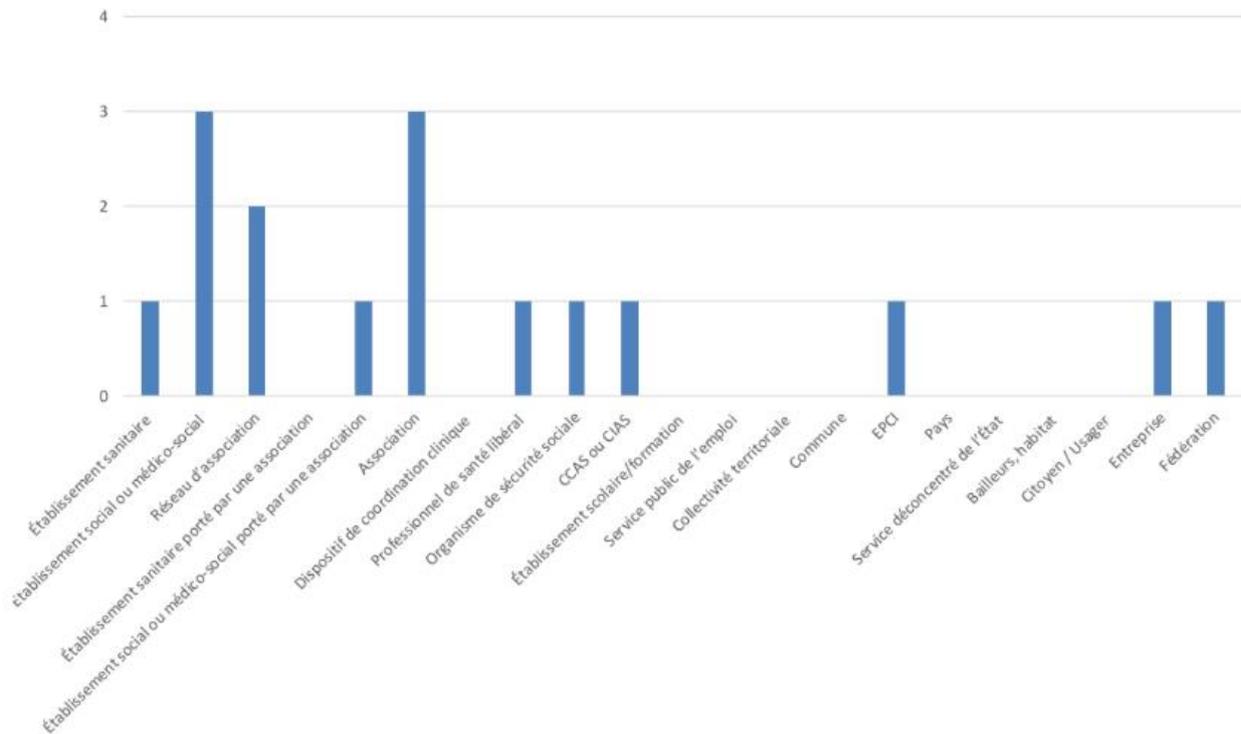
#### A destination de 20 personnes

- Nombre de répondants 14

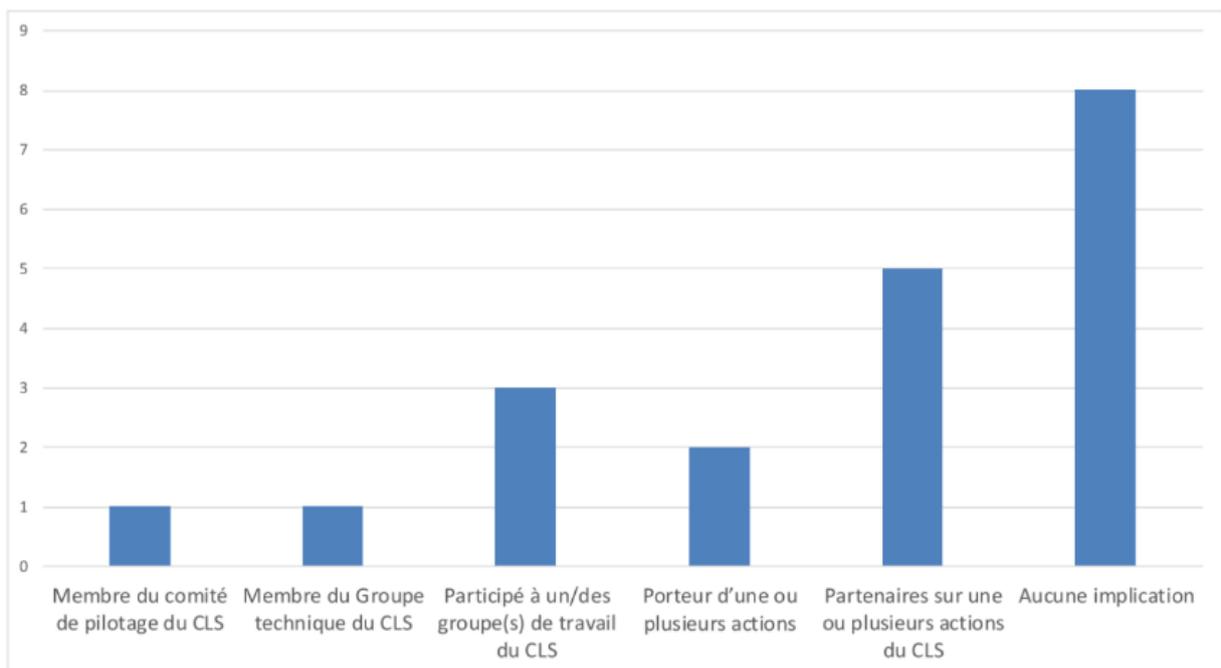
#### Mise en ligne le 28/02

- Nombre de relances : 2
- Fin d'enquête le 20/03

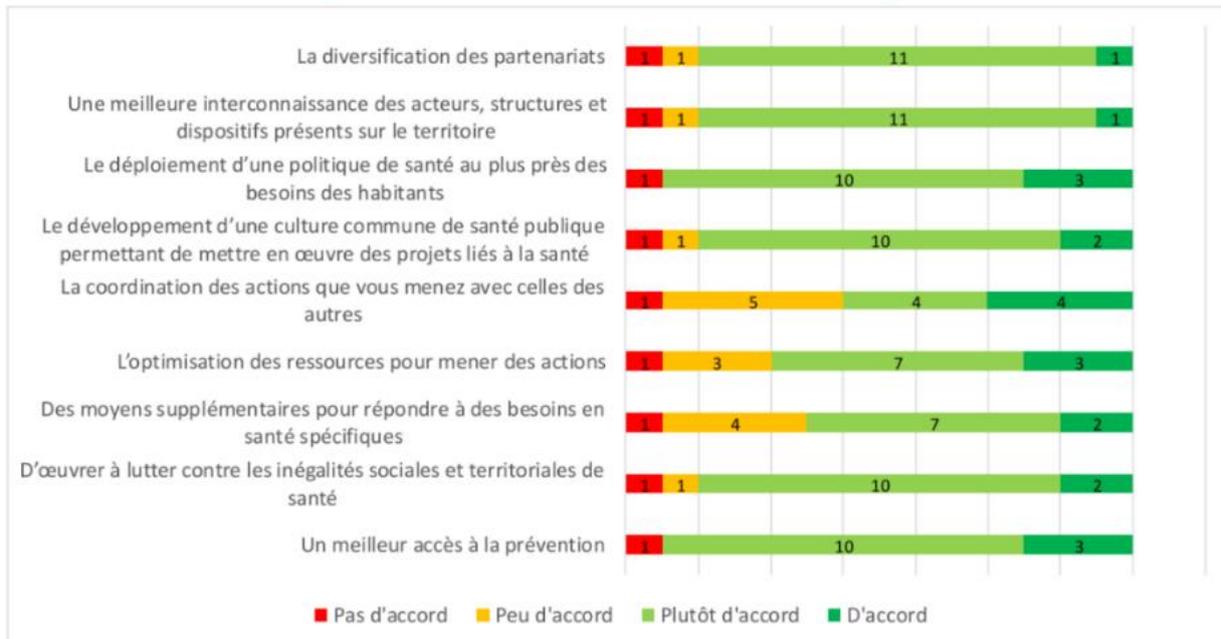
## Structures participantes à l'enquête



## Votre structure est impliquée dans le CLS



## De votre place que vous apporte le CLS spécifiquement ? Le CLS mis en place dans votre territoire permet :



### Autre :

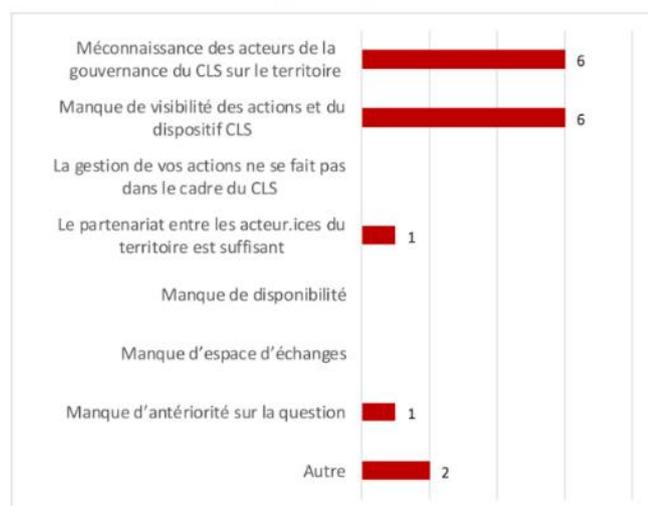
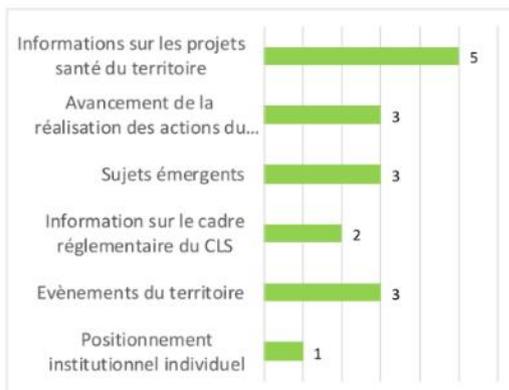
- Information sur les partenaires locaux précieux lors de l'arrivée sur le territoire
- Un espace d'échange avec d'autres partenaires

## Un.e animateur.rice santé et un.e chargé.e de mission développement territorial en santé de l'ARS sont impliqués dans le déploiement du CLS sur votre territoire. Sollicitez-vous leur intervention ?



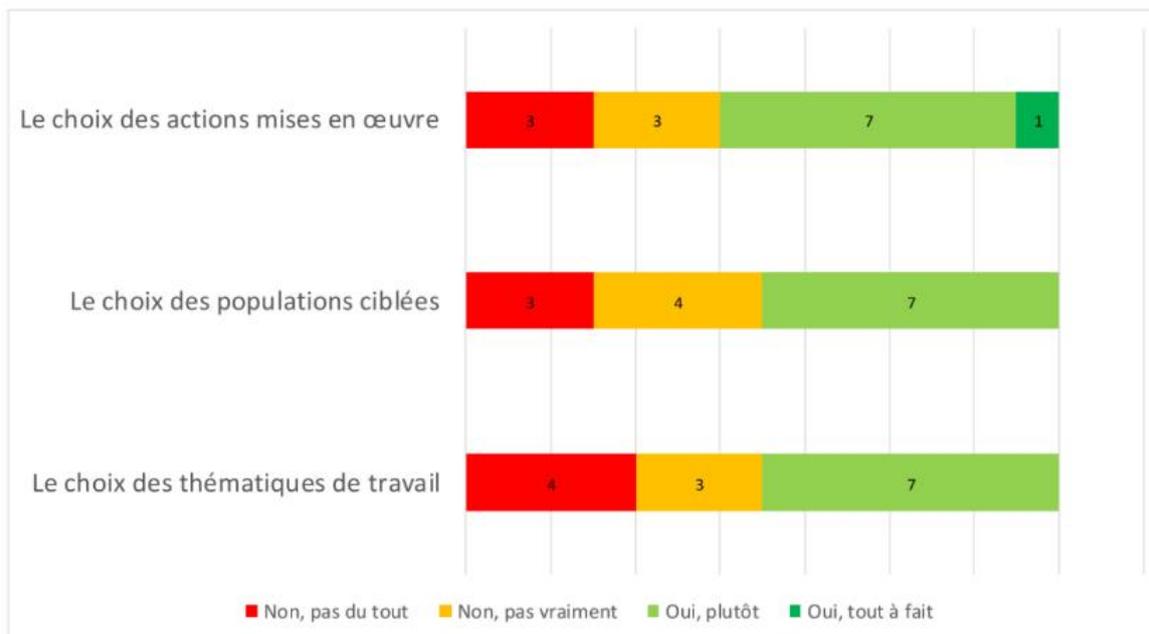
### Si non pourquoi ?

### Si oui pourquoi ?

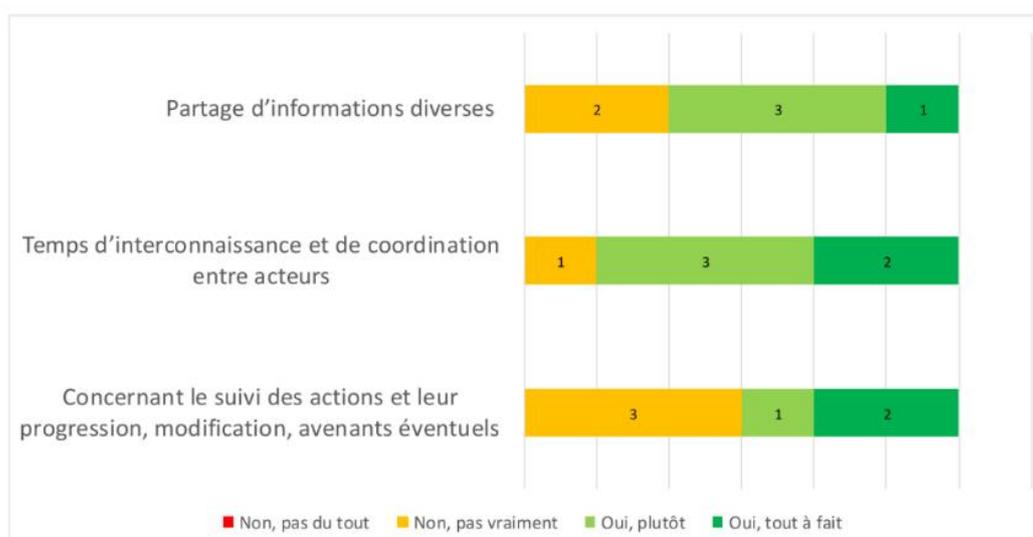


Autre : pas de travail spécifique sur le sujet à l'heure actuelle / recentré sur la gestion de crise covid depuis 2020, tension RH médicale

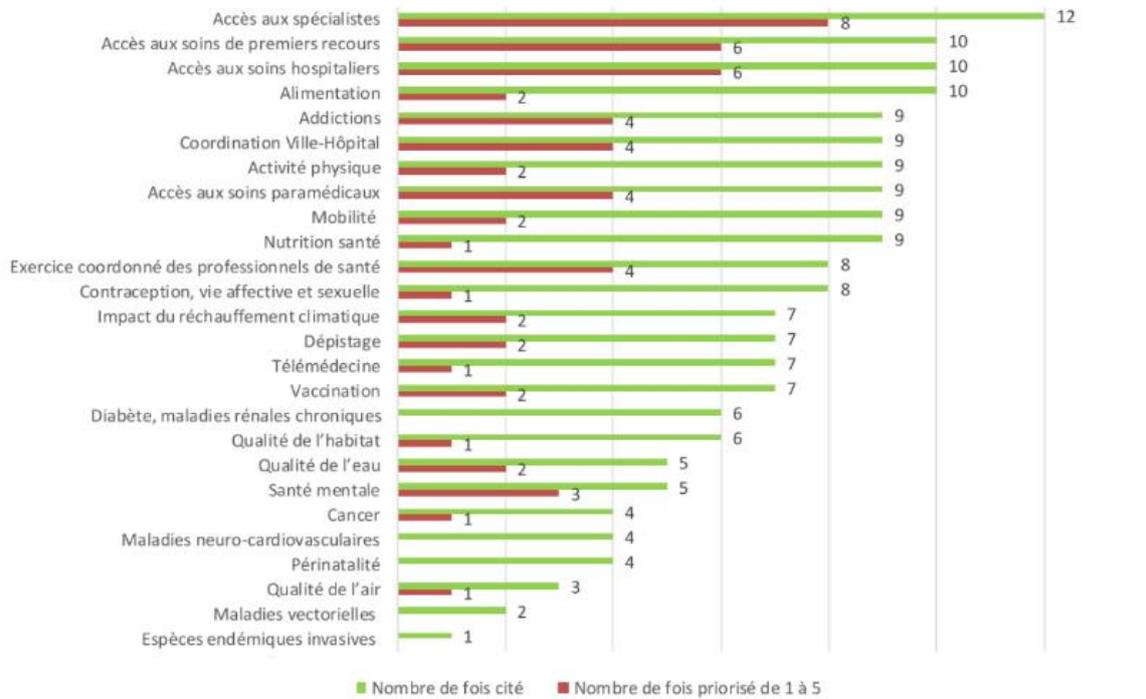
## Vous sentez-vous force de proposition, sur



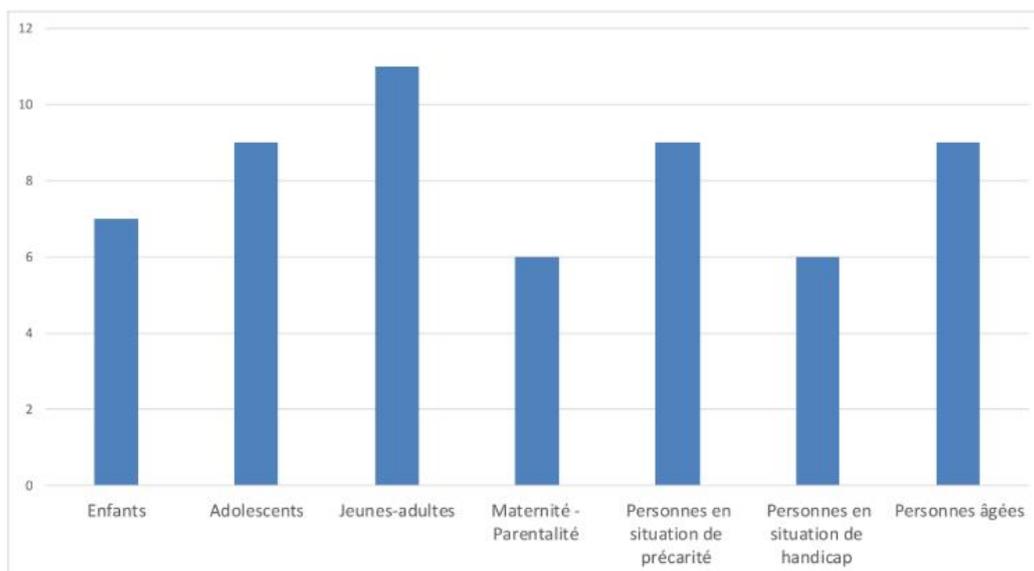
## Si vous avez une implication dans le CLS, est-ce que les temps d'échanges, dans le cadre du suivi du CLS, vous ont paru suffisants ?



## A votre avis, quels sont les enjeux de santé sur votre territoire ?



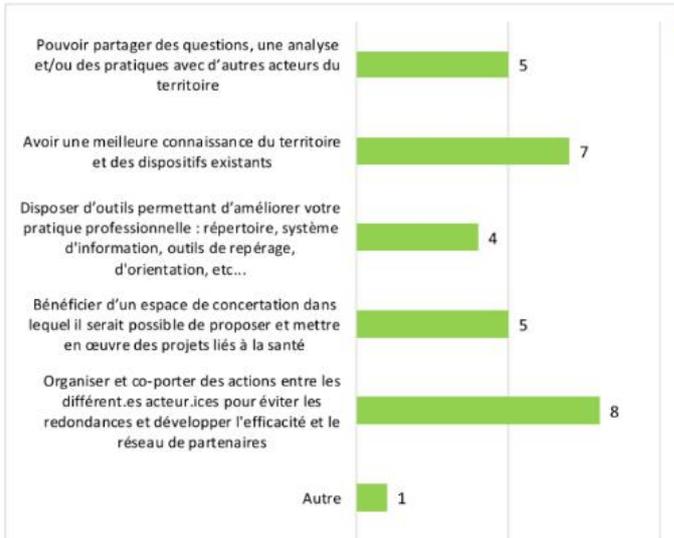
## Selon vous, quelles sont les populations à cibler particulièrement ?



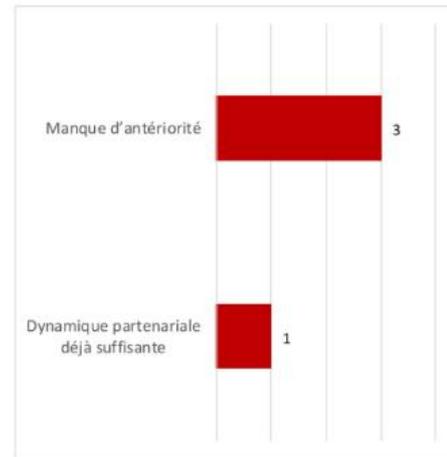
## Avez-vous des attentes en termes de partenariat dans le cadre de la mise en place du prochain CLS sur votre territoire ?



### Si oui lesquelles ?



### Si non pourquoi ?



Autre : promotion de la santé ou d'accès à la santé

Diagnostic CLS Pays Graylois - Synthèse de l'enquête en ligne



11

## Quels sont selon vous les freins et les leviers à la mise en œuvre du CLS (du point de vue interne et externe à votre structure) ?

	Freins	Leviers, pistes d'amélioration
<b>Gouvernance</b>	« Comprendre et intégrer les objectifs »	« Améliorer la visibilité »
	« Pas invité au comité de pilotage / comité technique »	« faire vivre le comité pilotage multi acteurs »
	« pas associé à la démarche »	« élargir partenariat »
<b>Partenariats</b>	« Manque de professionnels chez les partenaires, turn-over des équipes »	« Communication et mieux connaître les différents acteurs »
	« aucune connaissance »	« Mieux se connaître. Temps d'échanges »
		« Travailler sur un échelle plus grande »
		« ensemble des acteurs du territoire »
		« le travail initié par le Pays depuis de nombreuses années »
		« solliciter les ccas et services sociaux qui sont au plus proche de la population »

Diagnostic CLS Pays Graylois - Synthèse de l'enquête en ligne



12

	Freins	Leviers, pistes d'amélioration
<b>Orientations choisies (thématiques, publics)</b>	« Non connues »	« Favoriser l'exercice coordonné MSP »
	« Santé mentale »	« de plus en plus de personne en souffrance psychologique »
		« santé environnement »
<b>La disponibilité des ressources (humaines, matérielles, financières)</b>	« Carence sur certaines disciplines »	« Améliorer le partage, faire participer les soignants »
	« Difficultés de recrutement de personnel »	« Volonté des professionnels »
	« L'absence de coordination du CLS sur les derniers mois »	« accompagnement et participation du pays à la réalisation des actions, développement des partenariats »
	« non connues »	« communication, faciliter d'échange, guichet unique pour le territoire »
	« plateforme »	« le réseau, les acteurs déjà impliqués dans le CLS, la présence d'un/une coordinateur.trice sur le CLS »
<b>Autre thématique</b>	« Lien ville hôpital »	« Mettre en place du partenariat avec les acteurs de ville »
		« la communication, venir voir ce qui se passe dans les territoires, organiser des temps d'échanges avec les collectivités et les praticiens »

---

## Synthèse des entretiens avec les acteurs locaux

Dans le cadre du diagnostic préalable à la construction du CLS, l'Observatoire Régional de Santé (ORS) a réalisé en 2023 des entretiens individuels visant à recueillir des données qualitatives. La synthèse des cinq entretiens, menés auprès de professionnels de santé et de responsables associatifs du territoire, est présentée ci-dessous.

### 1. Atouts du territoire

Le Pays Graylois se distingue par l'engagement de ses nombreux acteurs locaux, qu'ils soient institutionnels ou professionnels de santé, dans la promotion et la mise en œuvre de projets collaboratifs. Une forte dynamique partenariale et territoriale est souvent mise en avant. Elle reflète un réel intérêt et une importante mobilisation des professionnels de santé. Elle est aussi visible à travers :

- **L'écoute et l'implication des élus et des collectivités locales**, qui apportent un soutien concret et participent à la coordination des actions en santé,
- **Une culture de la prévention et de l'aller-vers** solidement ancrée, favorisée par des initiatives diversifiées telles que le dépistage des cancers,
- **Des collaborations interprofessionnelles renforcées**, fondées sur une méthodologie de projet intégrant une approche transversale et multi partenariale, et portées par une volonté commune de répondre collectivement aux enjeux de santé.

La proximité de grandes villes comme Dijon, Langres et Besançon renforce l'attractivité du territoire. Par ailleurs, le cadre rural favorise l'interconnaissance entre les acteurs, ce qui facilite la mise en œuvre d'actions concertées, tout en contribuant à l'attractivité grâce au bouche-à-oreille.

### 2. Enjeux de santé identifiés sur le territoire

Les enjeux de santé prioritaires dans le Pays Graylois identifiés lors des entretiens, reflètent une diversité de problématiques de santé. Les principaux points soulevés incluent :

- **Vieillesse de la population** : une augmentation des polyopathologies liées à l'âge (maladies chroniques, cardiovasculaires, diabète, troubles cognitifs et neurologiques), et le développement de l'accompagnement à domicile des personnes âgées, parfois dans des conditions difficiles.
- **Inégalités d'accès aux soins** : des difficultés d'accès pour consulter un dentiste, ou un spécialiste comme un dermatologue ou ophtalmologue (délais de rendez-vous prolongés et/ou avec l'obligation de se déplacer dans une des grandes villes à proximité).
- **Attractivité du territoire** : désertification médicale, surcharge de travail des professionnels de santé.
- **Santé mentale** : des délais importants pour accéder aux professionnels spécialisés et le manque de fluidité des parcours de soins dans ce domaine.
- **Addictions** : en particulier l'alcool et le tabac, et les usages problématiques de substances psychoactives.
- **Violences intrafamiliales** : une problématique récurrente, préoccupante et en augmentation. Les professionnels de santé sont souvent démunis face à ces situations et appellent à une meilleure structuration des dispositifs de prévention et de prise en charge, incluant des formations spécifiques pour détecter et intervenir efficacement.
- **Obésité et surpoids** : notamment chez les enfants.

- 
- **Prévention des cancers** : bien que des actions soient déjà mises en œuvre, la prévalence des cancers reste élevée.
  - **Santé environnementale** : encore peu explorée, cette thématique émerge de plus en plus.

### 3. Connaissance du CLS

Les entretiens révèlent une méconnaissance du CLS de manière générale, tant par ses objectifs, ses possibilités, et son articulation avec d'autres dispositifs existants, comme la CPTS. Un lien politique avec les communes est évoqué, sans réelle connaissance de ce que cela peut apporter.

Le précédent CLS 2017-2019 a notamment été marqué par l'impact de la crise sanitaire, qui a mobilisé les professionnels sur des priorités immédiates (sécurité sanitaire, campagnes de vaccination). Cette période n'a pas permis aux professionnels de santé de s'engager sur des projets à long terme, ni d'avoir eu connaissance des actions du premier CLS sur le Pays Graylois. Son manque de visibilité a été souligné.

Le manque de clarté entre les missions du CLS et les projets des professionnels de santé ainsi qu'un manque de communication sur les actions menées ont limité la connaissance des acteurs locaux, leur l'adhésion, et donc l'efficacité du CLS.

### 4. Attentes, rôle envisagé et leviers à activer

Les acteurs interrogés expriment des attentes claires concernant le rôle du CLS et identifient plusieurs leviers pour maximiser son impact. Les attentes principales portent sur :

- **Renforcement de la communication** : améliorer la diffusion des informations concernant les actions, les outils disponibles et les résultats obtenus. Cela inclut une meilleure visibilité sur les dispositifs existants et leurs interactions.
- **Clarification des rôles et missions** : mieux distinguer les périmètres du CLS et de la CPTS afin de renforcer la complémentarité entre les deux dispositifs et d'éviter les redondances.
- **Évaluation quantitative et qualitative** : disposer de données mesurables pour dresser un bilan concret du CLS, faciliter la communication, ajuster les stratégies et garantir l'efficacité des actions. La prise en compte de la satisfaction des professionnels et des usagers, en lien avec les principes de démocratie sanitaire, est également jugée essentielle.
- **Apporter un soutien opérationnel** : accompagner les acteurs locaux avec des outils concrets pour mieux orienter et informer, mettre en place des formations adaptées à destination des professionnels de santé pour améliorer leurs pratiques, soutenir la mise en place de stages pour les étudiants pour favoriser l'attractivité du territoire.
- **Renforcement des dynamiques partenariales** et de l'implication des professionnels locaux : encourager la coopération entre les professionnels de santé, les institutions et les collectivités pour coconstruire des actions concrètes tout en prenant en compte leurs contraintes de temps et de disponibilité.
- **Sensibilisation et éducation en santé** : améliorer la compréhension et les connaissances des populations sur les questions de santé pour les rendre plus autonomes dans leurs choix et comportements. L'objectif est de permettre à chacun de mieux comprendre les dispositifs de prévention, les parcours de soins et les pratiques favorisant une bonne santé, tout en réduisant les comportements à risque.

---

Leviers identifiés pour renforcer l'efficacité du CLS :

- La **mobilisation des acteurs institutionnels** et des collectivités pour soutenir les initiatives locales de façon durable.
- S'appuyer sur les **compétences existantes** et les ressources des partenaires déjà engagés.
- La mise en place d'actions concrètes et visibles pour maintenir la dynamique partenariale et susciter l'adhésion.
- Une **gouvernance claire et inclusive** pour optimiser la coordination et renforcer l'adhésion des parties prenantes.

## 5. Points de vigilance et freins

Les entretiens révèlent plusieurs points de vigilance et obstacles susceptibles d'impacter l'efficacité et la mise en œuvre des actions du CLS. Ces freins concernent notamment :

- **La charge de travail importante**, en particulier pour les professionnels de santé et les élus, limite leur disponibilité pour s'impliquer pleinement dans les projets du CLS. Cela représente un risque pour maintenir la dynamique partenariale et l'engagement des acteurs.
- **La multiplicité des acteurs et des dispositifs** entraîne une confusion fréquente entre les rôles, les objectifs et les périmètres d'intervention du CLS et ceux d'autres initiatives. Cette situation peut entraîner un manque de coordination, réduisant ainsi leur efficacité et leur portée. Une bonne articulation entre les acteurs est essentielle pour éviter les redondances et maximiser l'impact global des interventions.
- **Les spécificités géographiques du territoire**, avec une vaste étendue et des zones parfois isolées, sont perçues comme un frein potentiel pour atteindre certains publics. Ces contraintes soulignent l'importance de renforcer les démarches d' « aller vers » pour garantir l'accès aux actions de santé et mieux couvrir l'ensemble du territoire.

**Une vigilance particulière est soulignée pour éviter la dispersion des moyens et clarifier les périmètres d'intervention entre les différents dispositifs.**

## Annexe 4 : Les fiches actions

### AXE 1 : RENFORCER LA PRÉVENTION ET AMÉLIORER LES PARCOURS DE SANTÉ

#### Fiche action n°1 : Rendre les habitants acteurs de la démarche santé mise en place sur le territoire du Pays Graylois

##### Motivation de l'action, contexte

Le diagnostic de santé du Pays Graylois a révélé plusieurs défis majeurs concernant la santé de la population locale. Avec une prévalence élevée des troubles de **santé mentale**, des **retards significatifs dans le dépistage** de maladies graves, des taux de mortalité évitable élevés, et une **population vieillissante souvent isolée et en situation de précarité**, il est important de renforcer la communication et la sensibilisation autour des services de santé disponibles. De plus, lors des groupes de travail, les acteurs intervenants sur le territoire ont indiqué une **méconnaissance des habitants de l'offre de soins** sur le territoire, aggravée par la ruralité et les **difficultés d'accès aux services de santé**.

Par ailleurs, dans les populations rurales, **la santé est souvent encore perçue non pas comme un état de bien-être global mais plutôt comme l'absence de maladie ou d'infirmité**. Cette perception **limite l'accès préventif** aux soins et l'adhésion aux pratiques de santé publique. Il est essentiel de promouvoir une vision plus large de la santé, alignée avec la définition de l'OMS qui la considère comme "un état de complet bien-être physique, mental et social".

Enfin, lors de la phase de diagnostic, **les habitants du Pays Graylois n'ont pas été associés ni les représentants des usagers** dans le cadre des groupes de travail. À cet effet, cette action viendra compléter le diagnostic, d'une part, et d'autre part, s'inscrit dans la logique de la démocratie sanitaire qui vise donc à inclure les citoyens dans les décisions et les actions de santé publique pour une meilleure appropriation des enjeux sanitaires locaux.

##### Objectifs de l'action

Recueillir les avis des habitants sur les questions de santé et leurs besoins.  
Informers les habitants sur les services de santé disponibles sur le territoire à travers la diffusion d'une cartographie et d'un annuaire sur l'offre de soins territoriale.  
Sensibiliser la population au Contrat Local de Santé afin de favoriser leur adhésion aux actions proposées.

##### Description du projet

###### Résumé :

Le projet comporte quatre phases :

1. **Mener** une consultation citoyenne en réalisant une enquête quantitative et qualitative via la distribution de questionnaires sous forme numérique et papier, suivie de focus groupes pour valider et approfondir les résultats.
2. **Créer** et diffuser une cartographie et annuaire de l'offre de soins et des services de santé disponibles sur le Pays Graylois sous la forme d'une brochure.
3. **Informers** en distribuant un flyer de présentation du CLS.
4. **Identifier** de nouvelles actions à mettre en œuvre sur la base de l'analyse des données recueillies répondant à d'autres besoins de la population.

Cette action pourra donner lieu à d'autres fiches actions selon les besoins identifiés.

**Porteur** : PETR du Pays Graylois

**Partenaires, acteurs à mobiliser** :

	<p>CPTS Croisée Comtoise, professionnels de santé et établissements de santé, Promotion Santé, France Services, acteurs associatifs intervenants sur le territoire, collectivités locales (mairies, intercommunalités), établissements scolaires et éducatifs, centres sociaux et culturels.</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> Grand public  <b>Territoire concerné :</b> PETR du Pays Graylois</p>
<p><b>Résultats attendus</b></p>	<p>. Collecte de données sur les besoins et les perceptions des habitants en matière de santé.  . Amélioration de la connaissance des ressources locales en matière de santé  . Renforcement de la collaboration entre les habitants, les professionnels de santé et les collectivités locales.  . Amélioration de la prise en charge grâce à une meilleure orientation vers les ressources appropriées.  . Identification d'autres pistes d'actions permettant d'améliorer l'état de santé des habitants</p>
<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup> semestre 2025 :  Préparation et diffusion du questionnaire  Réalisation de la cartographie, de l'annuaire des services de santé du pays graylois et flyer de présentation  Analyse de l'enquête et organisation des focus groupes</li> <li>• 2<sup>ème</sup> semestre 2025 :  Identification de nouvelles actions sur la base des résultats obtenus  Présentation des résultats de la consultation citoyenne et des pistes de nouvelles actions  Programmer les nouvelles actions, réalisation de nouvelles fiches actions</li> </ul>
<p><b>Financement</b></p>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> 3 jours d'intervention prestataire (3x1000 €, soit 3000 €) pour les focus groupes et l'identification de nouvelles pistes d'actions (phases 1 et 4).</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> 3000 €  <b>Cofinancements :</b> MSA (à l'étude) – Collectivités territoriales du Pays Graylois</p>
<p><b>Indicateurs</b></p>	<p><b>Description :</b>  Taux de questionnaires répondus et exploitables  Nombre de focus groupes et nombre de participants  Réalisation des documents d'informations (cartographie, annuaire, flyer)</p> <p><b>Valeur initiale :</b> 0  <b>Fréquence de mesure :</b> À chaque phase du projet  <b>Source :</b> Statistiques locales et diagnostic territorial de santé  <b>Responsable du suivi :</b> PETR du Pays Graylois</p>
<p><b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b></p>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b>  Mobilisation de la démocratie en santé, en particulier les représentants des usagers, dans une démarche de co-construction et de participation citoyenne.  Favoriser l'autonomie des personnes.  Structurer une offre de santé centrée sur le parcours de l'utilisateur.  Développer de nouvelles formes de participation pour les citoyens.</p> <p><b>Lien parcours :</b> Démarche transversale  <b>Autre plan/programme/politique :</b> /</p>

## AXE 1 : RENFORCER LA PRÉVENTION ET AMÉLIORER LES PARCOURS DE SANTÉ

### Fiche action n° 2 : Organiser un forum santé

<p><b>Motivation de l'action, contexte</b></p>	<p>Les différents groupes de travail ont révélé le <b>manque d'interconnaissance</b> entre les différents acteurs intervenants sur le secteur graylois, ainsi qu'un <b>retard chez la population concernant le dépistage</b> notamment, et une <b>méconnaissance de l'offre de santé</b> sur le Pays.</p> <p>Dans cette optique, à l'occasion de la rencontre des partenaires organisée par la CPAM le 28 mars 2024, les acteurs du territoire ont exprimé le souhait d'organiser un forum santé pour sensibiliser les habitants aux enjeux de santé publique, promouvoir des comportements favorables à la santé, et améliorer l'accès aux informations sur les droits et les services de santé.</p> <p>En parallèle, l'événement vise également à renforcer les échanges entre professionnels de santé et élus locaux pour améliorer la coordination des soins et le développement de politiques de santé efficaces, grâce à une co-organisation de ce forum avec la CPTS Croisée Comtoise, la CPAM ou encore France Services.</p>
<p><b>Objectifs de l'action</b></p>	<p>Sensibiliser le grand public aux enjeux de santé publique. Améliorer l'accès à l'information sur les droits et les services de santé et santé mentale. Promouvoir des comportements favorables à la santé et au bien-être. Renforcer la collaboration interprofessionnelle. Informer les élus locaux.</p>
<p><b>Description du projet</b></p>	<p><b>Résumé :</b> Le forum santé du Pays Graylois est une initiative communautaire et interprofessionnelle visant à promouvoir la santé et le bien-être auprès du grand public et à renforcer les échanges entre professionnels de santé et élus locaux. L'événement se déroulera sur une journée complète à destination du grand public et des professionnels de santé, élus et institutionnels signataires du CLS.</p> <p>Coorganisé avec la CPTS Croisée Comtoise, la CPAM et France Services, ce forum pourra comprendre des conférences, des ateliers pratiques et des stands d'information, visant à sensibiliser les habitants aux enjeux de santé publique et améliorer la coordination des soins sur le territoire.</p> <p><b>Porteur :</b> PETR du Pays Graylois <b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> CPTS Croisée Comtoise, CPAM, France Services, ARS, CAF, Collectivités locales, ensemble des associations médico-sociales et sanitaires intervenant sur le territoire du graylois (AHBFC, AAF, Croix Rouge, Secours Populaire, Mutualité Française, CCAS, Milo, MDA, CIDFF, GH70, EHPAD, ...), institutionnels signataires du CLS. <b>Population bénéficiaire :</b> Habitants du Graylois, ensemble des professionnels intervenants sur le territoire et élus des collectivités territoriales <b>Territoire concerné :</b> PETR du Pays Graylois</p>
<p><b>Résultats attendus</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Améliorer la communication et la collaboration entre les professionnels intervenant dans le champ de la santé au sens le plus large sur le territoire graylois.</li> <li>. Renforcer la connaissance des droits et services de santé des habitants ainsi que des professionnels et des élus.</li> <li>. Créer de nouvelles collaborations et projets entre les acteurs locaux de santé.</li> <li>. Informer et sensibiliser le public aux pratiques favorables à la santé.</li> </ul>
<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<p>1er forum en 2025 puis évaluation sur la suite à donner et la fréquence sur la durée du CLS</p>

<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> 1000 € par forum pour des frais d'intervention et prestations annexes.</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> 1000 € par forum en 2025, 2027 et 2029</p> <p><b>Cofinancements :</b> Collectivités territoriales : mise à disposition de salles</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b>          Nombre de participants au forum (professionnels et grand public)          Taux de satisfaction des participants          Nombre de contacts dans les différents stands</p> <p><b>Valeur initiale :</b> 0</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> après chaque forum</p> <p><b>Source :</b> PETR du Pays Graylois</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> PETR du Pays Graylois</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b>          La territorialisation et l'animation de notre politique de santé : agir en partenariat et en proximité.          Amplifier les interactions entre les acteurs.</p> <p><b>Lien parcours :</b> Démarche transversale</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> /</p>

## AXE 1 : RENFORCER LA PRÉVENTION ET AMÉLIORER LES PARCOURS DE SANTÉ

### Fiche action n° 3 : Organiser des actions d'aller-vers pour augmenter les taux de dépistages organisés des cancers

#### Motivation de l'action, contexte

Le Pays Graylois, identifié comme un territoire « fragile » en Haute-Saône avec un taux de pauvreté de 28 % sur la commune de Gray contre 13,6 % dans le département (INSEE 2021), présente des **indicateurs préoccupants** en matière de santé publique.

Le **taux de surmortalité et de mortalité prématurée y est plus élevé** que les moyennes nationales, et la **participation aux dépistages organisés des cancers (DOC) reste insuffisante**. En effet, au niveau régional, seuls 50 à 55 % des habitants participent au dépistage du cancer du sein, 30 à 35 % au dépistage du cancer colorectal et 50 à 65% au dépistage du cancer du col de l'utérus des taux inférieurs aux **objectifs nationaux fixés à 70 % pour le cancer du sein, 65 % pour le cancer colorectal et 80 % pour le cancer du col de l'utérus**.

Par ailleurs, dans un contexte plus large, le rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales de janvier 2022 recommandait la mise en place d'actions d'« aller vers » construites avec les acteurs locaux, notamment les associations, les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP), les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) et les collectivités via les CLS, afin de réduire les inégalités de santé. Ce travail de mise en place d'actions « d'aller vers » se fait en lien avec le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC).

La Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) a repris cette priorité pour soutenir et financer les caisses MSA régionales et les ASEPT dans la construction et le déploiement de ces actions.

Dans ce cadre, le Pays Graylois, à travers son CLS, s'est porté candidat pour co-porter une action d'« aller-vers » avec la MSA Franche-Comté et l'ASEPT FC/B, afin d'améliorer la participation au dépistage et lutter contre les inégalités de santé sur son territoire.

#### Objectifs de l'action

Améliorer l'accès aux Dépistages Organisés des Cancers prévus dans le cadre des programmes nationaux (sein, col de l'utérus et/ou colo-rectal) sur le territoire du Pays Graylois.

Expérimenter auprès des publics les plus éloignés des actions d'aller vers et de ramener vers le dépistage organisé.

Évaluer les résultats pour la pérennisation des actions les plus pertinentes.

#### Description du projet

##### Résumé :

Le projet vise à construire et à déployer de nouvelles actions « d'aller-vers » les populations, au plus près de l'habitant, en partenariat avec les acteurs locaux. À cet effet, en fonction des publics cibles, trois actions sont prévues :

1. **Enquête de terrain** auprès du public éligible aux dépistages pour les habitants de petites communes en zone rurale : réalisation, analyse de l'enquête et propositions d'actions avec les partenaires et acteurs locaux, communication des actions auprès du public éligible, mesure des résultats à 6 mois.

2. **Élaboration et mise en œuvre d'actions favorisant l'accès et la réalisation des dépistages** auprès des personnes en situation de précarité regroupées au sein de structures et/ou d'associations : construction d'une intervention de sensibilisation aux dépistages des cancers avec des usagers relais, repérage des freins et leviers pour faciliter la réalisation des dépistages auprès du public cible, mise en place d'actions facilitantes, mesure des résultats à 6 mois.

3. Réalisation d'une **journée de présentation du centre de mammographie du GH70** pour les personnes vivant dans les principales communes des 3 Communautés de Communes (Dampierre-sur-Salon, Gy et Pesmes) :

Organisation de réunions d'information, au sein des mairies des communes ciblées, sur l'autopalpation animées par un professionnel de santé du territoire, afin d'inviter les personnes présentes à la visite de la mammographie,

Recensement de personnes rencontrant des difficultés de mobilité et organisation du transport,

Organisation de la journée de présentation du centre de mammographie du GH70,

	<p>Prise de rendez-vous des participants à la visite avec la proposition de services de transport collectif pour les personnes rencontrant des difficultés de mobilité.</p> <p><b>Porteurs :</b> MSA Franche-Comté - ASEPT FC/B, PETR du Pays Graylois et la CPTS Croisée Comtoise</p> <p><b>Partenaires et acteurs à mobiliser :</b> CRCDC Bourgogne-Franche-Comté, travailleurs sociaux (du département, de la MSA), CCAS, professionnels des structures d'accompagnement des personnes en situation de précarité, usagers volontaires inscrits dans des dispositifs d'accompagnement, professionnels de santé et CPTS Croisée Comtoise, CPAM 70.</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> - Les habitants de petites communes en zone rurale ; - Les personnes en situation de précarité regroupées au sein de structures et/ou d'associations ; - Les personnes vivant ou aux alentours des communes ciblées.</p> <p><b>Territoire concerné :</b> PETR du Pays Graylois</p>
<b>Résultats attendus</b>	<p>. 30% des personnes cibles de l'expérimentation étant en retard d'au moins 1 des 3 dépistages a réalisé le dépistage dans les 6 mois suite à l'intervention.</p> <p>. Accès aux dépistages facilité grâce à la mise en place d'actions.</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2025 et 2026
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> 20 395 euros Budget 2024-2025 : 14 618                      Budget 2025-2026 : 5 777</p> <p>⇒ Les fonds du principal financeur sollicité (CCMSA) sont versés en fin d'année</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> 0%</p> <p><b>Cofinancements :</b> Caisse centrale de la MSA, CPAM 70, INCA, Fondation MNH, Collectivités territoriales, CPTS Croisée Comtoise</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <p>1- Enquête terrain : nombre de communes, de questionnaires, échanges et de réponses, nombre d'actions de communication sur le dépistage auprès du public cible, taux de dépistage avant et après l'intervention.</p> <p>2- Actions favorisant l'accès et la réalisation des dépistages : nombre de structures ou associations participant à l'action, nombre d'actions mises en place au sein des différentes structures, nombre de participants aux actions, taux de dépistage avant et après l'intervention</p> <p>3- Organisation de rencontres soignants – habitants et invitation à la visite du centre de radiologie du GH Gray : nombre de rencontres soignants – habitants, nombre de participants aux rencontres, nombre de personnes présentes pour la visite du centre de mammographie du GH70, nombre de transports collectifs organisés et nombre de personnes transportées, taux de dépistage avant et après l'intervention</p> <p><b>Valeurs initiales :</b> Estimées au démarrage du projet : taux de dépistage réalisé et non réalisé, par type de cancer, sur les communes enquêtées en porte à porte (CRCDC)</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> avant le démarrage des actions et à 6 mois des interventions</p> <p><b>Source :</b> CRCDC</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> MSA Franche-Comté - ASEPT FC/B</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> Prévenir et mieux prendre en compte les maladies chroniques</p> <p><b>Lien parcours :</b> Cancers</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> La stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030, La feuille de route « Priorités dépistages » 2024-2028, Le dépistage organisé des cancers en France (recommandation 6), PRAPS 2023-2028, Feuille de route du CTS Haute Saône – Priorité 5</p>

## AXE 1 : RENFORCER LA PRÉVENTION ET AMÉLIORER LES PARCOURS DE SANTÉ

### Fiche action n° 4 : Mettre en place et animer un réseau partenarial sur les violences intrafamiliales

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p><b>Les violences intrafamiliales (VIF) représentent un problème majeur de santé publique sur le territoire du Pays Graylois.</b> En 2023, la Haute-Saône a enregistré 994 victimes de violences intrafamiliales, soit 0,45 % de la population départementale, un chiffre supérieur à la moyenne nationale de 0,35 %. <b>Ce phénomène est en augmentation</b>, avec une hausse de 20,9 % par rapport à 2022. Le Pays Graylois est particulièrement touché.</p> <p>Les violences intrafamiliales touchent tous les milieux sociaux, toutes les tranches d'âge et tous les niveaux d'éducation et de culture. Les victimes sont principalement des femmes, avec 76 % des cas signalés, et les violences se manifestent sous diverses formes : physiques, psychologiques, sexuelles, économiques, et administratives. Dans 70 à 80 % des situations, les enfants sont témoins des violences, ce qui exacerbe l'impact psychologique à long terme.</p> <p>Le domicile reste l'endroit le plus dangereux, et des facteurs de risque spécifiques tels que la consommation d'alcool, de drogue, mais également l'isolement, la précarité ainsi que les décisions de séparation sont souvent présentes. La grossesse est reconnue comme un facteur de majoration des violences intrafamiliales. Les besoins des victimes sont multiples, allant des soins médicaux à l'accompagnement social, juridique et psychologique, nécessitant l'intervention de nombreux professionnels.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>Mettre en place un guichet unique pour améliorer le parcours de prise en charge des victimes par les différents acteurs du territoire permettant ainsi de renforcer la coordination et l'interconnaissance entre les professionnels de santé, les associations, les élus et les institutions locales pour une réponse coordonnée et efficace.</p> <p>Sensibiliser la population dès le plus jeune âge et les professionnels en utilisant des outils de communication adaptés pour aider à libérer la parole des victimes, et participer à la réduction du nombre de violences sur le long terme.</p> <p>Développer et fournir des outils et formations adaptés pour les intervenants, afin de mieux repérer et orienter les victimes.</p> <p>Mettre en place un observatoire des violences intrafamiliales à l'échelle du Pays Graylois pour recueillir et suivre efficacement les données sur les VIF.</p> <p>Étudier la faisabilité de la création d'une Maison des Femmes pour offrir un soutien intégré et spécialisé aux victimes.</p>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé :</b></p> <p>Le projet vise à mettre en place une série d'actions coordonnées pour augmenter la qualité de la prise en charge des victimes de violences intrafamiliales et une meilleure coordination des acteurs sur le territoire du Pays Graylois. Cela inclut des <b>campagnes de sensibilisation</b>, des <b>formations</b> pour les professionnels de santé, la création de <b>dispositifs de soutien et d'accompagnement pour les victimes</b>, ainsi qu'une meilleure coordination entre les différents acteurs impliqués.</p> <p>Un élément clé du projet sera la <b>création d'un guichet unique</b> centralisé à Gray pour les violences intrafamiliales, animé par la référente VIF de la Ville de Gray. Ce guichet unique regroupera des référents des différentes familles de professions (médicaux, sociaux, juridiques, etc.) pour fournir une réponse coordonnée et efficace aux victimes.</p> <p>Le poste de référente VIF est financé à 60% par la Ville de Gray et à 40% par le Fonds Social Européen (FSE). Le territoire géographique couvert par ce poste est le département de la Haute-Saône, avec une focalisation sur le Pays Graylois.</p> <p>Les actions incluent :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. <b>Mise en place d'un réseau partenarial sur les violences intrafamiliales</b> : créer un guichet unique d'information et d'orientation pour les victimes et les professionnels, en collaboration avec les partenaires du territoire. Ce réseau inclura également un <b>plan de sensibilisation avec des ateliers pratiques</b> à destination des acteurs médico-sociaux, des élus, des agents des collectivités, des structures France Services et des professionnels de santé.</li></ol>

	<p>2. <b>Développement d'actions de prévention et de sensibilisation</b> : organiser des rencontres intra et interprofessionnelles ainsi que des événements de sensibilisation destinés aux jeunes et au grand public.</p> <p>3. <b>Réunir les ressources</b> sur les différents dispositifs d'aide existants et en organisant leur diffusion à chacun des acteurs concernés du territoire pour faciliter la prise en charge coordonnée des victimes.</p> <p>4. <b>Créer un observatoire</b> pour recueillir et suivre efficacement les données sur les VIF à l'échelle du Pays Graylois.</p> <p>5. <b>Étudier la faisabilité de la création d'une Maison des Femmes/santé</b> pour offrir un soutien intégré et spécialisé de prise en charge médico-sociale et juridique aux victimes sur la base du cahier des charges national.</p> <p><b>Porteur</b> : Ville de Gray - référente VIF en lien avec le PETR Pays Graylois</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser</b> : Associations et structures locales spécialisées (SAFED, CIDFF, AUVIV, MDA70, France Victimes, SIAO), collectivités territoriales, professionnels de santé, CPTS Croisée Comtoise, services de police et de gendarmerie, hôpitaux et unités médico-judiciaires, la justice, pompiers, Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DDDFE) - Haute-Saône.</p> <p><b>Population bénéficiaire</b> : Tous les professionnels, habitants et victimes de violences intrafamiliales</p> <p><b>Territoire concerné</b> : PETR du Pays Graylois</p>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Un guichet unique opérationnel et reconnu sur le territoire.</li> <li>. Une meilleure coordination des acteurs pour améliorer la prise en charge des victimes et rendre plus accessible les informations.</li> <li>. Des outils à disposition des professionnels pour aider à repérer et orienter.</li> <li>. Des actions de sensibilisation auprès du grand public et des professionnels.</li> <li>. Avoir des données spécifiques pour le territoire du Pays Graylois sur la thématique.</li> <li>. Connaître la faisabilité d'une Maison des Femmes/santé sur le territoire (conformément au cahier des charges du 05/07/2024)</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p>2025 - Lancement et mise en place des actions</p> <p>2026 - Évaluation du dispositif et recherche de financement pour la poursuite de l'action à partir de 2027</p>
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet</b> : 2025 et 2026 : Coût RH pris en charge + frais de missions pour événements sur la Ville de Gray par la Ville de Gray (60%) et FSE+ (40%)</p> <p><b>2 000 € / an sur 2 ans</b> pour les frais relatifs à la communication et déplacements concernant le territoire du Pays Graylois en dehors de la Ville de Gray</p> <p><b>Taux d'intervention ARS</b> : 1000 € par an sur 2 ans (2025 et 2026)</p> <p><b>Cofinancements</b> : DDETSPP</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description</b> :</p> <p>Nature et nombre d'évènements organisés, type de publics et nombre de participants</p> <p>Nombre de violences intrafamiliales repérées et évolution de ce nombre via l'observatoire créé</p> <p>Évolution du nombre de personnes formées et de participants aux évènements</p> <p>Nombre de membres du réseau et répartition par structures et professions</p> <p><b>Valeur initiale</b> : / (Pas de chiffres actuellement en infra-départemental à l'échelle du Pays Graylois)</p> <p><b>Fréquence de mesure</b> : Annuelle et après chaque événement organisé</p> <p><b>Source</b> : Ville de Gray - référente VIF</p> <p><b>Responsable du suivi</b> : Ville de Gray - référente VIF en lien avec le PETR Pays Graylois</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS</b> : Accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies</p> <p><b>Lien parcours</b> : /</p> <p><b>Autre plan/programme/politique</b> : PRAPS 2023-2028, Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2023 – 2027), Stratégie nationale de santé sexuelle (2017-2030)</p>

## AXE 1 : RENFORCER LA PREVENTION ET AMELIORER LES PARCOURS DE SANTE

### Fiche action n°5 : Renforcer le soutien à la parentalité et le projet 1000 premiers jours

#### Motivation de l'action, contexte

Dans le cadre du diagnostic territorial préparatoire au Pacte local des solidarités de Haute-Saône, notamment sur le Pays Graylois, **des fragilités sur le plan éducatif et familial ont été identifiées**. Une **hausse du nombre de mineurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance**, ainsi que des **parents démunis** face aux difficultés rencontrées avec leurs enfants, témoignent d'un **besoin croissant d'accompagnement des familles**. Ces difficultés sont **aggravées par l'isolement géographique** lié à la ruralité, qui limite l'accès aux services de soutien adaptés.

Également, la CPAM 70, la CAF 70 et la DT ARS 70 travaillent depuis 2023 à **l'élaboration d'une stratégie départementale commune de déploiement de la politique des 1000 premiers jours**. En effet, des initiatives existent, à différentes échelles (communauté de communes, Pays...), l'idée de cette stratégie est donc de les recenser et de mieux les coordonner afin de mutualiser les ressources. L'objectif est de définir une stratégie départementale déclinable à l'échelle des territoires (infra départemental).

D'autres initiatives, comme le Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité (PSFP) de la Mutualité Française BFC, des actions autour des Compétences Psycho-Sociales (CPS), ou encore le dispositif régional Pass 'Santé Jeunes, sont aussi soutenues au niveau régional et départemental, et viennent renforcer le soutien à la parentalité.

**Le Dispositif Spécifique Régional en Périnatalité (DSRP) est la nouvelle dénomination des réseaux de santé en périnatalité**. Ils voient leurs missions confirmées par le Décret n° 2021-295 du 18 mars 2021. En lien avec les 1000 premiers jours, leurs missions incluent entre autres l'animation et la coordination des acteurs de soins, la formation, la diffusion de protocoles régionaux, des actions de promotion de la qualité et de la coordination des soins, ainsi que la lisibilité de l'offre pour les professionnels et le grand public.

Au titre de ses missions, le DSRP Franche-Comté collabore avec les établissements de santé (maternité, centre périnatal de proximité...), les professionnels de santé libéraux, les centres et maisons de santé, les communautés professionnelles territoriales de santé, les établissements et services sociaux et médicosociaux, les organisations à vocation sanitaire, sociale ou médicosociale, ainsi que les représentants d'usagers.

Dans ce contexte, le territoire du CLS est intéressant pour travailler au niveau local, au plus près des familles. Il est donc essentiel **d'amplifier les actions de soutien à la parentalité au niveau local**, et de **participer à la démarche départementale des « 1000 premiers jours »** pour renforcer l'accompagnement périnatal sur le territoire en lien avec le DSRP.

#### Objectifs de l'action

Établir une coordination de proximité en lien avec les missions du Dispositif Spécifique Régional en Périnatalité (DSRP).

Soutenir la démarche des 1000 premiers jours.

Promouvoir les actions autour de la parentalité et aider à leur déploiement.

Faciliter l'accès à l'information et aux dispositifs existants.

#### Description du projet

##### Résumé :

Une coordination de proximité pour le soutien à la parentalité sera mise en place sur le territoire, en lien avec les professionnels de santé, du social et de l'éducation ainsi que des acteurs associatifs locaux. Les objectifs seront de :

- Faire la promotion et aider au déploiement d'actions pour soutenir la parentalité (LAEP, PSFP, CPS, Pass 'Santé Jeunes, ...)
- Aider à la mise en place de la feuille de route départementale des 1000 premiers jours
- Favoriser l'interconnaissance entre les professionnels du secteur
- Coordonner les interventions

Les objectifs de cette coordination peuvent être amenés à évoluer selon les besoins qui seront identifiés par la suite.

**Porteurs de l'action** : CPTS Croisée Comtoise et PETR du Pays Graylois

	<p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> Dispositif Spécifique Régional en Périnatalité (DSRP), Promotion Santé, Mutualité Française Bourgogne Franche-Comté, Professionnels de santé, Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP), Association Addictions France, Maison de l'Adolescence (MDA), élus et collectivités, écoles et structures périscolaires, services sociaux (ASE, PMI), CAF, associations locales intervenants dans l'aide à la parentalité ou auprès des enfants, préadolescents (médico-sociales).</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> Futurs et jeunes parents, enfants, familles en situation d'isolement géographique ou social, professionnels de la petite enfance.</p> <p><b>Territoire concerné :</b> PETR du Pays Graylois</p>
<p><b>Résultats attendus</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Une coordination de proximité en lien avec le DSR périnatalité sur le territoire.</li> <li>. Interconnaissance des professionnels de santé et de la petite enfance.</li> <li>. Meilleure connaissance du dispositif des 1 000 premiers jours.</li> <li>. Coordination des interventions et déploiement facilité.</li> <li>. Renforcement des compétences/connaissances des futurs et jeunes parents ainsi que des professionnels de la petite enfance.</li> </ul>
<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<p>Durée du CLS</p>
<p><b>Financement</b></p>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> /  <b>Taux d'intervention ARS :</b> Opérateurs sous CPOM ARS  <b>Cofinancements :</b> CPTS</p>
<p><b>Indicateurs</b></p>	<p><b>Description :</b>  Nombre de structures et de professionnels coordonnés  Nombre d'actions soutenues / mises en place  Nombre de participants aux actions</p> <p><b>Valeur initiale :</b> 0  <b>Fréquence de mesure :</b> annuelle  <b>Source :</b> CPTS Croisée Comtoise  <b>Responsable du suivi :</b> PETR Pays Graylois</p>
<p><b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b></p>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> Faire le choix de la prévention : agir tôt et fortement sur tout ce qui a une influence sur notre santé. Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.</p> <p><b>Lien parcours :</b> Périnatalité  Cette action, correspondant à l'objectif stratégique du Schéma Régional de Santé 2023-2028 :  <i>« Décliner la politique des 1000 premiers jours en région BFC : promouvoir collectivement un environnement favorable et organiser un parcours individuel médico-psycho-social coordonné, sécurisé et adapté des futurs parents et des nouveau-nés, tenant compte des vulnérabilités ».</i>  devra mener à termes vers les objectifs opérationnels suivants :  1- Proposer à tous les futurs parents une consultation pré-conceptionnelle  2- Proposer à tous les parents un parcours personnalisé sécurisé, du projet de grossesse au post-accouchement et renforcé aux moments-clés, intégrant systématiquement le co-parent : l'entretien prénatal précoce, le séjour à la maternité, le retour à domicile et les premières semaines post-accouchement, l'entretien post natal précoce  3- Consolider le dépistage anténatal, néo-natal et dans les premières années de vie pour favoriser des accompagnements et prises en charge précoces des troubles du développement  4- Développer l'articulation entre les dispositifs de suivis des enfants vulnérables et les Plateformes de Coordination et d'Orientation (PCO).</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> Feuille de route des 1000 premiers jours, Contrat Prévention Protection de l'Enfance 2022-2024, Schéma Départemental de l'Enfance et de la Famille 2021-2025, Schéma départemental des services aux familles 2021-2024, Conventions territoriales globales, Pacte local des solidarités de la Haute-Saône.</p>

## AXE 1 : RENFORCER LA PRÉVENTION ET AMÉLIORER LES PARCOURS DE SANTÉ

### Fiche action n° 6 : Déployer les formations Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)

#### Motivation de l'action, contexte

Le diagnostic de santé du territoire a révélé une **prévalence des troubles psychologiques et des problèmes de santé mentale** parmi les habitants du Pays Graylois. En effet, une personne sur dix consomme des psychotropes, soit un taux de 12,61 %, ce qui est significativement plus élevé que la moyenne nationale de 11,33 %.

Par ailleurs, **les consultations liées au stress, à l'anxiété et à la dépression sont en augmentation**, et les services spécialisés en santé mentale restent encore insuffisants, entraînant des délais d'attente prolongés pour les consultations.

Lancée en 2019 en France, le programme de **formation aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)** standard poursuit quatre objectifs pédagogiques :

- Acquérir des savoirs de base concernant les troubles de santé mentale,
- Mieux appréhender les différents types de crises en santé mentale,
- Développer des compétences relationnelles (écouter sans jugement, rassurer et communiquer une information adaptée),
- Mieux faire face aux comportements agressifs.

Les secouristes obtiennent des connaissances générales sur le champ de la santé mentale, notamment à propos des quatre troubles psychiques les plus fréquents (troubles dépressifs, anxieux, psychotiques et liés à l'utilisation de substances), et apprennent à appliquer une méthode pour intervenir face à une personne en crise ou en difficulté.

Cette formation participe également à la promotion d'une approche déstigmatisant la santé mentale par la sensibilisation du public aux troubles psychiques et la diffusion des premiers secours en santé mentale, afin de lutter contre les stéréotypes et les préjugés.

#### Objectifs de l'action

Former les habitants et les professionnels du territoire à identifier les premiers signes de difficultés liés à la santé mentale, apporter une aide et savoir comment rediriger les personnes en difficulté vers un accompagnement professionnel adapté.

#### Description du projet

##### Résumé :

L'action vise à :

- Faire connaître la formation PSSM auprès du public, des acteurs et professionnels du territoire.
- Déployer au moins une formation PSSM par an sur le territoire du PETR Pays Graylois.

Sans prérequis nécessaire, cette formation est **ouverte à tous** : aux élus, aux agents et professionnels de tous secteurs en interaction avec les publics, et de manière plus générale, à l'ensemble de la population. Néanmoins, **la priorité sera donnée aux personnes en contact avec les publics les plus fragiles** (les jeunes, les jeunes adultes, les personnes en situation de précarité et les agriculteurs).

Le programme PSSM permet de former des secouristes capables de mieux repérer les troubles en santé mentale, d'adopter un comportement adapté, d'informer sur les ressources disponibles, d'encourager à aller vers les professionnels adéquats et, en cas de crise, d'agir pour relayer au service le plus adapté.

Il s'inspire de la formation aux premiers secours physiques, mais intègre une logique d'urgence différente : un secouriste en santé mentale devra souvent intervenir à plusieurs reprises pour écouter, rassurer et accompagner la personne concernée vers le soin.

Pour animer et favoriser l'interconnaissance des acteurs sur le territoire, une réunion des personnes ayant suivi la formation PSSM sera organisée. Ce sera également l'occasion d'échanger sur l'intérêt pour les participants de la formation dans leurs missions.

	<p><b>Porteur</b> : PETER Pays Graylois</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser</b> : Formateur agréé PSSM, relais (maires, associations, structures, services, ...).</p> <p><b>Population bénéficiaire</b> : Public cible prioritaire : personnes en contact avec les publics les plus fragiles à savoir les jeunes, les jeunes adultes, les personnes en situation de précarité et les agriculteurs.</p> <p><b>Territoire concerné</b> : PETER du Pays Graylois</p>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Déploiement d'au moins une formation PSSM / an</li> <li>. Amélioration de la perception de la santé mentale et réduction de la stigmatisation</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Durée du CLS
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet</b> : 4 166 € par an</p> <p>Coût de la formation PSSM = 250€ / personne</p> <p><b>Taux d'intervention ARS</b> : 100%</p> <p><b>Cofinancements</b> : l'ARS finance l'intégralité des sessions, la coordination est faite avec la CPAM qui finance également des sessions de formation PSSM.</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description</b> :</p> <p>Nombre de sessions de formation organisées sur le territoire  Nombre de personnes formées et qualité des personnes et structures  Nombre de rencontres organisées et de secouristes présents</p> <p><b>Valeur initiale</b> : 16 personnes formées en 2024</p> <p><b>Fréquence de mesure</b> : Annuelle</p> <p><b>Source</b> : Formateur PSSM agréé</p> <p><b>Responsable du suivi</b> : PETER Pays Graylois</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS</b> : Encourager la capacité de chacun à agir sur la santé mentale. Développer un réseau de secouristes en santé mentale formés au programme PSSM dans chaque département.</p> <p><b>Lien parcours</b> : Parcours santé mentale et psychiatrie</p> <p><b>Autre plan/programme/politique</b> : Feuille de Route nationale, Projet Territorial de Santé Mentale de la Haute-Saône</p>

## AXE 1 : RENFORCER LA PRÉVENTION ET AMÉLIORER LES PARCOURS DE SANTÉ

### Fiche action n° 7 : Promouvoir et déstigmatiser la santé mentale

#### Motivation de l'action, contexte

La santé mentale est un enjeu crucial de santé publique. La stigmatisation associée aux troubles mentaux empêche souvent les personnes concernées de demander de l'aide et de recevoir les soins nécessaires. Il est essentiel d'agir pour changer les perceptions et attitudes envers la santé mentale.

Par ailleurs, **sur la santé mentale sur le Pays Graylois, nous pouvons noter :**

- **Un enjeu de santé publique croissant :** La santé mentale touche en effet toute la population, indépendamment de l'âge ou du statut socio-économique. Les professionnels notent un mal-être croissant, particulièrement chez les jeunes et depuis longtemps auprès des agriculteurs.
- **Un manque de ressources et des difficultés RH :** Les ressources disponibles en santé mentale sont insuffisantes, et il y a des difficultés à recruter des professionnels qualifiés.
- **La consommation de psychotropes :** 1 personne sur 10 consomme des psychotropes, avec un taux de 1281 ‰ sur le Pays Graylois, supérieur à la moyenne nationale de 1133 ‰.
- **Un taux de suicide élevé :** Le taux de suicide en Haute-Saône est le plus élevé de la région, avec 259 pour 100 000 habitants, contre 163 pour 100 000 en Bourgogne-Franche-Comté et 99 pour 100 000 dans le département voisin de la Côte-d'Or.
- **Les maladies psychiatriques :** 4 % de la population du Pays Graylois, soit 1320 personnes, sont prises en charge pour des maladies psychiatriques.
- **Psychiatrie vs. Psychologie :** souvent, on met l'accent sur la psychiatrie au détriment de la psychologie, ce qui néglige des aspects cruciaux de la santé mentale.
- **Ruralité et Santé Mentale :** En milieu rural, la santé mentale est encore très peu considérée, et il existe un manque de sensibilisation et de ressources adaptées.

Des dispositifs et structures existent, tels que la Maison de l'Adolescence (MDA), les Centres Médico-Psychologiques (CMP) ou encore le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) de Gray mais une meilleure coordination et des actions de sensibilisation sont nécessaires pour répondre aux besoins croissants.

En Haute-Saône, la **Plateforme de Coordination en Psychiatrie et Santé Mentale est chargée d'établir et de coordonner la mise en place du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM)** au niveau départemental. La chargée de mission santé du CLS travaillera en collaboration avec elle pour assurer une cohérence des actions sur le territoire.

#### Objectifs de l'action

Déployer des actions de promotion et de déstigmatisation de la santé mentale.

#### Description du projet

##### Résumé :

En juin 2024, une dynamique territoriale a été initiée avec les acteurs locaux de la santé mentale (professionnels de santé, associations, structures d'accompagnement). Cette collaboration permettra de développer les actions suivantes :

1. **Organisation d'événements de sensibilisation :** Mobiliser chaque année les acteurs de la santé mentale et du bien-être pour organiser au moins un événement à l'occasion des Journées Nationales de Santé Publique (Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) et Journée Mondiale de la Santé Mentale en octobre, Journée Nationale de Prévention du Suicide en février, Journée de la Dépression, Journée des Troubles des Conduites Alimentaires, etc.). Ces événements auront pour objectif de promouvoir la santé mentale, de déstigmatiser les troubles mentaux, et d'intégrer ces enjeux dans le quotidien des habitants, à l'image des campagnes de sensibilisation telles qu'« Octobre Rose ».

	<p><b>2. Intégration d'un volet Santé Mentale dans le Forum Santé :</b> Inclure un axe dédié à la santé mentale afin de favoriser les échanges entre professionnels, sensibiliser la population à ces problématiques, informer la population sur les dispositifs existants (comme VIGILANS, 3114, « Mon soutien Psy »), organiser des ateliers pratiques (lien avec les compétences psycho-sociales), et offrir des ressources sur le bien-être psychologique.</p> <p><i>Action liée à la fiche action 2 « Organiser un forum santé ».</i></p> <p><b>Porteur :</b> PETR du Pays Graylois</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> Plateforme de Coordination en Psychiatrie et Santé Mentale, professionnels de santé mentale (psychologues, psychiatres, médecins généralistes), CMP, CMPP, MDA, associations de soutien intervenants dans le domaine de la santé mentale, établissements de santé (hôpitaux, cliniques), collectivités territoriales, services sociaux (ASE, PMI).</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> Habitants du Pays Graylois, avec une priorité sur les jeunes, les agriculteurs, les familles en difficulté, et les personnes en situation d'isolement.</p> <p><b>Territoire concerné :</b> Pays Graylois</p>
<p><b>Résultats attendus</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Créer une dynamique de territoire entre les acteurs locaux.</li> <li>. Organisation d'événements thématiques autour des journées de sensibilisation, avec une participation croissante.</li> <li>. Inclusion durable de la santé mentale dans chacune des actions de santé réalisées à l'échelle territoriale notamment via des actions récurrentes et un volet spécifique au forum santé.</li> <li>. Augmentation de la sensibilisation et réduction de la stigmatisation des troubles mentaux dans la population locale.</li> </ul>
<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<p>Durée du CLS</p>
<p><b>Financement</b></p>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> 1000€/an  <b>Taux d'intervention ARS :</b> 1000€/an selon demande de financement  <b>Cofinancements :</b> /</p>
<p><b>Indicateurs</b></p>	<p><b>Description :</b>  Nombre d'actions et de participants lors des Journées Nationales de Santé Publique (SISM, Forum Santé, etc.).  Nombre d'acteurs mobilisés lors du forum santé.  Nombre de participants aux actions organisées.  Taux de satisfaction des participants à chacune des actions.</p> <p><b>Valeur initiale :</b> 0  <b>Fréquence de mesure :</b> Après chaque évènement  <b>Source :</b> PETR du Pays Graylois  <b>Responsable du suivi :</b> PETR du Pays Graylois</p>
<p><b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b></p>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> Encourager la capacité de chacun à agir sur la santé mentale. Améliorer la prévention du suicide.</p> <p><b>Lien parcours :</b> Santé mentale et psychiatrie</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> Projet Territorial Santé Mentale de Haute-Saône, Feuille de route nationale santé mentale.</p>

## AXE 1 : RENFORCER LA PRÉVENTION ET AMÉLIORER LES PARCOURS DE SANTÉ

### Fiche action n°8 : Améliorer l'offre de prévention et de réduction des risques en milieu festif avec le village prévention « Concert'V sa santé »

#### Motivation de l'action, contexte

Le Pays Graylois est confronté à une précarité économique, géographique et sociale prononcée, entraînant des **problèmes d'addictions**, notamment à l'alcool et au tabac, ainsi qu'un recours aux soins préventifs bien inférieur à la moyenne régionale. La santé des jeunes, particulièrement dans le cadre des événements festifs, est une préoccupation majeure, en raison des **comportements à risque** liés à la consommation d'alcool et de substances psychoactives.

**Pour répondre à ces défis, un projet innovant de prévention et de réduction des risques a été développé au niveau régional sous le nom de Concert'V sa santé.** Ce projet vise à **sensibiliser les festivaliers** et à **promouvoir des pratiques plus sûres et responsables** lors des festivités. Il englobe des actions de prévention, de réduction des risques, et s'appuie sur une charte graphique pour une identité régionale commune.

Le projet « Concert'V sa santé » a vocation à être déployé dans les grands festivals de la région, répondant à certains critères. Dans ce contexte, le **festival Rolling Saône**, événement phare à Gray attirant chaque année des milliers de personnes, constitue un cadre idéal pour déployer cette initiative. Grâce à sa notoriété et à l'affluence qu'il génère, le festival offre une occasion précieuse de toucher un large public et de renforcer la prévention des risques en milieu festif. Toutefois, ce projet pourra également être déployé lors d'autres événements qui répondent aux critères établis, afin d'étendre son impact à travers l'ensemble du territoire.

#### Genèse du projet « Concert'V sa santé »

Il a été initié en 2017 par la Délégation Territoriale Nord Franche-Comté de l'ARS-BFC pour optimiser l'offre de prévention et de réduction des risques lors des festivals et la rendre plus efficace. En collaboration avec Promotion Santé et le Réseau Régional d'Appui à la Prévention et à la Promotion de la Santé (RRAPPS), un guide d'intervention a été créé, et une expérimentation a eu lieu lors des Eurockéennes 2019. Les retours ont souligné la nécessité d'améliorer la stratégie de communication autour de l'offre. En réponse, un plan de communication a été élaboré en 2020, aboutissant à l'identité commune « Concert'V sa santé », testée de nouveau au festival des Eurockéennes en 2022.



#### Objectifs de l'action

Renforcer la lisibilité, visibilité, et attractivité de l'offre de prévention et de réduction des risques et des dommages dans les festivals éligibles sur le Pays Graylois, en déployant le projet « Concert'V sa santé ».

#### Description du projet

##### Résumé :

Face aux problèmes d'addictions et à la précarité dans le Pays Graylois, le projet Concert'V sa santé sera mis en place pour **renforcer la prévention et la réduction des risques lors des événements festifs**. Centré sur la sensibilisation aux comportements à risque, ce projet s'appuie sur une identité visuelle commune pour créer un impact cohérent à travers la région. **Le festival Rolling Saône servira de cadre initial**, avec une possibilité d'extension à d'autres événements similaires sous réserve de la correspondance aux critères de sélection.

#### Critères de sélection des festivals

	<ul style="list-style-type: none"> <li>● CONFIGURATION DU FESTIVAL : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Moyenne à grande manifestation</li> <li>– <b>Durée de plusieurs jours (critère obligatoire)</b></li> </ul> </li> <li>● OFFRE DE PRÉVENTION : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Préexistence d'un volet prévention</li> <li>– Intervention d'opérateurs RRAPPS</li> </ul> </li> <li>● L'AMÉNAGEMENT DE L'OFFRE : <ul style="list-style-type: none"> <li>– <b>Disponibilité d'un espace suffisamment grand (critère obligatoire)</b></li> <li>– Possibilité d'aménagement sur différents lieux (Site et camping)</li> </ul> </li> <li>● CRITÈRES ADDITIONNELS : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Intérêt connu de l'organisateur du festival pour l'offre</li> <li>– Retours d'expériences favorables d'opérateurs</li> <li>– Festival créé par et à destination des jeunes</li> <li>– Démarche éco-responsable mise en avant</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Porteur :</b> PETR du Pays Graylois  <b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b>  Opérateurs (Association Addictions France, Association Avenir Santé), partenaires institutionnels (collectivités associées à l'organisation des festivals), organisateurs du festival, Promotion Santé. D'autres partenaires pourront être sollicités en fonction des besoins.  <b>Population bénéficiaire :</b> Festivaliers  <b>Territoire concerné :</b> PETR du Pays Graylois</p>
<b>Résultats attendus</b>	. Mise en place du dispositif « Concert'V sa santé » sur le territoire.
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Au moins une fois par an pendant la durée du CLS
<b>Financement</b>	<b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> / <b>Taux d'intervention ARS :</b> Opérateurs sous CPOM ARS <b>Cofinancements :</b> /
<b>Indicateurs</b>	<b>Description :</b> Nombre de personnes rencontrées en déambulation et sur le stand de prévention Nombre d'outils de prévention distribués Diversité des partenariats Thématiques de prévention et RDR Nombre de produits distribués  <b>Valeur initiale :</b> 0 <b>Fréquence de mesure :</b> Annuelle <b>Source :</b> Opérateurs <b>Responsable du suivi :</b> PETR Pays Graylois
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<b>Priorités stratégiques PRS :</b> Protéger les jeunes et prévenir l'entrée dans le tabagisme et autres addictions avec ou sans substance. Déployer l'intervention précoce en addictologie et la réduction des risques auprès de tous les publics.  <b>Lien parcours :</b> Addictions  <b>Autre plan/programme/politique :</b> Stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027, Programme national de lutte contre le tabac, Le fonds de lutte contre les addictions (FLCA), plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives porté par la MILDECA.

## AXE 2 : RENFORCER LA PREVENTION ET AMELIORER LES PARCOURS DE SANTE

### Fiche action n°9 : Promouvoir la santé à travers l'alimentation et l'activité physique

#### Motivation de l'action, contexte

L'alimentation et l'activité physique sont deux déterminants majeurs de santé des individus et des populations à tous les âges de la vie. En France, près de la moitié des adultes et 17% des enfants sont en surpoids ou obèses, avec des inégalités socio-économiques et territoriales particulièrement marquées. Chez les enfants, l'étude de la prévalence du surpoids/obésité des élèves de 6<sup>ème</sup> est réalisée chaque année, en région BFC, par les infirmières et médecins de l'Éducation nationale et le Réseau de Prévention et de Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique (REPPPO).

Le territoire du Pays Graylois fait face à des enjeux croissants de santé publique liés à la **sédentarité et aux mauvaises habitudes alimentaires**. Les diagnostics de santé menés sur le territoire révèlent une **prévalence inquiétante du surpoids et de l'obésité** chez les jeunes, notamment chez les élèves de 6<sup>ème</sup>, avec des taux en progression ces dernières années. Cela illustre une tendance préoccupante qui, si elle n'est pas inversée, pourrait conduire à une augmentation des maladies chroniques liées à l'alimentation et à la sédentarité, telles que le diabète ou les maladies cardiovasculaires, qui sont déjà surreprésentées également auprès de l'ensemble de la population.

En réponse, il est essentiel de **promouvoir des comportements favorables à la santé à travers une meilleure alimentation et une activité physique régulière**. Le **Programme National Nutrition Santé (PNNS)** propose un cadre structuré pour agir dans ce sens. La charte PNNS, à laquelle les collectivités et entreprises peuvent adhérer, permet de renforcer et valoriser les actions locales visant à améliorer la nutrition et l'activité physique de la population. L'implication des collectivités territoriales, des entreprises locales et des écoles représente une opportunité importante pour toucher l'ensemble de la population.

Le **Projet Alimentaire Territorial (PAT) "Croque Saône 70"** vise à promouvoir une alimentation locale, saine et durable en Haute-Saône. Ce projet est en lien avec des enjeux de santé publique, notamment ceux abordés par le PNNS, en intégrant **l'éducation nutritionnelle et l'accès à des produits locaux de qualité**. L'articulation avec le PNNS et avec les initiatives locales du Pays Graylois permettra de renforcer les actions de prévention à travers une offre alimentaire plus équilibrée et accessible, tout en favorisant des comportements alimentaires plus sains sur le territoire.

Par ailleurs, des membres du RRAPPS proposent des dispositifs de prévention de l'obésité pédiatrique (Crockybouge), des actions nutrition à destination des professionnels (Nutri'time), du périscolaire (Cultive ton assiette), et des jeunes atteints de maladies chroniques (surpoids, asthme, diabète) (Pass 'Sport Forme) qu'il convient de développer.

#### Objectifs de l'action

Favoriser des comportements favorables à la santé nutritionnelle (activité physique, alimentation équilibrée, lutte contre la sédentarité) afin d'améliorer la santé dès le plus jeune âge, en s'appuyant sur les recommandations du Programme National Nutrition Santé (PNNS) et en s'articulant avec les autres initiatives locales.

#### Description du projet

##### Résumé :

1. Promotion et (renouvellement de) signatures de chartes PNNS auprès des collectivités territoriales et des entreprises. Cette dynamique, initiée lors du 1<sup>er</sup> CLS 2017-2019 sur le territoire du Pays Graylois avait permis la signature de 9 chartes, d'une période de validité de 5 ans : CC4R, CCMG, CCVG, Dampierre-sur-Salon, Gray, Pesmes, Bucey-lès-Gy, entreprise SILAC, CIAS de Lavoncourt.

2. Participation à la mise en place du PAT.

3. Promotion et soutien au développement de dispositifs existants.

	<p><b>4.</b> Mettre en place de nouvelles actions en créant une dynamique sur le territoire avec les acteurs en lien avec la nutrition (actions de sensibilisation, actions d'éducation nutritionnelle à une alimentation saine et durable comme le panier « Cultive ton assiette » à destination du périscolaire, évènements, campagnes de communication, ...).</p> <p><b>Porteur :</b> PETR du Pays Graylois  <b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b>  RRAPPS, collectivités, entreprises, écoles et établissements scolaires, associations sportives et clubs locaux, associations d'aide alimentaire, professionnels de santé ou travaillant auprès du public, réseau Sport Santé, acteurs locaux liés à l'alimentation (producteurs, commerçants, ...).  <b>Population bénéficiaire :</b> Tous les habitants du Pays Graylois  <b>Territoire concerné :</b> PETR du Pays Graylois</p>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Dynamique locale relancée et signature de la Charte PNNS par les collectivités locales et entreprises.</li> <li>. Interconnaissance entre les acteurs du territoire.</li> <li>. Déploiement d'actions autour de l'alimentation et de l'activité physique.</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Durée du CLS
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> À définir  <b>Taux d'intervention ARS :</b> Opérateurs RRAPPS sous CPOM ARS  <b>Cofinancements :</b> À rechercher selon les besoins identifiés</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b>  Nombre de structures signataires de la Charte PNNS  Nombre d'actions menées  Nombre et types de bénéficiaires par action</p> <p><b>Valeur initiale :</b> 9 signatures de chartes PNNS lors du 1<sup>er</sup> CLS 2017-2019</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> Annuelle  <b>Source :</b> PETR du Pays Graylois  <b>Responsable du suivi :</b> PETR du Pays Graylois</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> Faire le choix de la prévention et agir tôt sur tout ce qui a une influence sur notre santé. Approfondir les actions de prévention en matière de nutrition dans tous les milieux, individuellement et collectivement, dans une démarche de promotion de la santé et de renforcement de la prévention commune à l'ensemble des pathologies chroniques.</p> <p><b>Lien parcours :</b> Nutrition Santé</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> Programme National Nutrition-Santé, Plan Alimentaire Territorial 70, Feuille de route Prise en Charge des personnes en situation d'Obésité, Stratégie nationale sport santé</p>

## AXE 1 : RENFORCER LA PRÉVENTION ET AMÉLIORER LES PARCOURS DE SANTÉ

### Fiche action n°10 : Élaborer une feuille de route « Personnes âgées » autour de 3 priorités identifiées : les maladies neuro-évolutives, la prévention des chutes, et le soutien aux aidants

#### Motivation de l'action, contexte

Le territoire du Pays Graylois est confronté à des **défis importants liés au vieillissement de sa population**, avec 36,9 % des personnes de plus de 75 ans vivant seules à domicile. Pour répondre à cette situation, un groupe de travail "Personnes Âgées" a réuni divers intervenants engagés auprès de cette population. Ce travail a permis de mettre en avant les enjeux prioritaires à traiter pour améliorer la prise en charge des personnes âgées et prévenir la perte d'autonomie.

Lors de cette concertation, **trois priorités ont été définies : la prévention des maladies neuro-évolutives, la prévention des chutes et le soutien aux aidants familiaux**. Ces priorités résultent du diagnostic territorial, qui met en évidence une augmentation des maladies chroniques et des difficultés liées à l'isolement et au maintien à domicile des personnes âgées.

La problématique de la mobilité et de l'isolement a également été fortement soulignée, et sera traitée dans une autre fiche action.

#### Objectifs de l'action

Élaborer une feuille de route détaillant des actions concrètes pour les trois priorités identifiées :

Prévention des maladies neuro-évolutives.

Prévention des chutes.

Accompagnement des aidants familiaux.

#### Description du projet

##### Résumé :

Cette action a pour objectif **d'élaborer une feuille de route** structurant les trois priorités identifiées par le groupe de travail « Personnes Âgées » par la **mise en place d'ateliers de réflexion** :

1. **Atelier Prévention des maladies neurodégénératives** : Mettre en place des actions concrètes pour sensibiliser et accompagner les personnes à risque.

➔ Animé par la CPTS Croisée Comtoise

2. **Atelier Prévention des chutes** : Développer un plan d'actions préventives pour réduire les risques de chutes, en particulier chez les personnes âgées vulnérables.

➔ Animé par la Clinique Brugnon Agache

3. **Atelier Soutien aux aidants familiaux** : Élaborer un plan de soutien comprenant des ressources adaptées et des dispositifs de répit pour les aidants.

➔ Animé par la Plateforme de Répit ADMR Haute Saône

Ces ateliers auront pour mission de préciser les actions à mettre en œuvre pour chaque priorité et d'assurer une coordination efficace entre les acteurs locaux.

L'élaboration de la feuille de route pourra donner lieu à de nouvelles fiches actions en fonction des actions qui seront prévues.

**Porteur** : PETR du Pays Graylois

**Partenaires, acteurs à mobiliser** :

Élus, PGI, Kalivi, EHPAD, Résidences autonomie, Clinique Brugnon Agache, associations caritatives et humanitaires, CMS Gray, CCAS, ASEPT, Plateforme de répit (PFR) ADMR Haute-Saône, GH70 et équipe mobile gériatrique, Promotion Santé, DAC Haute Saône, MDPH, CPTS Croisée Comtoise, PETR Pays Graylois.

	<p><b>Population bénéficiaire</b> : Personnes âgées et vieillissantes, vivant à domicile dont résidence autonomie</p> <p><b>Territoire concerné</b> : PETR du Pays Graylois</p>
<b>Résultats attendus</b>	<p>. Élaboration de la feuille de route</p> <p>. Renforcement de la coordination locale entre les acteurs médico-sociaux, sociaux, de santé, et les aidants pour une meilleure prise en charge des personnes âgées</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p>1<sup>er</sup> semestre 2025 : mise en place des ateliers de réflexion</p> <p>2<sup>ème</sup> semestre 2025 : rédaction de la feuille de route</p>
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet</b> : 0 €</p> <p><b>Taux d'intervention ARS</b> : /</p> <p><b>Cofinancements</b> : /</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description</b> :</p> <p>Nombre d'ateliers organisés pour établir la feuille de route</p> <p>Nombre de participants aux ateliers de réflexion</p> <p>Rédaction de la feuille de route</p> <p><b>Valeur initiale</b> : 0</p> <p><b>Fréquence de mesure</b> : Annuelle</p> <p><b>Source</b> : animateurs des ateliers</p> <p><b>Responsable du suivi</b> : PETR du Pays Graylois</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS</b> : Favoriser les conditions d'un soutien à domicile de qualité par un meilleur repérage des fragilités et un renforcement de la prévention de la perte d'autonomie.</p> <p><b>Lien parcours</b> : Grand âge et autonomie</p> <p><b>Autre plan/programme/politique</b> : Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie</p>

## AXE 1 : RENFORCER LA PRÉVENTION ET AMÉLIORER LES PARCOURS DE SANTÉ

### Fiche action n°11 : Faciliter l'accès aux soins par un service de transport adapté

#### Motivation de l'action, contexte

Sur le Pays Graylois, l'offre de soins médicale est concentrée sur six communes principales, ce qui ne couvre qu'environ 50 % de la population en termes de services de proximité. Cela crée une **inégalité d'accès aux soins**, en particulier pour les personnes âgées et celles ayant des **difficultés de transport**. Avec une offre de transports limitée, 84 % des déplacements se font en voiture, posant un défi pour ceux qui ne peuvent pas conduire ou encore sont en situation de précarité et/ou d'isolement.

Bien que l'offre sur le territoire du Pays Graylois soit « satisfaisante » en matière d'accès à des soins primaires, leur accessibilité par l'ensemble des habitants reste un enjeu majeur. Le projet vise à pallier ces **difficultés en organisant le transport des patients directement depuis leur domicile vers les lieux de soins** situés dans les communes principales.

**Cette initiative facilite l'accès aux consultations médicales programmables sans nécessiter de déplacements des médecins, optimisant ainsi l'utilisation des ressources médicales disponibles.**

En soutenant spécifiquement les populations vulnérables, MobiSanté s'assure que tous les habitants du Pays Graylois bénéficient d'un accès équitable et régulier aux services de santé. Le projet repose sur la collaboration entre les collectivités locales, les professionnels de santé, et les services de transport, illustrant une approche intégrée pour répondre aux besoins spécifiques du territoire et renforcer les liens communautaires.

#### Objectifs de l'action

Faciliter l'accès aux soins en mettant en place un système de transport dédié qui transporte les patients de leur domicile vers les lieux de soins des communes principales.

Réduire les inégalités d'accès en assurant que tous les habitants, y compris les personnes âgées, à mobilité réduite ou rencontrant des difficultés de transport (précarité économique), puissent bénéficier de soins de santé réguliers.

Optimiser l'utilisation des ressources médicales en permettant aux professionnels de santé de se concentrer sur les soins plutôt que sur les déplacements.

Renforcer la collaboration locale entre les collectivités, les services de santé, et les entreprises de transport pour créer un réseau intégré de soutien à la santé.

Déployer une expérimentation à l'échelle du secteur de Champlitte pour évaluer la possibilité d'étendre le dispositif pour d'autres communes du territoire du Pays Graylois

#### Description du projet

##### Résumé :

Le projet MobiSanté propose de créer un service de transport adapté pour amener les patients sans moyen de locomotion depuis les zones rurales vers les lieux de soins des communes principales, réduisant ainsi les barrières géographiques et économiques à l'accès aux soins.

Une expérimentation sera menée à Champlitte pour tester la faisabilité du projet et déterminer les ajustements nécessaires pour le déploiement potentiel à d'autres communes.

**Porteur :** PETR Pays Graylois

**Partenaire :** MSP 3 Provinces

##### Acteurs à mobiliser :

Collectivités locales, services de transport privés et / ou syndicats professionnels, professionnels de santé, associations venant en aide aux personnes en difficulté, bénévoles pour l'accompagnement.

##### Population bénéficiaire :

Personnes rencontrant des difficultés de transport du territoire du Pays Graylois (sans véhicule personnel, en incapacité de conduire, manque d'une offre de transport en commun adapté), pouvant se déplacer en véhicule.

Professionnels de santé (médecin, infirmier, kinésithérapeute, orthophoniste, pharmacien, etc.)

**Territoire concerné :** Commune de Champlitte (expérimentation)

<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Augmenter l'accès aux soins pour les populations ciblées</li> <li>. Réduire les inégalités d'accès aux services de santé</li> <li>. Améliorer l'efficacité du système de santé local</li> <li>. Renforcer les liens communautaires et sociaux</li> <li>. Évaluer la capacité d'étendre le dispositif à l'échelle d'autres communes ou à d'autres services</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p>Planification du projet : 1<sup>er</sup> trimestre 2025  Mise en œuvre du projet : 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre 2025  Ajustement du projet : au cours de la mise en œuvre (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre) 2025  Évaluation du projet et étude pour l'essai du dispositif : 4<sup>ème</sup> tri 2025  Mise en place d'1 autre projet Mobisanté sur le territoire : 2026</p>
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet</b> : À définir  <b>Taux d'intervention ARS</b> : À définir  <b>Cofinancements</b> : Collectivités territoriales, usagers du service</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de patients transportés</li> <li>Distance moyenne parcourue par patient et transport</li> <li>Temps moyen de trajet</li> <li>Taux de satisfaction des patients</li> <li>Nombre de rdv annulés avant projet et pendant projet</li> <li>Nombre de consultations médicales sur le secteur (avant le service et après le service)</li> </ul> <p><b>Valeur initiale</b> : À déterminer  <b>Fréquence de mesure</b> : Mensuelle sur la phase expérimentale  <b>Source</b> : Opérateur de transport et PETR Pays Graylois  <b>Responsable du suivi</b> : PETR Pays Graylois</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS</b> : Améliorer l'accès aux soins dans les zones rurales.</p> <p><b>Lien parcours</b> : /</p> <p><b>Autre plan/programme/politique</b> : /</p>

## AXE 2 : INTÉGRER LA SANTÉ ENVIRONNEMENT DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES PROJETS TERRITORIAUX

### Fiche action n°12 : Sensibiliser les élus et les agents des collectivités territoriales aux enjeux de la santé environnementale

<p><b>Motivation de l'action, contexte</b></p>	<p>La santé environnementale est un enjeu crucial pour les collectivités territoriales. Les expositions environnementales telles que les perturbateurs endocriniens, les maladies vectorielles, ou encore la qualité de l'air intérieur/extérieur, ... peuvent avoir des effets significatifs sur la santé des populations.</p> <p><b>Les élus locaux jouent un rôle majeur dans la gestion et la promotion de la santé environnementale</b> lorsqu'ils définissent par exemple leur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), les projets d'aménagement et de rénovation.</p> <p>Cependant, il a été observé que <b>la sensibilisation et la formation sur les enjeux de santé environnementale restent encore insuffisantes</b> parmi ces acteurs. L'objectif de cette action est ainsi d'améliorer leur compréhension et leur adhésion par des formations pratiques permettant de prendre en compte dans leurs projets quotidiens les enjeux environnementaux qui pourraient impacter directement la santé des habitants du Pays Graylois.</p>
<p><b>Objectifs de l'action</b></p>	<p>Informier, sensibiliser et former les élus et agents sur les enjeux de la santé environnementale (hors des ressources Eaux et Forêts) et les actions pouvant être mises en œuvre.</p> <p>Promouvoir des actions concrètes permettant de participer à la réduction risques sanitaires liés à l'environnement auprès des élus et agents des collectivités.</p> <p>Renforcer et harmoniser la communication auprès des habitants sur les risques environnementaux et les mesures de prévention à l'échelle du Pays Graylois.</p>
<p><b>Description du projet</b></p>	<p><b>Résumé :</b></p> <p>Le projet vise à organiser <b>des balades sensibles et des formations-actions sur des thématiques spécifiques</b> comme les perturbateurs endocriniens, l'exposition solaire, les maladies vectorielles (moustiques tigres et tiques), la qualité de l'air intérieur, l'ambrosie, et l'urbanisme favorable à la santé. Les actions prévues incluent des sessions de sensibilisation et de formation pour les élus et agents des collectivités, ainsi que des campagnes de communication pour informer les habitants.</p> <p>Il sera également proposé la possibilité de réaliser une Étude d'Impact Santé (en lien avec le dispositif mis en place par l'ARS), notamment pour les collectivités engagées dans un PLUI ou ayant des projets de réaménagement.</p> <p><b>Porteur :</b> PETR du Pays Graylois</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> CPIE, Réseau Graine, AUDAB, élus et agents des collectivités du territoire, FREDON, Promotion Santé, ATMO, Lympact, ALTERRE</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> Élus, agents des collectivités territoriales et habitants du Pays Graylois</p> <p><b>Territoire concerné :</b> Communes du Pays Graylois (à définir)</p>
<p><b>Résultats attendus</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Augmentation de la prise de conscience des élus et agents sur les enjeux de la santé environnementale.</li> <li>. Mise en place de projets d'aménagement urbain favorables à la santé.</li> <li>. Réduction des expositions aux risques environnementaux identifiés.</li> <li>. Amélioration de la communication et de l'information des habitants sur les mesures de prévention.</li> </ul>
<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<p>4<sup>ème</sup> trimestre 2024 : proposition et réponse à appel à candidature auprès des dispositifs proposés</p> <p>2025 : déploiement des actions</p>

	2026-2028 : suivi et mis en œuvre d'actions complémentaires
<b>Financement</b>	<b>Estimation du montant prévisionnel global du projet : /</b> <b>Taux d'intervention ARS : Opérateurs sous CPOM ARS</b> <b>Cofinancements : Collectivités territoriales</b>
<b>Indicateurs</b>	<b>Description :</b> Nombre de sessions de sensibilisation et de formation organisées Nombre de participants (élus et agents) Taux de satisfaction des participants aux formations Nombre de campagnes de communication ou d'actions de prévention mises en œuvre auprès des habitants  <b>Valeur initiale : 0</b> <b>Fréquence de mesure : annuelle et après chaque action</b> <b>Source : Opérateurs des actions de sensibilisation</b> <b>Responsable du suivi : PETR Pays Graylois</b>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<b>Priorités stratégiques PRS : PRSE 4 - Axe 3 - Intégrer la santé environnement dans les politiques publiques et les projets territoriaux</b>  <b>Lien PRSE 4 : Objectif opérationnel 2 - Renforcer la prise en compte des enjeux de santé environnement par les programmes territoriaux.</b> Action 27 - Accompagner et outiller les collectivités pour intégrer les enjeux de santé environnement dans les programmes territoriaux.  <b>Autre plan/programme/politique : Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET), Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE).</b>

## AXE 3 : INTÉGRER LA SANTÉ ENVIRONNEMENT DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES PROJETS TERRITORIAUX

### Fiche action n°13 : Prendre en compte la santé environnementale dans l'aménagement du territoire

<p><b>Motivation de l'action, contexte</b></p>	<p>Le territoire du Pays Graylois fait face à plusieurs problématiques environnementales ayant des impacts sur la santé des populations, telles que les perturbateurs endocriniens, la qualité de l'air intérieur, ou encore les maladies vectorielles.</p> <p>Cependant, les interventions en matière de santé environnementale sont actuellement fragmentées, certaines Communautés de Communes ayant adopté des plans spécifiques tels que des <b>PCAET</b> (Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux), tandis que d'autres n'en disposent pas. Afin d'optimiser les actions et de garantir leur cohérence sur l'ensemble du territoire, il est nécessaire de <b>créer une dynamique territoriale harmonisée</b> en matière de santé environnementale.</p> <p>L'objectif de cette action est de constituer un <b>réseau d'agents des collectivités</b> pour échanger des pratiques, harmoniser les interventions, et mutualiser les ressources à l'échelle du Pays Graylois. Cette approche permettra de réduire les disparités territoriales et de maximiser l'impact des actions sur la santé environnementale.</p>
<p><b>Objectifs de l'action</b></p>	<p>Créer un réseau d'agents des collectivités pour harmoniser les actions de santé environnementale et mutualiser les ressources à l'échelle du Pays Graylois.</p> <p>Coordonner les interventions sur les problématiques environnementales prioritaires telles que les perturbateurs endocriniens, la qualité de l'air, et les maladies vectorielles.</p> <p>Élaborer une feuille de route commune basée sur un diagnostic global de santé environnementale, permettant d'unifier les actions et de les rendre plus efficaces sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Mettre en œuvre des actions concrètes de sensibilisation et de prévention, adaptées aux spécificités locales mais intégrées dans une approche territoriale cohérente.</p>
<p><b>Description du projet</b></p>	<p><b>Résumé :</b></p> <p><b>Former un réseau d'échange et d'entraide autour des enjeux de santé environnementale en réunissant</b> les agents des collectivités des trois Communautés de Communes et des communes volontaires pour former un réseau d'échange et d'entraide autour des enjeux de santé environnementale.</p> <p><b>Réaliser un diagnostic à l'échelle du Pays Graylois</b>, en s'appuyant sur les diagnostics déjà réalisés (PCAET, Plan de Prévention des Risques, etc.), pour identifier les priorités d'intervention.</p> <p><b>Élaborer une feuille de route commune</b> pour définir les actions prioritaires à mettre en œuvre de manière concertée, tout en respectant les spécificités de chaque commune.</p> <p><b>Organiser des campagnes de sensibilisation et de prévention</b> sur les problématiques identifiées (ex. : lutte contre les maladies vectorielles, amélioration de la qualité de l'air intérieur) en concertation avec les communes et les agents du réseau.</p> <p><b>Porteur :</b> PETR du Pays Graylois</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b></p> <p>Experts en santé environnementale, Communautés de Communes du Pays Graylois, associations locales et nationales spécialisées en santé environnementale, bureaux d'études (diagnostics, études d'impact), professionnels de santé, Institutions de recherche, ARS BFC.</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> Habitants du Pays Graylois et collectivités territoriales</p> <p><b>Territoire concerné :</b> PETR du Pays Graylois</p>
<p><b>Résultats attendus</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Création d'un groupe de travail intercommunal pour la santé environnementale.</li> <li>. Élaboration d'un diagnostic global des problématiques de santé environnementale à l'échelle du Pays Graylois.</li> <li>. Rédaction d'une feuille de route commune pour harmoniser et mutualiser les actions.</li> <li>. Mise en œuvre de projets coordonnés et mutualisés sur l'ensemble du territoire.</li> </ul>

	. Réduction des risques environnementaux grâce à des actions concertées (ex. : amélioration de la qualité de l'air, prévention des maladies vectorielles).
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2025 : Constitution du groupe de travail et planification des premières réunions. Réalisation du diagnostic global et élaboration de la feuille de route. Mise en œuvre des premières actions coordonnées (sensibilisation, prévention). 2026-2028 : Suivi des actions et ajustement de la stratégie en fonction des résultats.
<b>Financement</b>	<b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> / <b>Taux d'intervention ARS :</b> Opérateurs sous CPOM ARS <b>Cofinancements :</b> Collectivités territoriales
<b>Indicateurs</b>	<b>Description :</b> Nombre de réunions organisées et participation au groupe de travail Qualité et exhaustivité du diagnostic global obtenu Nombre d'actions coordonnées mises en place Niveau de satisfaction des agents et des collectivités  <b>Valeur initiale :</b> 0 <b>Fréquence de mesure :</b> Annuelle et après chacune des actions organisées <b>Source :</b> Opérateurs et PETR Pays Graylois <b>Responsable du suivi :</b> PETR du Pays Graylois
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<b>Priorités stratégiques PRS :</b> PRSE 4 - Axe 3 - Intégrer la santé environnement dans les politiques publiques et les projets territoriaux  <b>Lien PRSE 4 :</b> Objectif opérationnel 2 - Renforcer la prise en compte des enjeux de santé environnement par les programmes territoriaux. Action 27 - Accompagner et outiller les collectivités pour intégrer les enjeux de santé environnement dans les programmes territoriaux.  <b>Autre plan/programme/politique :</b> Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET), Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE).

## AXE 3 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

### Fiche action n°14 : Organiser l'accueil et l'intégration des professionnels de santé

#### Motivation de l'action, contexte

Le territoire du Pays Graylois, bien que globalement pourvu en une offre de soins de 1<sup>er</sup> recours « satisfaisante », fait face à des défis spécifiques en matière de démographie médicale, notamment avec des professions sous-représentées et des départs à la retraite à anticiper. Pour renforcer l'attractivité du territoire auprès des professionnels de santé (humaine et animale), il est essentiel de **développer les conditions favorables à la fois pour accueillir dans de bonnes conditions ainsi qu'inciter à s'installer ces professionnels.**

#### Objectifs de l'action

Améliorer l'attractivité du territoire pour les étudiants et futurs professionnels de santé en créant des dispositifs d'accueil spécifiques (process d'accueil, livret d'information). Faciliter l'installation des futurs professionnels de santé en valorisant les offres de stage, les opportunités d'installations et les conditions de vie personnelle et professionnelle.

#### Description du projet

##### Résumé :

##### 1. Recensement de l'offre existante :

Identifier et cartographier l'ensemble des services et infrastructures disponibles sur le territoire du Pays Graylois, y compris les espaces disponibles pour l'installation de professionnels de santé (maisons de santé, cabinets médicaux vacants, opportunités de création de nouveaux espaces), ainsi que les logements, commerces, équipements culturels et sportifs, aides à l'installation, etc.

##### 2. Création d'un livret d'information :

Élaborer un livret à destination des étudiants et futurs professionnels, présentant le territoire, les lieux de stage, les possibilités d'installations, la dynamique professionnelle en santé et les atouts du Pays Graylois. Ce livret intégrera les données recueillies lors du recensement.

##### 3. Organisation d'un process d'accueil :

Centraliser les informations collectées lors du recensement pour proposer un accompagnement personnalisé aux étudiants et professionnels en recherche de stage ou d'installation et formalisation d'un process d'accueil (référénts ressource selon les besoins).

4. **Communiquer** auprès des élus et des agents des collectivités territoriales en charge de l'attractivité du territoire.

**Porteur :** CPTS Croisée Comtoise

**Partenaire :** PETR du Pays Graylois

##### Acteurs à mobiliser :

- Offices de tourisme pour le recensement des atouts du territoire.
- Collectivités locales pour le recensement des services publics et aides locales.
- Établissements de santé pour l'identification des lieux de stage et des professionnels prêts à accueillir des stagiaires en lien avec la CPTS CC.
- Commissaire départementale à l'attractivité professionnelle

**Population bénéficiaire :** Étudiants en santé, internes, et (futurs) professionnels de santé envisageant une installation sur le territoire.

**Territoire concerné :** Pays Graylois

<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Mise en place d'un point d'accueil pour accompagner les étudiants et professionnels de santé dans leurs démarches de stage et d'installation.</li> <li>. Création d'un livret d'information attractif pour promouvoir le territoire auprès des étudiants et futurs professionnels.</li> <li>. Amélioration de l'attractivité du territoire grâce à une meilleure visibilité des ressources et services disponibles.</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2025 / 2026
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> 1000 € pour la création et impressions du livret.</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> 1000 € en 2025</p> <p><b>Cofinancements :</b> Collectivités territoriales, CPTS Croisée Comtoise, PETR du Pays Graylois</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b>  Nombre d'étudiants et futurs professionnels de santé passés par le point d'accueil  Satisfaction des étudiants et professionnels de santé sur l'accompagnement offert  Nombre de lieux de stage et espaces disponibles pour l'installation de professionnels de santé recensés  Taux de remplissage des stages proposés  Taux de maintien des professionnels installés sur le territoire à 1 an et 3 ans</p> <p><b>Valeur initiale :</b> en cours d'évaluation  <b>Fréquence de mesure :</b> annuelle  <b>Source :</b> CPTS  <b>Responsable du suivi :</b> PETR du Pays Graylois</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> Attirer et conserver les professionnels dans les territoires.</p> <p><b>Lien parcours :</b> /</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> Mission 6 de la CPTS : Accompagnement des professionnels de santé sur le territoire, Schéma départemental de l'offre et de l'accès aux soins en Haute Saône, Contrat Territoire En Action 2022-2028, Plan Régional d'attractivité des métiers du social, du médico-social et de la santé, Plan régional d'attractivité résidentielle 2024-2026.</p>

## AXE 3 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

### Fiche action n°15 : Promouvoir l'offre d'hébergement pour des stagiaires en santé

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>Le territoire du Pays Graylois souhaite <b>développer l'accueil de stagiaires</b> en santé sur son territoire. Le <b>manque de visibilité de l'offre d'hébergement</b>, compte tenu de l'éloignement géographique des différents lieux de formation, peut représenter un <b>frein à l'attractivité</b> de ces professions sur le territoire.</p> <p>Cette action vise à <b>promouvoir une offre d'hébergement accessible et adaptée à ces publics</b> pour favoriser leur venue et leur installation temporaire sur le territoire.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>Améliorer l'accueil des stagiaires et remplaçants dans les domaines de la santé en mettant à disposition des hébergements temporaires de qualité et adaptés à cette cible.</p> <p>Renforcer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé en offrant des conditions d'accueil facilitant leur venue et leur intégration.</p> <p>Favoriser les stages et remplacements sur le territoire en réduisant les contraintes logistiques liées à l'hébergement.</p>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>Identifier les besoins</b> spécifiques en hébergement pour les stagiaires et remplaçants dans les domaines de la santé (durée, localisation, confort, etc.).</li> <li><b>Visibiliser l'offre d'hébergement</b> adaptée par la rénovation ou l'adaptation de logements vacants pour en faire des hébergements temporaires notamment dans les communes les plus éloignées du territoire et où les professionnels de santé accueillent des stagiaires.</li> <li><b>Communiquer sur les disponibilités</b> auprès des professionnels de santé, les centres de formation, les acteurs travaillant à l'attractivité du territoire (ARS, Conseil Départemental, Conseil Régional, etc.)</li> </ol> <p><b>Porteur :</b> PETR du Pays Graylois  <b>Partenaire :</b> CPTS Croisée Comtoise</p> <p><b>Acteurs à mobiliser :</b>          Bailleurs sociaux, propriétaires privés, agences immobilières, collectivités locales (communes, communautés de communes), établissements de santé et médico-sociaux pour l'identification des stagiaires/remplaçants potentiels, établissements de formation.</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b>          Stagiaires et remplaçants dans les domaines de la santé, professionnels de santé</p> <p><b>Territoire concerné :</b> Pays Graylois</p>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Communication sur l'offre d'hébergement spécifiquement destinée aux stagiaires et remplaçants dans les domaines de la santé.</li> <li>. Amélioration de l'attractivité du territoire pour les professionnels.</li> <li>. Augmentation du nombre de stagiaires et remplaçants venant sur le territoire grâce à une offre d'hébergement adaptée.</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Durée du CLS
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> /</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> /</p> <p><b>Cofinancements :</b> Collectivités locales, bailleurs sociaux, fonds européens.</p>

<p><b>Indicateurs</b></p>	<p><b>Description :</b>          Nombre d'hébergements valorisés pour les stagiaires/remplaçants          Nombre et profils de stagiaires/remplaçants accueillis grâce à cette offre          Taux d'occupation des hébergements mis à disposition          Satisfaction des bénéficiaires sur la qualité des hébergements          Durée moyenne des séjours dans ces hébergements</p> <p><b>Valeur initiale :</b> 0  <b>Fréquence de mesure :</b> annuelle  <b>Source :</b> Opérateur en charge des hébergements  <b>Responsable du suivi :</b> PETR du Pays Graylois</p>
<p><b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b></p>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> Attirer et conserver les professionnels dans les territoires.</p> <p><b>Lien parcours :</b> /</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> Mission 6 de la CPTS : Accompagnement des professionnels de santé sur le territoire, Schéma départemental de l'offre et de l'accès aux soins en Haute Saône, Contrat Territoire En Action 2022-2028, Plan Régional d'attractivité des métiers du social, du médico-social et de la santé.</p>

## AXE 3 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

### Fiche action n°16 : Relancer l'organisation de l'Éduc'Tour sur le Pays Graylois

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	<p>L'Éduc'Tour a déjà été organisé sur le territoire du Pays Graylois <b>dans le cadre du 1<sup>er</sup> CLS, avec succès</b>, permettant de <b>sensibiliser des étudiants en santé à l'exercice en milieu rural</b>.</p> <p>Cependant, avec le <b>renouvellement des acteurs territoriaux</b>, notamment la <b>CPTS Croisée Comtoise</b>, il est nécessaire de réimplanter ce projet à l'échelle du Pays Graylois pour continuer à promouvoir les dynamiques locales et l'attractivité du territoire auprès des futurs professionnels de santé.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>Renforcer l'attractivité du territoire pour les étudiants en santé en leur faisant découvrir les opportunités professionnelles en milieu rural et les structures d'exercice coordonné.</p> <p>Promouvoir la coopération interprofessionnelle en permettant aux étudiants de différentes disciplines de travailler ensemble sur des projets de santé en milieu rural.</p> <p>Familiariser les futurs professionnels de santé avec les réalités de l'exercice en milieu rural, notamment dans les secteurs médico-sociaux et sanitaires.</p>
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Organisation de journées Éduc'Tour :</b> Planification de visites et de rencontres sur une journée entre les étudiants et les professionnels de santé, médico-sociaux, élus, et acteurs du territoire. Découverte des infrastructures de santé locales et des dynamiques professionnelles du territoire.</li> <li>2. <b>Co-construction de projets de santé avec les étudiants :</b> Ateliers et séances de réflexion en groupes interprofessionnels pour permettre aux étudiants de proposer des solutions aux problématiques locales de santé.</li> </ol> <p><b>Porteur :</b> ASEPT FC/B <b>Partenaires :</b> PETR Pays Graylois et CPTS Croisée Comtoise</p> <p><b>Acteurs à mobiliser :</b> Collectivités locales, établissements sanitaires et médico-sociaux, professionnels de santé.</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> Étudiants en fin d'études de santé (9 filières)</p> <p><b>Territoire concerné :</b> Pays Graylois</p>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Relance de l'organisation de l'Éduc'Tour.</li> <li>. Augmentation du nombre d'étudiants sensibilisés à l'exercice en milieu rural.</li> <li>. Renforcement des dynamiques interprofessionnelles entre les étudiants en santé.</li> <li>. Développement de projets concrets co-construits entre étudiants et professionnels du territoire.</li> <li>. Meilleure identification des partenaires et acteurs locaux par les étudiants.</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Sur la durée du CLS, une fois par an
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> /</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> Lié à une fiche action du CLS Pays Vesoul Val de Saône</p>

	<b>Cofinancements</b> : Collectivités territoriales
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description</b> :</p> <p>Nombre de participants par profil (étudiants, professionnels, élus, ...) à chaque édition de l'Éduc'Tour          Nombre de projets de santé co-construits par les étudiants et les professionnels          Taux de satisfaction des participants (étudiants et professionnels)</p> <p><b>Valeur initiale</b> : Bilan Éduc'Tour 1er CLS  <b>Fréquence de mesure</b> : annuelle  <b>Source</b> : ASEPT FC/B  <b>Responsable du suivi</b> : PETR du Pays Graylois</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS</b> : Attirer et conserver les professionnels dans les territoires.</p> <p><b>Lien parcours</b> : /</p> <p><b>Autre plan/programme/politique</b> : Mission 6 de la CPTS : Accompagnement des professionnels de santé sur le territoire, Schéma départemental de l'offre et de l'accès aux soins en Haute Saône, Contrat Territoire En Action 2022-2028.</p>

## AXE 4 : COORDONNER, ANIMER ET ÉVALUER LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

### Fiche action n°17 : Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé

<b>Motivation de l'action, contexte</b>	L'animation, la coordination, le suivi de la mise en œuvre et la communication sur le Contrat Local de Santé (CLS) nécessitent la <b>mobilisation de moyens humains</b> spécifiques au sein du territoire. La mise en place d'une ingénierie dédiée au CLS est nécessaire pour la mise en œuvre et la réussite du contrat.
<b>Objectifs de l'action</b>	Mettre en œuvre le Contrat Local de Santé : Animer et suivre le CLS Communiquer sur le CLS Accompagner le développement de projets nouveaux
<b>Description du projet</b>	<p><b>Résumé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>● <b>Volet « pilotage et animation du CLS et communication »</b> La chargée de mission santé du Pays (CM Pays) identifie, mobilise et anime les acteurs locaux afin d'élaborer le CLS, en lien avec la chargée de mission développement territorial en santé de l'ARS (CM DT ARS). Elle co-rédige le CLS avec la CM DT ARS et met en œuvre les actions lorsque la collectivité locale est le porteur de l'action. Elle s'assure de la bonne exécution du contrat : animation, mise en œuvre (planification annuelle) et suivi (alimentation des outils de reporting, revue de projet trimestrielle, évaluation annuelle). Elle a en charge la restitution de l'état d'avancement du CLS au COPIL CLS et à l'assemblée plénière CLS. Le CLS s'inscrivant dans un partenariat vaste, la CM Pays et la CM DT ARS sont chargées de faire le lien dans la mise en œuvre des actions avec tous les signataires (Région BFC, départemental, EPCI, autres partenaires...).</li><li>● <b>Volet « accès aux soins primaires et installation des PS »</b> La CM Pays a un rôle de proximité vis-à-vis des professionnels de santé, en particulier lors de leur installation, en lien avec la CPTS Croisée Comtoise et les communes. Elle assure la promotion de son territoire au travers notamment de la réalisation de portraits de territoire. Elle doit jouer le rôle de « porte d'entrée », de « guichet d'accueil » pour son territoire dans l'accueil de nouveaux professionnels de santé. Elle contribue avec la CM DT ARS et la CPTS Croisée Comtoise à structurer et mettre en avant une offre d'accueil et d'installation. Elle construit une offre d'accompagnement à l'installation familiale en lien avec le niveau départemental et régional. Elle doit créer les conditions d'intégration des PS dans le territoire : logement (réalisation d'un état des lieux de l'existant sur leur territoire, recherche des solutions de logement pour les étudiants...), emploi du conjoint, scolarisation des enfants... Elle relaie auprès de l'ARS les initiatives sur l'exercice coordonné des PS ou des élus. Sur la partie projets d'investissement immobilier : elle aide à la formalisation des projets (notamment sur le montage financier) et elle suit la réalisation du programme immobilier.</li><li>● <b>Volet « Prévention et Promotion de la Santé » (PPS)</b> La CM Pays est chargée de :</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la promotion et la communication de l'offre de prévention promotion de la santé proposée dans le cadre du Réseau Régional d'Appui à la Prévention Promotion de la Santé (RRAPPS)</li> <li>- Faire remonter les besoins connus sur le territoire en PPS à l'ARS</li> <li>- Valoriser et être facilitateur dans le déploiement coordonné des actions PPS financées par l'ARS</li> <li>- Participer à la diffusion d'une culture partagée de promotion de la santé auprès des acteurs et décideurs locaux (méthodologie de projet en santé publique, mise en avant des stratégies d'intervention efficaces...)</li> <li>- Relayer au niveau local les politiques publiques de santé (appels à projets, campagnes de prévention...)</li> </ul> <p><b>L'ARS privilégie le volet « pilotage et animation du CLS et communication » dans la répartition du temps de travail de la CM Pays.</b></p> <p><b>Porteur de l'action :</b> PETR Pays Graylois</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> Élus du PETR du Pays Graylois et ensemble des communes et communautés de communes (Val De Gray, 4 Rivières, Monts de Gy et les élus des 114 communes), ARS, Conseil Régional (convention-cadre pour une collaboration au service de la Santé en BFC).</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> tous les acteurs du CLS (bénéficiaires des actions, professionnels, institutionnels...)</p> <p><b>Territoire concerné :</b> le Pays Graylois</p>
<b>Résultats attendus</b>	. Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Durée du CLS
<b>Financement</b>	<p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> 57 411 €</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> Maximum 50% de la dépense réelle éligible d'un ETP dans la limite d'un plafond de 30 000 €. Un territoire ne peut consacrer moins de 0,5 ETP à une animation santé. Recrutement <b>concerté avec l'ARS</b> pour un poste de statut cadre A.</p> <p><b>Cofinancements :</b> PETR du Pays Graylois, Conseil Régional</p>
<b>Indicateurs</b>	<p><b>Description :</b></p> <p>Implication des acteurs locaux : nombre d'acteurs impliqués / nombre potentiel d'acteurs par type d'actions, type de participation : présence aux réunions, participation à des actions (autres que réunions), formalisation des engagements (signature de conventions)</p> <p>Taux de participation aux instances : groupes de travail, comité technique, COPIL, assemblée plénière</p> <p>Taux de réalisation des actions portées par l'EPCI</p> <p>Nombre de communications sur le CLS</p> <p>Variété des supports de communication sur le CLS</p> <p>Nombre de projets nouveaux accompagnés : projet d'installation</p> <p><b>Valeur initiale :</b> 0</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> annuelle</p> <p><b>Source :</b> PETR du Pays Graylois</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> CM Pays en lien avec le CM DT ARS</p>
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> « La territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité »</p> <p><b>Lien parcours :</b> /</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> Politique de la Ville</p>

## AXE 4 : COORDONNER, ANIMER ET ÉVALUER LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

### Fiche action n°18 : Évaluer le Contrat Local de Santé

#### Motivation de l'action, contexte

L'évaluation consiste à formuler un jugement de valeur sur les modalités et/ou les résultats de la mise en œuvre du CLS sur la base du recueil et de l'analyse des informations quantitatives et qualitatives.

L'évaluation est une démarche qui consiste à :

- décrire l'activité telle qu'elle est mise en œuvre, dans ses différentes dimensions ;
- constater les éventuels écarts sur la base des référentiels, repères réglementaires et techniques ;
- analyser ces écarts en les contextualisant et mettre en évidence les points forts et points faibles du fonctionnement et de l'organisation ;
- produire des préconisations stratégiques et opérationnelles.

Il s'agit de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées durant la durée de vie du CLS, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre et la mobilisation des acteurs dans le cadre du contrat.

L'évaluation vise à aider à la construction d'un prochain CLS et notamment le maintien ou non de certaines actions.

L'évaluation doit être prévue dès la signature du CLS.

Les modalités précises de l'évaluation (financement...) seront définies par le COPIL du CLS, courant de la mise en œuvre du contrat.

#### Objectifs de l'action

Le dispositif d'évaluation du CLS vise à :

Mieux connaître l'apport et la pertinence de ce mode de contractualisation au profit de la santé de la population du territoire du CLS,

Rendre compte de la mobilisation des acteurs dans le cadre du CLS,

Mesurer les résultats obtenus et les impacts (sur la réduction des inégalités sociales et territoriales, sur la coordination des acteurs...),

S'assurer de la mise en œuvre du CLS en cohérence avec le PRS2 et avec les objectifs prioritaires des signataires.

#### Description du projet

##### Résumé :

Sur le plan conceptuel, plusieurs types d'évaluation existent : l'évaluation ex-ante, intermédiaire, finale, ex-post. Nous privilégions la réalisation d'une évaluation finale. En effet, la perspective de prendre un temps in fine pour procéder à l'évaluation est incontournable, ne serait-ce que pour entretenir la dynamique partenariale engagée par le CLS et objectiver le choix de renouvellement ou non d'un CLS.

L'évaluation permet de vérifier que les objectifs fixés sont atteints et de porter un regard sur les actions, sur les pratiques qui ont été mises en œuvre pour les atteindre. Dans ce cadre, l'évaluation permet de prendre des décisions de manière éclairée.

L'évaluation finale permet de mesurer **l'efficacité et l'efficience des actions** réalisées, ainsi que la **qualité de leur mise en œuvre, les effets et impacts**.

Nous privilégions la réalisation d'une **évaluation externe**, avec le recours à un cabinet conseil dans le cadre de marché public.

**Porteur de l'action** : un cabinet conseil choisi suite au lancement d'un marché public.

**Partenaires, acteurs à mobiliser** : Signataires, opérateurs, partenaires, bénéficiaires.

**Population bénéficiaire** : tous les acteurs du CLS (bénéficiaires des actions, professionnels, institutionnels...)

	<b>Territoire concerné</b> : PETR du Pays Graylois
<b>Résultats attendus</b>	L'évaluation doit s'attacher à formuler des constats, si possible partagés par le plus grand nombre d'acteurs, mais également à proposer des recommandations stratégiques et opérationnelles qui vont pouvoir être mises en place au bénéfice de ces acteurs. Elle s'inscrit en cela dans une logique d'intervention et d'aide à la décision pour l'ensemble des acteurs, afin d'améliorer les actions réalisées.
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Dans les 6 derniers mois du CLS
<b>Financement</b>	<b>Estimation du montant prévisionnel global du projet</b> : le montant sera défini lors du lancement du marché public, en tenant compte du nombre de CLS en BFC arrivant à échéance la même année.  <b>Cofinancements</b> : Tous les signataires du CLS peuvent participer au financement.
<b>Indicateurs</b>	<b>Description</b> : Réalisation du suivi annuel du CLS Lancement du marché public Suivi de la réalisation de l'évaluation  <b>Valeur initiale</b> : 0  <b>Fréquence de mesure</b> : - 1 fois / an réalisation du suivi du CLS - 1 an avant la fin du CLS, mise en place de la procédure de lancement du marché public (choix des questions évaluatives, rédaction des cahiers des clauses administratives et techniques...), pour laisser au moins 6 mois au prestataire pour réaliser l'évaluation  <b>Source</b> : Chargée de mission santé du Pays Graylois  <b>Responsable du suivi</b> : CM Pays et CM DT ARS
<b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b>	<b>Priorités stratégiques PRS</b> : « la territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité »  <b>Lien parcours</b> : /  <b>Autre plan/programme/politique</b> : Politique de la Ville

## Annexe 5 : Liste des indicateurs par fiche action

FA1	Rendre les habitants acteurs de la démarche santé mise en place sur le territoire du Pays Graylois	Taux de questionnaires répondus et exploitables
		Nombre de focus groupe et nombre de participants
		Réalisation des documents d'informations (cartographie, annuaire, flyer)
FA2	Organiser un forum santé	Nombre de participants au forum (professionnels et grand public)
		Taux de satisfaction des participants
		Nombre de contacts dans les différents stands
FA3	Organiser des actions d'aller-vers pour augmenter les taux de dépistages organisés des cancers	1-Enquête terrain : nombre de communes, de questionnaires, de réponses, d'actions de communication sur le dépistage et taux de dépistage avant et après l'intervention
		2- Actions favorisant l'accès et la réalisation des dépistages : nombre de structures et associations participants à l'action, nombre d'actions mises en place au sein des différentes structures, nombre de participants aux actions, taux de dépistage avant et après l'intervention
		3- Organisation de rencontres soignants/habitants et invitation à la visite de la mammographie GH Gray : nombre de rencontres soignants/habitants, nombre de participants aux rencontres, nombre de personnes présentes pour la visite, nombre de transports collectifs organisés et nombre de personnes transportées, taux de dépistage avant et après l'intervention
FA4	Mettre en place et animer un réseau partenarial sur les violences intrafamiliales	Nature et nombre d'évènements organisés, types de publics et nombre de participants
		Nombre de violences intrafamiliales repérées et évolution de ce nombre via l'observatoire créé
		Evolution du nombre de personnes formées et participants aux évènements
		Nombre de membres du réseau et répartition par structures et professions
FA5	Renforcer le soutien à la parentalité et le projet 1000 premiers jours	Nombre de structures et de professionnels coordonnés
		Nombre d'actions soutenues / mises en place
		Nombre de participants aux actions
FA6	Déployer les formations Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)	Nombre de sessions de formation organisées sur le territoire
		Nombre de personnes formées et qualité des personnes et structures
		Nombre de rencontres organisées et de secouristes présents

FA7	Promouvoir et déstigmatiser la santé mentale	Nombre d'actions et de participants lors des Journées Nationales de santé publique
		Nombre d'acteurs mobilisés lors du forum santé
		Nombre de participants aux actions organisées
		Taux de satisfaction des participants à chacune des actions
FA8	Améliorer l'offre de prévention et de réduction des risques en milieu festif avec le village prévention « Concert'V sa santé »	Nombre de personnes rencontrées (en déambulation, sur le stand de prévention)
		Nombre d'outils de prévention distribués
		Diversité des partenariats
		Thématiques de prévention et RDR
FA9	Promouvoir la santé à travers l'alimentation et l'activité physique	Nombre de structures signataires de la Charte PNNS
		Nombre d'actions menées
		Nombre et types de bénéficiaires par action
FA10	Élaborer une feuille de route « Personnes âgées » autour de 3 priorités identifiées : les maladies neuro-évolutives, la prévention des chutes, et le soutien aux aidants	Nombre d'ateliers organisés pour établir la feuille de route
		Nombre de participations aux ateliers de réflexion
		Rédaction de la feuille de route
FA11	Faciliter l'accès aux soins par un transport adapté à la demande	Nombre de patients transportés
		Distance moyenne parcourue par patient et transport
		Temps moyen de trajet
		Taux de satisfaction des patients
		Nombre de rdv annulés avant projet et pendant projet
FA12	Sensibiliser les élus et les agents des collectivités territoriales aux enjeux de santé environnementale	Nombre de consultations médicales sur le secteur (avant le service et après le service)
		Nombre de sessions de sensibilisation et de formation organisées
		Nombre de participants (élus et agents)
		Taux de satisfaction des participants aux actions
FA13	Prendre en compte la santé environnementale dans l'aménagement du territoire	Nombre de campagnes de communication ou d'actions de prévention mises en œuvre auprès des habitants
		Nombre de réunions organisées et participation au groupe de travail
		Qualité et exhaustivité du diagnostic global obtenu
		Nombre d'actions coordonnées mises en place
		Niveau de satisfaction des agents et des collectivités

FA14	Organiser l'accueil de professionnels de santé	Nombre d'étudiants et futurs professionnels de santé passés par le point d'accueil
		Satisfaction des étudiants et professionnels de santé sur l'accompagnement offert
		Nombre de lieux de stage et espaces disponibles pour l'installation de professionnels de santé recensés
		Taux de remplissage des stages proposés
		Taux de maintien des professionnels installés sur le territoire à 1 an et 3 ans
FA15	Promouvoir l'offre d'hébergement pour des stagiaires en santé	Nombre d'hébergements valorisé pour les stagiaires/remplaçants
		Nombre et profils de stagiaires/remplaçants accueillis grâce à cette offre
		Taux d'occupation des hébergements mis à disposition
		Satisfaction des bénéficiaires sur la qualité des hébergements
		Durée moyenne des séjours dans ces hébergements
FA16	Relancer l'organisation de l'Éduc'Tour sur le Pays Graylois	Nombre de participants par profil (étudiants, professionnels, élus, ...) à chaque édition de l'Éduc'Tour
		Nombre de projets de santé co-construits par les étudiants et les professionnels
		Taux de satisfaction des participants (étudiants et professionnels)
FA17	Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé	Implication des acteurs locaux : nombre d'acteurs impliqués/nombre potentiel d'acteurs - type de participation et présence aux réunions
		Taux de participations aux instances : groupe de travail, comité technique, copil, assemblée plénière
		Taux de réalisation des actions portées par l'EPCI
		Nombre de communication sur le CLS
		Variétés des supports de communication sur le CLS
		Nombre de projets nouveaux accompagnés : projet d'installation
FA18	Evaluer le Contrat Local de Santé	Réalisation du suivi annuel du CLS
		Lancement du marché public
		Suivi de la réalisation de l'évaluation

---

## Annexe 6 : Glossaire

**ARS - Agence Régionale de Santé**

**ASEPT - Association de Santé, d'Éducation et de Prévention sur les Territoires**

**CAF - Caisse d'Allocations Familiales**

**CES - Centre d'Examen de Santé**

**CLAT - Centre de Lutte AntiTuberculeux**

**CLS – Contrat Local de Santé**

**CPAM - Caisse Primaire d'Assurance Maladie**

**CPTS - Communauté Professionnelle Territoriale de Santé**

**CSP - Code de la Santé Publique**

**CRCDC - Centre Régional de Coordination du Dépistage des Cancers**

**CTS - Conseil Territorial de Santé**

**DAC - Dispositif d'Appui à la Coordination**

**DMP - Dossier Médical Partagé**

**EHPAD - Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes**

**ESSMS - Établissements et Services Sociaux Médico-Sociaux**

**GH - Groupement Hospitalier**

**MDA - Maison Des Adolescents**

**MSA - Mutualité Sociale Agricole**

**MSP - Maison de Santé Pluriprofessionnelle**

**ORS - Observatoire Régional de la Santé**

**PAT - Projet Alimentaire Territorial**

**PETR - Pôle d'Équilibre Territorial et Rural**

**PSE - Paiements pour Services Environnementaux**

**PRADO - Programme d'Accompagnement du Retour à Domicile**

**PRSE - Plan Régional Santé Environnement**

**PSSM - Premiers Secours en Santé Mentale**

**RRAPPS - Réseau Régional d'Appui à la Prévention et à la Promotion de la Santé**

**SCORAN - Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique**

**SSIAD - Service de Soins Infirmiers à Domicile**

**SRADDET - Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires**